

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES
(E. I. S. M. V.)

ANNEE 1988 - N°36



ELEVAGE CENTRAFRICAIN ET PLACE DE LA F.N.E.C. DANS SON DEVELOPPEMENT

THESE

UNIVERSITE INTER-ETATS
DES SCIENCES ET MEDECINE
VETERINAIRES DE DAKAR
BIBLIOTHEQUE

présentée et soutenue publiquement le 07 Juillet 1988
devant la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Dakar
pour obtenir le grade de DOCTEUR VETERINAIRE

(DIPLOME D'ETAT)

par

KOUMANÏA KOTOGNE FERNAND ARSENE
(né le 28 Juin 1961 à M'BAÏKI (Centrafrique))

Président du Jury : M. François DIENG
Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Dakar

Directeur de Thèse : M. Ahmadou Lamine NDIAYE
Professeur à l'E. I. S. M. V. de Dakar

Membres : M. Justin Ayayi AKAKPO
Professeur agrégé à l'E. I. S. M. V. de Dakar
: M. Mamadou BADIANE
Professeur agrégé à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Dakar

LISTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

=====

I - PERSONNEL A PLEIN TEMPS

1 - Anatomie-Histologie-Embryologie

Charles Kondi AGBA	Maître de Conférences
Jean-Marie Vianney AKAYEZU	Assistant
Né e BALI (Melle)	Monitrice

2 - Chirurgie-Reproduction

Papa El Hassan DIOP	Maître-Assistant
Franck ALLAIRE	Assistant
Amadou Bassirou FALL	Moniteur

3 - Economie-Gestion

N.	Professeur
----	------------

4 - Hygiène et Industrie des Denrées Alimentaires

D'origine animale (HIDAOA)

Malang SEYDI	Maître-Assistant
Serge LAPLANCHE	Assistant
Abdoulaye ALASSANE	Moniteur

5 - Microbiologie - Immunologie-Pathologie infectieuse

Justin Ayayi AKAKPO	Maître de Conférences
Pierre SARRADIN	Assistant
Pierre BORNAREL	Assistant de Recherches
Lalé NEBIE	Moniteur

6 - Parasitologie-Maladies Parasitaires-Zoologie

Louis Joseph PANGUI	Maître-Assistant
Jean BELOT	Assistant
Rasmané GANABA	Moniteur

.../...

7 - Pathologie Médicale-Anatomie Pathologique et
Clinique ambulante

Théodore ALOGNINOUIWA	Maître-Assistant
Roger PARENT	Maître-Assistant
Jean PARANT	Maître-Assistant
Jacques GODFROID	Assistant
Yalacé Y. KABORET	Assistant
François AKIBODE	Moniteur
Dominique LEGRAND (Melle)	Monitrice bénévole

8 - Pharmacie-Toxicologie

François A. ABIOLA	Maître-Assistant
Kader AKA	Moniteur

9 - Physiologie-Thérapeutique-Pharmacodynamie

Alassane SERE	Professeur
Moussa ASSANE	Maître-Assistant
Hortense AHOUNOU (Mme)	Monitrice

10 - Physique et Chimie Biologiques et Médicales

Germain Jérôme SAWADOGO	Maître-Assistant
Jules ILBOUDO	Moniteur

11 - Zootchnie-Alimentation ;

Ahmadou Lamine NDIAYE	Professeur
Kodjo Pierre ABASSA	Chargé d'enseignement
Ely Ould / A EDU	Moniteur

- Certificat Préparatoire aux Etudes Vétérinaires (CPEV))

Amadou SAYO	Moniteur
-------------	----------

.../...

II - PERSONNEL VACATAIRE

- Biophysique

René NDOYE -----} } -----} .Professeur
Faculté de Médecine et de
Pharmacie
Université Ch.A.DIOP

Mme Jacqueline PIQUET-----} Chargée d'enseignement
Faculté de Médecine et de
Pharmacie
Université Ch.A.DIOP

Alain LECOMTE-----} . Maître-Assistant
Faculté de Médecine et de
Pharmacie
Université Ch.A.DIOP

Mme Sylvie GASSAMA -----} } -----} Maître-Assistante
Faculté de Médecine et de
Pharmacie
Université Ch.A.DIOP

- Botanique

Antoine NONGONIERMA -----} Professeur
IFAN-Institut Ch.A.DIOP
Université Ch.A.DIOP

- Agro-pédologie

- Economie générale

Dumar BERTE -----} -----} Maître-Assistant
Faculté des Sciences
Juridiques et Economiques
Université Ch.A.DIOP

- Economie agricole appliquée à la
production animale

Cheikh LY -----} Docteur Vétérinaire
Master en Economie Agri-
cole
Chercheur à l'ISRA

- Agrostologie

André GASTON

Docteur es - science

L N E R V

III - PERSONNEL EN MISSION (prévu pour 1987 - 1988)

- Parasitologie

Ph. DORCHIES -----

Professeur
Ecole Nationale Vétéri-
naire
TOULOUSE (France)

- Pathologie Bovine-Pathologie Aviaire
et porcine

J. LECOANET -----

Professeur
Ecole Nationale Vétéri-
naire
NANTES (France)

- Pharmacodynamie Générale et Spéciale

P. L. TOUTAIN -----

Professeur
Ecole Nationale Vétéri-
naire,
TOULOUSE (France)

- Pathologie Générale-Immunologie

Melle Nadia HADDAD ---|-----

Maître de Conférences
Agrégée
E.N.V. Sidi THABET
(Tunisie)

- Pharmacie-Toxicologie

L.EL BAHRI -----|---

Maître de Conférences
Agrégé
E.N.V. Sidi THABET
(Tunisie)

,| Michel Adelin J. ANSAY -----

Professeur
Université de LIEGE
(Belgique)

.../...

JE DEDIE CE MODESTE TRAVAIL,

A tous ceux qui m'ont aidé dans sa réalisation :

Toutes mes reconnaissances.

A Tous ceux qui sont pour l'unicité du Monde,

qui ont une vision mondiale de la résolution des crises que
traverse notre planète :

" Nous sommes capables d'éliminer la faim de la surface de la
terre en l'espace de notre génération. Il nous faut seulement
la volonté de le faire".

J.F. KENNEDY

A tous ceux qui ont la volonté ou qui oeuvrent pour un monde de
paix, de justice, pour la prospérité de notre planète...

Mondialistes de tout pays ayons le courage d'extérioriser nos
voeux, prenons des initiatives et conjugons nos efforts pour
affronter les défis mondiaux de notre époque.

A N O S M A I T R E S E T J U G E S

Monsieur le Professeur François DIENG :

C'est pour nous un grand honneur d'avoir comme Président du Jury un homme/éminemment compétent et expérimenté.

Hommages très respectueux.

Monsieur le Professeur Ahmadou Lamine NDIAYE :

Votre sens de responsabilité, votre rigueur administrative ainsi que votre objectivité pédagogique nous ont profondément marqué au cours de notre scolarité. Ce travail dirigé avec aisance est donc la preuve de ces qualités. Qu'il nous soit permis au terme de nos études de vous exprimer notre reconnaissance, notre admiration et nos respectueux hommages.

Monsieur le Professeur Agrégé Justin Ayayi AKAKPO :

Votre sourire facile, votre rigueur scientifique, votre amour du travail, mais aussi votre intransigeance nous ont séduit au cours de notre formation à l'E.I.S.M.V. que nous avons le regret de quitter.

Recevez ici l'expression de notre reconnaissance et de nos respectueux hommages.

Monsieur le Professeur Agrégé Mamadou BADIANE :

Votre humanisme, votre simplicité d'approche de vos étudiants, mais surtout votre objectivité positive dans la notation, ont fait de vous un "implant" au sein de toute une génération estudiantine vétérinaire.

Recevez ici le témoignage de notre administration et de nos hommages respectueux.

"Par délibération la Faculté et l'Ecole ont décidé que les opinions émises dans les dissertations qui leurs seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elles n'entendent ~~dleur~~ donner aucune approbation ni improbation."

REGISTRE A UTILISER :

- Registre de dépôt
- Registre des titres fonciers (copies)

FRAIS A PAYER :

- T.P.F. (Taxe de Publicité Foncière) = 0,60 %
- F.M. (Frais mutation) = 0,40 %
- Dépôt = 500 FRF

IMPRIMES A UTILISER :

- Bulletin de renseignement (mutations immobilières)
- Fiche individuelle.

.. /> RADIATION /- / YPOTHECAIRE OU />> INSCRIPTION /- / YPOTHECAIRE

PIECES A DEPOSER :

- Acte d'affectation ou inscription

REGISTRE A UTILISER

- Registre de dépôt
- Registre des titres de propriétés (copie)

FRAIS A PAYER :

- T.P.F. (taxe de publicité foncière) = 0,60 %
- F.M. (Frais mutation) = 0,40 %
- Dépôt = 500 FRF

IMPRIMES A UTILISER :

- Fiche individuelle.

A
(RADIATION
=====

PIECES A DEPOSER :

- Main levée d'hypothèque

REGISTRE A UTILISER :

- Registre de dépôt
- Registre de titres de propriétés (copie)

.../...

FRAIS A PAYER

- T.P.F. (taxe de publicité foncière) = 0,30 %
- F.R. (frais de radiation) = 0,20 %
- Dépôt = 500 FRS

IMPRIMES A UTILISER :

- Fiche individuelle

INSCRIPTION DE (VALEUR VENALE OU REELLE

PIECES A DEPOSER :

- Etat d'exercice
- Procès-verbal de constat de mise en valeur
- Extrait cadastral

REGISTRE A UTILISER :

- Registre de dépôt
- Copie de titre foncier

FRAIS A PAYER :

- T.P.F. (Taxe de Prestation foncière) = 0,60 %
- Frais d'inscription (.F.I.) = 0,40 %
- Dépôt = 500 FRS

ENGAGEMENT DE DENOMINATION

PIECES A DEPOSER

- Une lettre ou Statut
- Copie foncier / de titre

FRAIS A PAYER :

- T.P.F. (taxe de prestation foncière) = 0,60 %
- F.I. (frais d'inscription, = 0,40 %
- Dépôt = 500 FRS

DEUXIEME COPIE

PIECES A DEPOSER :

- Jugement du Tribunal de Grande Instance de Bangui

REGISTRE A UTILISER :

- Registre de dépôt
- Registre des titres de propriétés

PLAN

	Pages
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : ELEVAGE CENTRAFRICAIN : ESSAI DE DIAG- NOSTIC DES PRINCIPAUX FACTEURS LIMITANTS DE SON DEVELOPPEMENT	
<u>Chapitre I</u> : FACTEURS LIMITANTS DUS A L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET SOCIAL.....	3
I. INFLUENCE DE LA SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	3
I.1. LE PROBLEME DE L'ENCLAVEMENT.....	3
I.1.1. ENCLAVEMENT EXTERIEUR.....	3
I.1.2. ENCLAVEMENT INTERIEUR.....	5
I.2. CONSEQUENCES DE LA PERMEABILITE FRONTALIERE	5
II. INFLUENCE DU CLIMAT ET DES SOLS.....	7
II.1. INFLUENCE DU CLIMAT.....	7
II.1.1. DONNEES GENERALES.....	7
II.1.2. INFLUENCE DE LA SAISON SECHE.....	8
II.1.3. INFLUENCE DE LA SAISON DES PLUIES...	11
II.2. INFLUENCE DES SOLS.....	12
III. INFLUENCE DU FACTEUR NUTRITIONNEL.....	13
III.1. PATURAGE NATUREL.....	13
III.2. SOUS-PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES.....	15
IV. INFLUENCE DU FACTEUR ANIMAL.....	17
IV.1. LES PROBLEMES D'ADAPTATION DES RACES EX- PLOITEES.....	18
IV.1.1. LE GROS BETAIL	18
IV.1.1.1. LES ZEBUS.....	18
IV.1.1.2. LES TAURINS.....	19

..../....

	Pages
IV.1.2. LE PETIT BETAIL.....	19
IV.1.2.1. CAPRINS.....	19
IV.1.2.2. OVINS.....	20
IV.1.2.3. PORCINS.....	20
IV.1.2.4. VOLAILLES.....	20
IV.2. DOMINANTES PATHOLOGIQUES.....	21
V. INFLUENCE DU FACTEUR HUMAIN.....	22
V.1. POPULATION.....	23
V.2. LES PRODUCTEURS.....	24
V.2.1. LES PRODUCTEURS AUTOCHTONES.....	25
V.2.1. LES PRODUCTEURS PEUHLS.....	25
V.3. L'ADMINISTRATION : LES CONCEPTEURS ET LES TECHNICIENS.....	28
V.3.1. LE MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL (MDR)	28
V.3.2. LE SERVICE DE L'ELEVAGE (SE).....	28
V.3.3. LES PROJETS D'ELEVAGE.....	33
V.3.4. LES AUTRES SERVICES ADMINISTRATIFS	35
V.4. LES CONSOMMATEURS.....	36
<u>Chapitre II</u> : FACTEURS LIMITANTS DUS AUX MODES DE CONDUITE ET D'EXPLOITATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES...	39
I. FACTEURS LIMITANTS DUS AUX MODES DE CONDUITE DE L'ELEVAGE EN CENTRAFRIQUE.....	39
I.1. INFLUENCE DU PASTORALISME CENTRAFRICAIN ; LE TRANSMUO-NOMADISME.....	39
I.2. INFLUENCE DE L'ELEVAGE SEDENTAIRE.....	43
I.2.1. LE BETAYAGE ET LA CULTURE ATTELEE...	43
I.2.1. LE RANCHING CENTRAFRICAIN.....	45
I.2.3. L'ELEVAGE SEDENTAIRE DIVAGANT OU DE CASE.....	46

II.	FACTEURS LIMITANTS DUS AUX MODES D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ANIMALES.....	47
II.1.	LE CIRCUIT DE COMMERCIALISATION DU BETAIL EN CENTRAFRIQUE.....	47
II.1.1.	LE CIRCUIT DE COMMERCIALISATION DU GROS BETAIL.....	47
II.1.2.	REGLEMENTATION DU COMMERCE DE BETAIL	51
II.1.3.	L'INFLUENCE DE CE CIRCUIT SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE CENTRAFRICAIN..	52
II.2.	PLACE DE L'ELEVAGE DANS LE COMMERCE EXTERIEUR.	53
II.2.1.	DONNEES SUR LE COMMERCE EXTERIEUR DES PRODUITS D'ELEVAGE.....	55
II.2.2.	REGLEMENTATION DU COMMERCE EXTERIEUR DES PRODUITS D'ELEVAGE.....	58
II.2.2.1.	LES PATENTES.....	58
II.2.2.2.	LES DROITS ET TAXES.....	58
II.2.2.3.	DISPOSITIONS ADOPTEES PAR L'UDEAC	61
II.2.3.	INFLUENCE DES ECHANGES COMMERCIAUX SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE CENTRAFRICAIN	61
DEUXIEME PARTIE : LA FNEC ET SON ROLE DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE CENTRAFRICAIN		
<u>Chapitre I</u> : PRESENTATION DE LA FNEC ET COMPARAISON AVEC LES AUTRES STRUCTURES LIEES DE L'ELEVAGE.....		
I.	PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA FNEC.....	63
I.1.	HISTORIQUES - OBJECTIFS - IMPORTANCES.....	63
I.1.1.	HISTORIQUES.....	63
I.1.2.	OBJECTIFS.....	64
I.1.3.	IMPORTANCES.....	65
I.2.	MOYENS ET STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA FNEC	65
I.2.1.	MOYENS HUMAINS.....	65
I.2.2.	MOYENS FINANCIERS.....	66
I.2.3.	MOYENS MATERIELS.....	67
I.2.4.	MOYENS ORGANISATIONNELS.....	70

II. PRESENTATION COMPARATIVE DES AUTRES STRUCTURES CON- NEXES DE L'ELEVAGE.....	72
II.1. LA SOCIETE D'ETAT DE GESTION DES ABATTOIRS (SEGA).....	72
II.2. LES STRUCTURES REGIONALES MIXTES DE DEVELOP- PEMENT.....	73
<u>Chapitre II</u> ; FNEC : PRINCIPALES ACTIVITES - DIFFICULTES - ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....	75
I. FONCTIONNEMENT DE LA FNEC : PRINCIPALES ACTIVITES....	75
I.1. LA CARTE D'ELEVEUR ; COTISATION ANNUELLE.....	75
I.2. LES TAXES ET VENTES DE BETAIL.....	77
I.2.1. LES TAXES.....	77
I.2.2. LES VENTES DE BETAIL.....	81
I.3. LE DEPARTEMENT DES INTRANTS ET BAINS DETIQUEURS	82
I.3.1. VOLET INTRANTS.....	82
I.3.2. VOLET BAINS DETIQUEURS "WAOUROU".....	88
I.4. LE DEPARTEMENT DE L'ANIMATION MUTUALISTE : (DAM)	89
I.5. AUTRES ROLES DE LA FNEC.....	90
II. FNEC : DIFFICULTES - INSUFFISANCES ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....	91
II.1. DIFFICULTES DE FONCTIONNEMENT ET INSUFFISANCES	91
II.2. PERSPECTIVES D'AVENIR.....	92
<u>Chapitre III</u> ; FNEC : UNE ALTERNATIVE DU DEVELOPPEMENT FUTUR DE L'ELEVAGE CENTRAFRICAIN.....	94
I. FNEC ET LE RENFORCEMENT DE SES STRUCTURES.....	94
II. LA FNEC DE DEMAIN FACE A CERTAINS FACTEURS LIMITANTS DE L'ELEVAGE CENTRAFRICAIN.....	98
III. FNEC COMME STRATEGIE DE SEDENTARISATION DE L'ELEVAGE BOVIN ET DE L'INSTALLATION DU RANCHING CENTRAFRICAIN	102
IV. FNEC COMME COORDINATEUR DE TOUS LES PRODUCTEURS DE PROTEINES ANIMALES EN CENTRAFRIQUE.....	102
V. FNEC : VOIE VERS LA SEMI-PRIVATISATION DE LA FONCTION VETERINAIRE EN CENTRAFRIQUE.....	103
C O N C L U S I O N.....	106
B I B L I O G R A P H I E.....	108
A N N E X E S	

LISTE DES TABLEAUX

	Pages
1. Décision Pastorale des Mbororo en saison sèche.....	10
2. Occupation du sol.....	13
3. Production annuelle de quelques sous produits agro- industriels en R.C.A.....	15
4. Statistiques de la production coton-graines.....	16
5. Dominantes pathologiques.....	22
6. Budget Général (Prévisionnel) du S.E.....	30
7. Consommation nationale de viandes d'élevage.....	37
8. Consommation moyenne nationale de produits animaux	38
9. Répartition estimée des cheptels par type d'élevage	40
10. Composition du troupeau transhumant.....	41
11. Prix Moyen du bétail par secteur d'élevage.....	50
12. Production nationale de viandes	55
13. Productions des autres produits d'élevage.....	56
14. L'élevage dans le commerce extérieur.....	57
15. Droits et taxes applicables à l'exportation des animaux vivants, viandes et abats.....	59
16. Droits et taxes applicables à l'importation d'a- nimaux vivants, viandes et abats.....	60
17. Budget prévisionnel exercice 83-84 (FNEC.....	68
18. Comparaison des cartes d'éleveurs réalisés en 82/83 83/84 - 1985.....	75
19. Situation des cotisations d'éleveurs par commune et hors commune d'élevage au 31 Décembre 1985.....	78
20. Indicateurs des bovins réalisés au cours des trois dernières campagnes de taxes marché bétail.....	78
21. Situation des taxes marché à bétail par commune et hors commune d'élevage : Exercice 85.....	78

Liste des tableaux (Suite)

22. Indication des bovins réalisés au cours des 3 dernières campagnes des taxes trypanocides.....	79
23. Situation des taxes trypanocides par commune d'élevage au 31 Décembre 1985.....	80
24. Etat du stock de bétail au ranch de M'bali (Boali) au 31 Décembre 85.....	81
25. Relevés de factures de ventes médicaments du 1er Octobre 1982 au 31 Décembre 1985	84
26. Relevés mensuels des factures-médicaments- Exercice 1985	85

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CARTES

N° 1 - République Centrafricaine : Un pays enclavé.....	6
N° 2 - Données Générales : Températures- Précipitations	9
N° 3 - Localisation des pharmacies vétérinaires de la FNEC	83 bis

PHOTOS

N° 1 - Piste du bain détiqueur de Yérémo (19 km)	4
N° 2 - Marché à bétail de YEREMO (1985).....	54
N° 3 - Vente ambulante de médicaments : cas du marché hebdomadaire de GBOYO (1987)	87

SCHEMAS

N° 1 - Circuit simplifié de commercialisation du bétail en R.C.A.....	49
N° 2 - Circuit de distribution intérieur des intrants par la FNEC.....	83
N° 3 - Plan modèle d'un entrepôt de médicaments.....	96

A B R E V I A T I O N S U T I L I S E E S

1. ACADOP : AGENCE CENTRAFRICAINE DE DEVELOPPEMENT DE L'OUHAM-PENDE
2. ADECAF : AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE LA ZONE CAFEIERE
3. AG : ASSEMBLEE GENERALE
4. ANEC : ASSOCIATION NATIONALE DES ELEVEURS CENTRAFRICAINS
5. BAD : BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
6. BD : BAIN DETIQUEUR
7. BM / BANQUE MONDIALE
8. CA : CONSEIL D'ADMINISTRATION
9. CAF : COUT ASSURANCE FRET
10. CEE : COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
11. CENTRAP.LM : LA CENTR.AFRICAINE DES PALMIERS A HUILE
12. CG : COMITE DE GESTION
13. DAM : DEPARTEMENT DE L'ANIMATION MUTUALISTE
14. DGEIA : DIRECTION GENERALE DE L'ELEVAGE ET DES INDUSTRIES ANIMALES
15. FED : FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT
16. FELGIP : FEDERATION LOCALE DES GROUPEMENTS D'INTERETS PASTORAUX
17. FIDA : FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
18. FNEC : FEDERATION NATIONALE DES ELEVEURS CENTRAFRICAINS
19. FOB : FREE ON BOARD
20. GIE : GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE
21. GIP : GROUPEMENT D'INTERET PASTORAL
22. IDA : INTERNATIONAL DEVELOPMENT AGENCY
23. MDR : MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL
24. MOCAF : MOTTE CORDONNIERE EN AFRIQUE
25. PDEO : PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DANS L'OUEST
26. PIB : PRODUIT INTERIEUR BRUT
27. PNDE : PROJET NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
28. INUD : PROGRAMME DES NATIONS-UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
29. p. 100 : POUR CENT
30. R.C.A. : REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
31. SCB : SOCIETE CENTRAFRICAINE DE BRASSERIE
32. S.E. : SERVICE DE L'ELEVAGE

.../...

ABREVIATIONS (Suite)

- 33. SEGA : SOCIETE D'ETAT DE GESTION DES ABATTOIRS
- 34. SICPAD : SOCIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DES PRODUITS
AGRICOLIS ET DERIVES
- 35. SOCADA : SOCIETE CENTRAFRICAINE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
- 36. SPAP : SOUS PROJET AGRC-PASTORAL
- 37. UDEAC : UNION DOUANIERE ET ECONOMIQUE EN AFRIQUE CENTRALE
- 38. ZAGROP : ZONE D'ACTION AGRC-PASTORALE

A N N E X E S

- N° 1 - EVOLUTION DES PRIX OFFICIELS ET PRIX DETAIL
- N° 2 - ARRETE N° 39/MAE/SG/DGEIA/DPTIA du 14 Septembre 1982
- N° 3 - PROJETS INSCRITS DANS LE PLAN QUINQUENNAL 1986-1990
- N° 4 - STATUTS de la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC)
- N° 5 - STATUTS de Groupement d'Intérêt Pastoral en abrégé "GIP" ou "KAOUTAL"
- N° 6 - Procédures d'acquisition d'un titre foncier en République Centrafricaine.

I N T R O D U C T I O N

La République Centrafricaine, pays enclavé d'une superficie de 623 000 km² et peu peuplé (2,6 millions d'habitants en 1984), s'est tardivement livré à l'élevage du gros bétail. C'est en 1924 que les premiers troupeaux de zébu entrèrent, en provenance du Nord. CAMEROUN (7). Malgré ce manque de tradition initiale pour ce secteur économique, l'élevage en général, celui du zébu en particulier allait très rapidement devenir prospère profitant ainsi des énormes potentialités naturelles (dont les grandes étendues de pâturages inexploitées) que lui offrait le milieu. Cependant l'histoire de cet élevage restera aussi marquée par une force négative dénommée "Réforme Agraire de 1970" qui a privé les éleveurs de l'Assistance technique des cadres de l'élevage. Mais comme à toute chose malheur est bon, ce passage à vide a suscité, au sein des "abandonnés", (les éleveurs) une volonté d'unir leurs forces pour conjuguer leurs efforts. C'est ainsi que l'Association Nationale des Eleveurs Centrafricains (A.N.E.C.) vit le jour en 1973. Ce Messie de l'élevage Centrafricain, devenu Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains en 1985, n'a pas son égal en Afrique Occidentale (2), et demeure de nos jours la plaque tournante de cet important secteur économique du pays.

Néanmoins l'élevage centrafricain rencontre encore d'énormes difficultés que nous appelons "facteurs limitants", lesquelles entravent lourdement son développement, hypothéquant ainsi son avenir.

Nous allons faire un recensement de ces principaux problèmes en mettant l'accent sur le facteur humain qui nous semble l'un des plus importants dangers qui mettent en péril tout le secteur, mais surtout le service de l'élevage. Notons au passage que ce service va bientôt souffrir (selon le programme du Projet National de Développement de l'élevage) de l'épineux problème d'emploi (Compression du personnel et difficultés d'insertion des jeunes cadres).

.../...

Pour pallier ces éventualités, nous nous proposons d'analyser le problème en exploitant les potentialités de la FNEC, important intermédiaire (entre producteurs et techniciens) qui travaille pour le développement de l'élevage centrafricain. Il s'agira de voir si en plus de l'appui qu'elle accorde aux producteurs, la Fédération peut aussi épauler les techniciens qui vont être à leur tour abandonnés, afin d'espérer parvenir à l'objectif visé.

C'est dans cette perspective que notre modeste étude en deux parties va dans sa première faire un diagnostic des principaux facteurs limitants de l'élevage centrafricain, puis dans la seconde et dernière, nous présenterons les potentialités actuelles de la FNEC et son rôle futur dans le développement de ce grand secteur économique du pays.

CHAPITRE I : FACTEURS LIMITANTS DUS A L'ENVIRONNEMENT
PHYSIQUE ET SOCIAL

I INFLUENCE DE LA SITUATION GEOGRAPHIQUE
=====

La R.C.A. est non seulement un pays en voie de développement, mais aussi et surtout un territoire continental qui, subissant les conséquences logiques de sa situation géographique (Voir carte n° 1), va connaître des difficultés économiques que nous allons évoquer, puisqu'elles influencent également le secteur de l'élevage.

I.1 LE PROBLEME DE L'ENCLAVEMENT

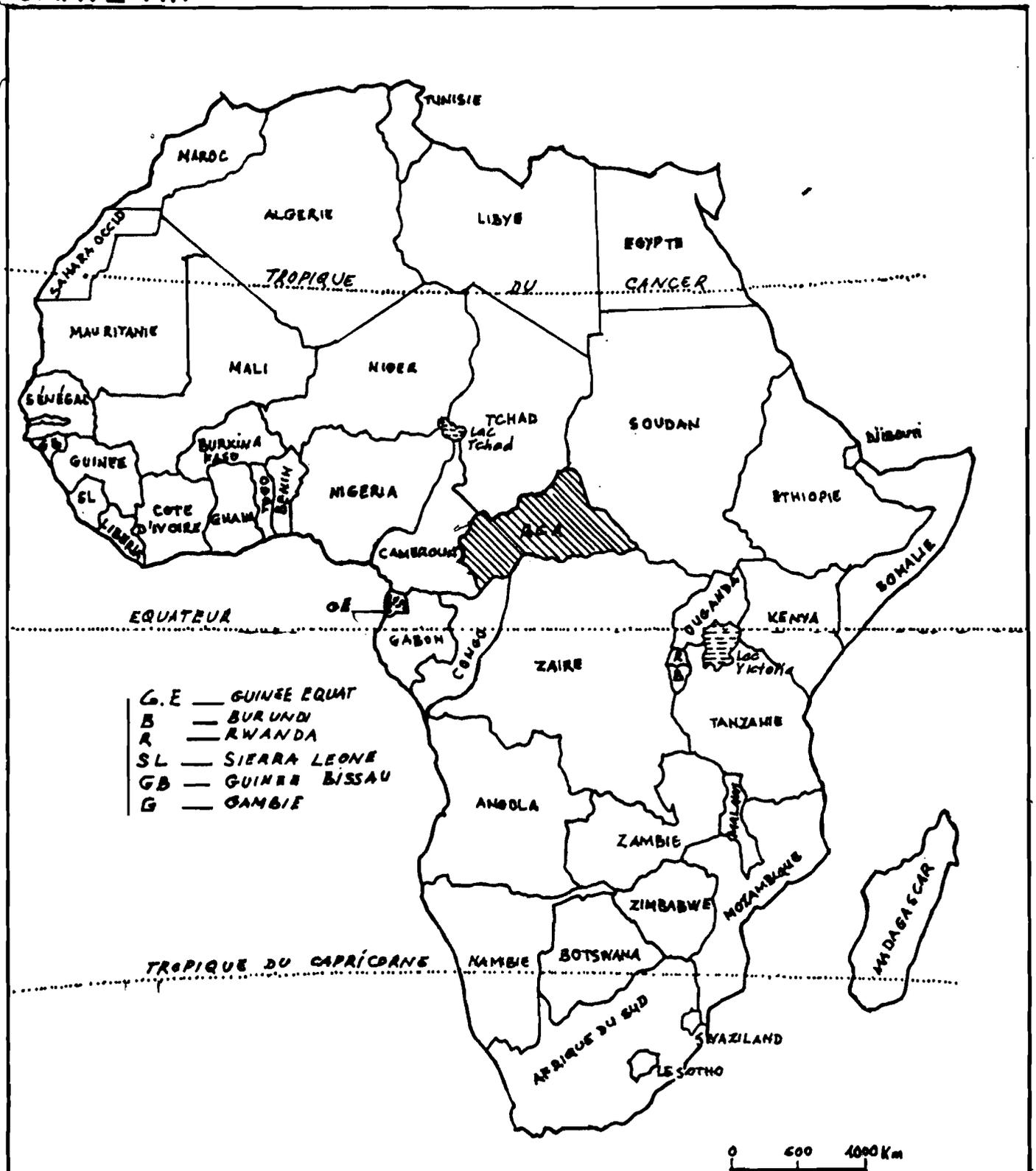
I.1.1. ENCLAVEMENT EXTERIEUR

Les voies d'accès terrestre à la mer, sont irrégulières et se limitent à :

- En saison des pluies (7-8 mois), la voie fluviale Oubangui-Congo jusqu'à Brazzaville, puis le chemin de fer jusqu'à Pointe-Noire (1 600 km) pour 70 p. 100 des échanges ;

- En toutes saisons mais surtout en saison sèche, la route jusqu'à Douala (1 500 km), pour 30 p. 100 des échanges.

A l'exception de l'aéroport de Bangui, la R.C.A. ne dispose que d'un réseau modeste d'aéroport et de flotte aérienne (Inter--RCA). Cet enclavement extérieur est un obstacle réel au développement, puisqu'il rend difficile les échanges commerciaux, en maintenant le pays non seulement sous dépendance de la bonne volonté des pays voisins, mais aussi dans une pauvreté notoire due aux coûts élevés des importations et exportations (1), l'une des principales causes du déséquilibre financier. Mais si tout le pays subit les conséquences de l'enclavement extérieur, il y a aussi et surtout les difficultés internes que les provinces connaissent, puisqu'elles doivent également faire face à l'enclavement intérieur.



- G.E — GUINEE EQUAT
- B — BURUNDI
- R — RWANDA
- SL — SIERRA LEONE
- GB — GUINEE BISSAU
- G — GAMBIE

Les voies d'accès à l'Océan Atlantique sont: la voie Camerounaise Bangui-Yaoundé-Douala
 route+voie ferrée = 1500 km
 la voie Congolaise Bangui-Brazzaville -Pointe-Noire
 fleuve+voie ferrée = 1600 km

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE UN PAYS ENCLAVE

I.1.2 ENCLAVEMENT INTERIEUR

Le réseau hydraulique est dense, mais pratiquement pas navigable à l'exception de l'Oubangui et la Sangha (8).

Le réseau routier comporte 22 000 km de routes et pistes (14) avec 450 km de routes bitumées depuis 1985 ; ces voies sont fortement dégradées du fait de la pluviométrie. La piste du bain détiqueur de Yéreno (19 km) parcourue en 1 heure 30 minutes ainsi que celle du marché hebdomadaire de GBOYO qui comporte un pont immergé, illustrent approximativement l'état de notre réseau routier. (Voir photo n° 1).

Lors des marchés hebdomadaires, dans les communes rurales d'élevage, les difficultés de transport sont fréquentes à cause du mauvais état des pistes qui ne peuvent être pratiquées que par des véhicules solides, eux-mêmes subissant les tracasseries des barrières de pluies.

Les éleveurs peuhls qui vivent généralement à 5 ou 10 km des pistes, plantations et agglomérations (24-34), reçoivent non seulement peu de visites des cadres de l'élevage, mais aussi leurs femmes parcourent de longues distances à pied, à la recherche des produits vivriers.

Cet enclavement intérieur fait ressortir une stagnation et un déséquilibre, conséquences d'une priorité accordée à la Capitale ainsi qu'aux axes de circulation ; le reste du pays délaissé se remplie sur lui-même. Mais le drame ne se termine pas ainsi puisqu'il faut encore faire face aux problèmes inhérents à la perméabilité frontalière.

I.2 CONSEQUENCES DE LA PERMEABILITE FRONTALIERE

Ce phénomène caractéristique de la plupart des pays africains a été à l'origine du peuplement peuhl et de l'élevage zébu en R.C.A. Mais il n'en demeure pas moins qu'il a été et reste un facteur pouvant

.../...



PHOTO n° 1 : Piste du bain détiqueur de Yéréno (1987)
(19 km parcourus en 1 heure 30 minutes)

limiter l'épanouissement de l'élevage.

La R.C.A. a cinq pays frontaliers (CAMEROUN - CONGO - TCHAD - SOUDAN - ZAIRE) dont 3 sont signataires de l'accord relatif à l'harmonisation des législations et réglementations zoosanitaires en Union Douanière et Economique en Afrique Centrale (UDEAC) (42).

De nos jours les éleveurs continuent de transgresser ces textes devant l'impuissance des services de l'élevage (SE).

En 1938 puis en 1983 (34) des troupeaux de Bovin infectés de peste bovine ont pénétré : par les frontières du Nord (CAMEROUN-TCHAD).

En 1982 des éleveurs ont tenté de quitter le pays par le Sud pour le ZAIRE, mais ils furent brutalement refoulés par les Forces Armées Zaïroises perdant ainsi 21 000 têtes de bêtes. Les rentrées des animaux continuent, surtout par les frontières NORD-OUEST lesquelles sont constamment sous des menaces de bandits, pilliers de bétail (12-32).

Les frontières demeurent donc une source d'insécurité pour les professionnels du bétail, mais aussi de maladies car les troupeaux concernés échappent souvent au contrôle du S.E.

II INFLUENCE DU CLIMAT ET DES SOLS

=====

II.1 INFLUENCE DU CLIMAT

II.1.1. DONNEES GENERALES

Le climat centrafricain est conditionné par l'action antagoniste de deux flux d'air d'inégale importance : le premier est l'Harmattan, d'origine saharienne et provoquant un vent sec ; le second c'est la mousson d'origine océanique qui provoque un vent chargé d'humidité.

.../...

Le climat varie, ce qui influence la pluviométrie annuelle, le nombre de mois pluvieux et l'évapotranspiration potentielle. La pluviométrie annuelle diminue et l'amplitude thermique devient importante progressivement du Sud au Nord (Voir carte n° 2).

Le climat est favorable à une agriculture pluviale avec des cycles culturaux relativement longs, intéressant une gamme variée de cultures.

La seule contrainte climatique à signaler pour son influence sur les volumes de productions annuelles, est la variabilité du régime annuel de pluviométrie (41) ; à ceci peuvent impliquer des accidents agricoles en début des cultures annuelles. Les autres données climatiques (Température-humidité) n'ont que peu de répercussion agricole (41).

La combinaison des différents facteurs offre à la République Centrafricaine, un climat intertropical humide comportant essentiellement deux saisons : saison sèche et saison des pluies, dont les conditions exacerbent une pathologie originale (6-8). Pour mieux cerner l'impact du climat sur l'élevage, nous allons examiner l'influence intrinsèque des deux saisons.

II.1.2. INFLUENCE DE LA SAISON SECHE

La saison sèche est la période la plus pénible pour l'élevage (4), car bien que courte (3-4 mois), elle provoque une baisse sensible des ressources fourragères.

Les animaux, frappés par la famine s'égareront fréquemment ce qui rend difficile le gardiennage. Le tarissement des petits cours d'eau est assez fréquent^o au Nord où le régime des EAUX est souvent irrégulier (2), ce qui contraint de plus en plus les éleveurs à partir en transhumance.

.../...

P R E M I E R E P A R T I E

E L E V A G E C E N T R A F R I C A I N :

ESSAI DE DIAGNOSTIC DES PRINCIPAUX FACTEURS LIMITANTS
DE SON DEVELOPPEMENT

L'atteinte des troupeaux transhumant est souvent difficile alors que le velage est plus fréquent (70 p. 100 des velages a lieu de Janvier à Mai). Le tableau n° 1 nous donne 3 exemples de solutions adoptées par les Mbororo de l'Ouest Centrafricain lors de la saison sèche 1983-1984.

Tableau n° 1 : Décision Pastorale de Mbororo en saison sèche.
(Enquête réalisée auprès de 197 Chefs de famille
Mbororo répartis par grands groupes).

(:	:	:)				
(:	Transhu-	:	Division	:	Sédenta-)	
(:	mance	:	du cheptel	:	risation)	
(:	-----;	:	-----;	:	-----;)	
(:	:	:	:	:	:)	
(DJAFOUN.....	:	31	:	38	:	33)
(:	:	:	:	:	:)	
(Wodaabé.....	:	14	:	18	:	10)
(:	:	:	:	:	:)	
(Akou et "Tchadiens"	:	26	:	11	:	16)
(:	:	:	:	:	:)	

Source : BOUTRAIS (J) (4) : LE DEVELOPPEMENT de l'Elevage dans
l'Ouest Centrafricain : Etude socio-
économique. Mars 1985

En plus du déplacement saisonnier et de la sédentarisation, les éleveurs adoptent également un aménagement moyen, marqué par le départ d'une partie du troupeau et le stationnement de l'autre.

Lors de la grande sécheresse 1983 (1-34), les dégats causés pendant la saison sèche étaient essentiellement dûs aux feux de brousse incontrôlés qui ont pris parfois des proportions catastrophiques du fait du dessèchement de la végétation.

Bien qu'étant favorable sur le plan sanitaire, la saison sèche manifeste ses effets sur la physiologie des animaux par le biais de

.../...

son bilan alimentaire, qui se caractérise par une période de disette (il a été signalé une tendance à maigrir en début de saison sèche) (16), ce qui s'oppose aux conditions les plus habituelles du pays rencontrées lors des saisons pluvieuses.

II.1.3. INFLUENCE DE LA SAISON DES PLUIES

Cette saison prédomine sur l'essentiel du territoire centrafricain où sa durée moyenne passe du Nord au Sud, de 125 jours (Bira) à plus de 300 jours en forêt. La pluviométrie moyenne annuelle connaît également une regression SUD-NORD de 1 600 à 700 mm (17-24).

Mais si cette saison favorise par le biais d'un recyclage annuel, une abondance fourragère (période d'engraissement et de saillies : Juin-Août (16)), il n'en demeure pas moins que beaucoup d'auteurs (3, 4, 8, 10, 17, 19) lui attribuent une part importante des facteurs limitant le développement de l'élevage centrafricain ; pour eux l'élevage centrafricain est un "élevage sous-séringue" mieux encore un "corps étranger" dans l'écosystème existant.

Ainsi, en dehors des dégâts causés et rendant difficiles les déplacements (Routes et pistes, envahies de flaques d'eau, boues et buissons), les animaux sont non seulement soumis aux diverses intempéries, mais aussi laissés à la merci des vecteurs de maladies qui abondent. En 1967 (19) 90 p. 100 du territoire étaient infestés de glossines et les éleveurs en saison des pluies devaient se déplacer pour rechercher les zones indemnes.

Certains auteurs (16) notent une tendance à l'amaigrissement au moment des premières pluies. Boutrais (4) signale par contre une cachexie des jeunes animaux due au parasitisme, ainsi qu'une augmentation des besoins en médicament à la fin de la saison pluvieuse. On remarque en définitive que beaucoup de races d'animaux domestiques ne sont pas adaptées à cet écosystème particulier qui offre une pathologie diverse.

.../...

II.2 INFLUENCE DES SOLS

Deux grands types de sols dominent en R.C.A. : les sols ferrallitiques caractéristiques des zones humides, et les sols ferrugineux des zones semi-humides à saison sèche marquée.

D'autres types de sols existent mais avec une moindre fréquence ; il s'agit des sols squelettiques ainsi que des sols hydromorphes lesquels sont défavorables à l'agriculture. Les sols des zones d'élevage de Bambari sont argileux à argilo-sableux ainsi que perméables et pauvres en calcium.

KOUMIS et N'GOUANZE (18) estiment que la grande superficie à terre arable et la faible densité démographique constituent un atout pour que non seulement "L'autosuffisance alimentaire" soit facilement atteint mais aussi que l'exportation des produits agricoles puisse être envisagée grâce aux multiples choix des cultures.

Cependant ces sols sont plutôt fragiles (41), et les résultats des exploitations anarchiques illustrent bien cette hypothèse : les signes d'érosion sont manifestes (érosion plus marquée à l'Ouest par rapport à l'Est), conséquences des cultures pratiquées le long des axes routiers et à proximité des agglomérations villageoises.

Déjà en 1967 et autour de la laiterie de Sarki (19), 94 ha environ étaient très dénudés et fortement érodés suite à un afflux massif des éleveurs et de leur bétail. Le sol limite aussi les possibilités d'élevage par l'existence signalée des maladies telluriques telles que le charbon bactérien, etc...

Mais l'on pense que ces sols sont encore faiblement occupés puisqu'on estime à 1 p. 100 la superficie actuellement cultivée, alors que le quart du territoire pourrait l'être aisément (1).

Tableau n° 2 : Occupation du Sol (Million ha)

RUBRIQUES	SUPERFICIE	POURCENTAGE
TOTAL	62 298	100
CULTIVABLES	1 930	3,1
NATURELS	3 000	4,8
AMELIORES	-	-
FORETS et terrains boisés	36 690	63,7
Autres terres	17 678	28,4

Source : N'ZANDELE (J) (34) : ANNUAIRE NATIONAL DE STATISTIQUE DE
L'ELEVAGE CENTRAFRICAIN (1980-1985)
Mars 1987

III. INFLUENCE DU FACTEUR NUTRITIONNEL

Bien que les sous-produits agro-alimentaires abondent en R.C.A., le pâturage naturel constitue encore la principale, sinon l'unique source d'alimentation du bétail, alors qu'il est assez difficile de réaliser "l'accord complet" de l'herbe avec l'animal.

III.1 PATURAGE NATUREL

La végétation de ce pays comprend la forêt dense au Sud, la savane au centre et la steppe à l'extrême Nord. Les auteurs (8, 17, 21, 24) s'accordent à dire que la R.C.A. dispose de vastes étendues de pâturages favorables à l'élevage.

Le premier vétérinaire Français à Bambari a dit, "Ces pâturages sont vraisemblablement les plus beaux du monde, si l'on veut

croire mon expérience de voyageur" (19).

Mais malgré cet avantage naturel, certains facteurs que nous allons examiner, limitent encore l'utilisation rationnelle de ces pâturages :

- L'existence de vastes étendues forestières au Sud, et savanes à glossines impropres à l'élevage zébu,
- L'extension des zones de culture et de l'envahissante "herbe de Laos" : "Chromolaena odorata",
- L'existence de cuirasses latéritiques pratiquement stériles et à potentiel nuls,
- La variation saisonnière des valeurs bromatologiques des fourrages,
- La mauvaise technique de gestion des pâturages notamment :
 - * le surpâturage et l'exploitation anarchique permanente,
 - * l'utilisation incontrôlée des feux de brousse,
 - * la non existence de programme cohérent de culture et de banque fourragères.

- La voracité remarquée des zébus blancs qui broutent tout sans sélection, ainsi que la réticence de nos animaux à consommer du fourrage sec (manque d'habitude).

Le premier résultat de ces phénomènes est l'apparition d'un état d'équilibre sous-pâturage correspondant à une composition floristique différente de celle de la savane d'origine ; ensuite il y a la disparition du couvert herbacé, l'emboisement ou la reforestation, l'apparition des zones dénudées puis érodées (8-19).

J. AUDRU cité par KOTA-GUINZA (17) constate en 1983 que ce problème demeure alarmant puisque le rythme de dégradation annuelle des pâturages dans l'Ombella-M'poko est d'environ 30 000 ha. Il est donc opportun d'envisager une solution du problème de l'alimentation de

.../...

troupeaux laquelle devra inclure certainement, le problème des sous-produits agro-alimentaires.

III.2 SOUS-PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES

La R.C.A. dispose d'un grand potentiel de production de sous-produits agro-alimentaires, si l'on tient compte de ses énormes possibilités de cultures variées (Voir Annexe n° 1). D'importants résidus de récoltes sont immédiatement détruits dans les champs. Une grande quantité de sous-produits d'usines n'est pas valorisée par l'élevage. Voici quelques données chiffrées des disponibilités.

Tableau n° 3 : Production annuelle de quelques sous-produits agro-industriels.

DENOMINATIONS	USINES PRODUCTRICES	QUANTITE en t/an
Drèches de brasserie	MOCAF & SCB	1 800
MELASSE	SUCRERIE OUAKA NANKOMBO	2 200
Tourteaux Palmistes	CENTRAPALM	3 300
Tourteaux d'arachide et Sésame	SICPAD	213 en 1983 307 en 1984

Sources : CROUAIL (J.C.) - RAVEAU (J.C.) - BONFIGLIOLI (A) (8). - 1984
MADY (G) - MOQUET (R) et AL : (23) .- 1985
République Française - BDPA (41) .- 1985

Tableau n° 4 : Statistique de la production de coton graines
(en millier de tonnes)

ANNEES	1969/ 1970	70/71	73/74	75/76	80/81	84/85
Quantités produi- tes coton graines	58,7	53,6	45,7	33,1	17	50

Source : KOTA-GUINZA (A) (17) .- 1986

L'objectif était la production de 50 000 tonnes de coton en 1987 avec un potentiel de 20 000 tonnes de graines. Les usines de production sont nombreuses (Bambari, Grimari, Guiffa, Bossangoa, Pondé), chacune produisant approximativement 4 500 t de graines par an.

Cependant de nombreux problèmes inhérents à l'exploitation adéquate de ces potentialités limitent leur valorisation par l'élevage et méritent un examen attentif du S.E. :

- Les difficultés de collecte d'une grande quantité de sous-produits, dûes surtout à l'état défectueux des routes qui enclavent non seulement les usines déjà dispersées mais aussi les producteurs ruraux.
- L'ignorance par beaucoup d'éleveurs des qualités nutritives des sous-produits ; "Après l'utilisation de graines de coton par le sous-projet agro-pastoral (SPAP) certains éleveurs ont pensé que c'était le remède pour produire le lait" (17) "LEKI-KOSSAM".
- L'ignorance de la pratique économique du rationnement par certains concepteurs : (Exemple le manque de simplification de la

.../...

formule du concentré proposé pour le projet d'embouche de Bovins au ranch de la M'BALI en 1973 (3).

- La mauvaise qualité de certains sous-produits (farine de sang fabriquée par la SEGA contient beaucoup d'eau), mais aussi une quantité produite encore faible entraînant des ruptures de stock.
- Le gaspillage "inconscient" des sous-produits agro-industriels par les usines (destruction de 16 000 t de graines de coton pour l'exercice 83-84 de la SOGADA).
- La concurrence entre producteurs (Aviculteurs, porchers surtout) qui se précipitent pour acheter les sous-produits existants, ce qui implique des spéculations à l'origine d'une augmentation constante des prix : (en 1984 un sac de tourteaux d'arachide de 55 kg coûtait 3 300 F CFA, maintenant il vaut 9 000 F. 1 kg de farine de sang coûtait 400 frs en 85).
- L'importation importante des sous-produits agro-industriels ainsi que du sel et du natron qui est un besoin indispensable pour l'élevage du gros bétail (45,5 tonnes de tourteaux importés en 1982 pour une valeur de 3,4 millions de F CFA en provenance du Zaïre et du Tchad).

Le problème de la supplémentation alimentaire reste très épineux pour l'élevage centrafricain, qui pourtant voit ses animaux maigrir chaque année en début de saison sèche ainsi qu'au moment des premières pluies (16).

Les formules simple de pierre à lécher proposées en 1985 par la SIAP sont encore loin de satisfaire les besoins des animaux qui s'adaptent tant bien que mal à ce milieu qui leur est imposé.

IV. INFLUENCE DU FACTEUR ANIMAL =====

Plusieurs espèces animales sont exploitées, mais l'élevage bovin est de loin le plus important puisqu'il représente 4/5è de la production animale centrafricaine.

.../...

Mais quel est le degré d'adaptation des races existantes à leur milieu ? C'est la question à laquelle nous allons tenter de répondre avant d'aborder le facteur pathologique qui contribue aux baisses de résistance et de productivité de ces animaux.

IV.1 LES PROBLEMES D'ADAPTATION DES RACES EXPLOITEES

IV.1.1. LE GROS BETAIL

L'effectif du cheptel bovin^a été estimé en 1984 à environ 2 230 000 têtes pour seulement 8-10 000 têtes de taurins.

IV.1.1.1 LES ZEBUS

3 principales races sont exploitées : le Zébu Mbororo, le Zébu FOULBE ou GOUDALI et le Zébu Arabe ou Tchadien.

- Le Zébu Mbororo race dominante, comprend 3 variétés (variété Acajou, variété Danedji ou "AKOU" à robe blanche et la variété Dabankoyen intermédiaire, aux extrémités blanches et aux oreilles fauves).
- Le Zébu Foulbé ou GOUDALI comprenant 2 variétés (variété Ngaoundéré et variété SOKOTTO),
- Le Zébu Arabe ou "Tchadien".

Il existe des métis issus des croisements entre ces races, mais aussi avec les taurins.

- Le zébu est inadapté à l'écologie car il résiste peu aux agressions pathologiques du milieu. Le bovin Centrafricain n'est pas habitué à consommer l'herbe sèche. Le zébu blanc "AKOU" est très vorace car il broute tout sans sélection. Le zébu Mbororo est moins bon laitier, moins docile et a une viande fibreuse. Le Zébu Goudali est moins bon marcheur alors que le zébu Arabe est docile mais a un petit format.

.../...

Les zébus Centrafricains sont peu précoces (premier vêlage entre 4-5 ans), ont une faible fécondité (46-60 p. 100) et les mortalités sont élevées (mortalité totale = 10,2 p. 100 de l'effectif, avec un taux plus élevé chez les jeunes 32 p. 100) (34).

IV.1.1.2 LES TAURINS

Deux principales races de bovins trypanotolérants sont exploitées ou du moins uniquement élevées à cause de l'Arrêté Ministériel qui interdit l'abattage de ces animaux. (Voir Annexe n° 2) :

- La race BAIOULE, 80 p. 100 de l'effectif et la race NDAMA qui sont plus rustiques, plus précoces (vêlage entre 2 ans 10 mois et 3 ans), plus fécondes (2 veaux tous les 3 ans en monte libre), que les zébus (34).

Mais ces taurins subissent avec une fréquence similaire les effets de la tuberculose, de la Brucellose et du parasitisme.

Le NDAMA est difficile à dresser alors que le BAIOULE a une conformation légère ce qui les rend peu adaptés aux grands labours. Le prix du taurillon Baoulé trop sollicité par les agriculteurs adeptes de culture attelée est élevé (80-100 000 F CFA/tête) en raison de l'effectif encore faible du cheptel.

IV.1.2 LE PETIT BÉTAIL

Le petit élevage de case (porcs, volaille, petits ruminants) bien adapté au milieu, est presque présent dans tout le pays ; mais les données relatives à cet élevage sont moins fournies et souvent erronées.

IV.1.2.1 CAPRINS

Deux principales races sont exploitées : la chèvre Djallonké et la chèvre du Sahel pour un effectif total estimé à 900 000 têtes. Si la chèvre Guinéenne ou Djallonké est dite adaptée au milieu

malgré son format réduit, il n'en est pas de même pour la chèvre sahélienne qui subit les conséquences fâcheuses d'une pathologie variée.

IV.1.2.2. OVINS

Deux races sont exploitées : le mouton Djallonké et le mouton à poils longs du sahel pour un effectif global estimé à 90 000 têtes. Le mouton du sahel semble le moins adapté.

IV.1.2.3. PORCINS

L'effectif est estimé à 270 000 têtes, mais certains auteurs (8) pensent qu'il serait de 500 000 têtes, soit à peu près le double. La race locale ou Ibérique est rustique mais a un petit format et un faible potentiel génétique (5-8 porcelets nés par portée). La race Large White a été importée pour un essai d'amélioration de la race locale mais à des prix exorbitants (un jeune verrat importé de France coûte 500 000 F CFA).

IV.1.2.4. VOLAILLES

L'effectif difficilement contrôlable tourne autour de 2 000 000 de têtes. La race locale rustique est une excellente couveuse, mais mauvaise pondeuse et médiocre transformatrice d'aliments. Plusieurs races améliorées sont importées ; mais ces dernières années une race importée du Zaïre semble mieux s'adapter, même en milieu paysan.

Toutes ces espèces, du fait du mode d'élevage sont exposées à divers dangers qui rendent encore difficile leur adaptation à l'environnement ; il s'agit des vols de bétail, des risques inhérents à la présence des fauves, mais aussi et surtout les facteurs pathologiques caractéristiques majeures des savanes humides.

.../...

IV.2. DOMINANTES PATHOLOGIQUES

Il n'existe pratiquement pas d'élevage sain dans les savanes humides centrafricaines où les éleveurs pour séjourner longtemps, tiennent non seulement le bâton mais aussi la seringue. Le tableau n° 5 fait une synthèse des données bibliographiques sur les dominantes pathologiques.

D'autres maladies non moins importantes ont été signalées ; il s'agit de :

- Charbon Bactérien dont plusieurs foyers existent aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est,
- Streptotrichose "NGOUNIA", moins de 10 p. 100 du cheptel est affecté. Des cas de mortalités chez des jeunes ont été signalées,
- Parasitisme externe surtout marqué en début de saison des pluies,
- Le "KOUYOU" est une nouvelle maladie meurtrière signalée par les éleveurs ; selon les dernières informations de Laboratoire (Octobre 1987) il s'agirait d'une association et complication de rikettsioses, piroplasmoses et trypanosomiasés.

La pathologie du petit bétail est complexe et mal connue, mais l'impact économique constaté est certain.

- La rage est une entité qui mérite également d'être souligné, puisqu'elle prend des proportions inquiétantes ces dernières années. En 1983 on a recensé 1 287 cas de morsures d'animaux et 1 376 personnes mordues (30).

En raison du comportement des éleveurs Ebororo qui estiment qu'il ne sert à rien de "piquer" tant qu'il n'y a pas de maladie, le choix des programmes de prophylaxie doit être judicieux, et s'adresser beaucoup plus aux maladies faciles à enrayer. Pour mieux comprendre

.../...

TABLEAU N° 5 : DOMINANTES PATHOLOGIQUES

Synthèse de données bibliographiques (8, 12, 26, 30, 34, 39).

Principales Maladies	Mortalité et : nombres morts	avorte- : tement	Taux d'infec- : tion - p. 100 : animaux in- : fectés	Impact : Economique	Influence : de la sai- : son
1. Parasitisme INTERNE " BEBOUGUILLI "	21 p. 100 M 36 p. 100 M : Veaux		80 p. 100	- Saisies : Abattoirs : 30-40 p.100 : - Cachexie : - Ecour- : tement : - Lactation	+ : en sai- : son des : pluies
2. Brucellose	20 p. 100 M	36 p.100 : femelles	25 p. 100	+ + +	
3. - Maladies transmises par les tiques RIKETTSIOSÉS "Geygoy" - Piroplasmose "SAMORE"	6,5 p.100 M 8 p. 100 M	16 p.100	50 p. 100	- pertes : catastro- : phiques : - baisse : production : laitière	+ : en saison : des : pluies
4. Trypanosomiase "WADAHOUNDE"	8 p. 100 M 10 p. 100 M : veaux 13 p. 100 M : adultes	18 p. 100	Endémique : Infestation : fréquente	- Couteux : traite- : ments fré- : quents : dépressifs : pour fé- : condité : des fé-	+ : en saison : des : pluies
5. Péripleumonie contagieuse Bovine	152 morts en : 1982 (Ounam- : Pendé)		Episodique 5- : 10 p. 100 du : cneptel/an		
6. Tuberculose			Fort taux : d'infection	saisies : partielles : 25-30 P. : 100 ani : maux con- : trôlés : abattoirs	
7. Peste bovine	0,3 p. 100 en : 83 soit 6000 : têtes : décimées			Importants : moyens de : lutte dé- : ployées : depuis : 1983	
8. Charbon Symptomatique "Mboutou" Pasteurellose ou "Kiko-ou"			Formes : Sporadiques	Importants : Dégats	
9. Fièvre Aphteuse (Mberou)	7 morts en 82 : à Gamboula : M de veaux		Sporadiques	Souvent : Bénigne	

- M = Mortalité totale annuelle p.100 = pourcentage + = marqué

Source :

l'impact des différents opérateurs économiques sur l'élevage, nous allons aborder l'influence du facteur humain.

V. INFLUENCE DU FACTEUR HUMAIN

=====

V.1. POPULATION

En 1985, la population Centrafricaine était estimée à 2 673 000 habitants, soit une densité de 4 habitants au km² avec un taux de croissance annuelle stable de 2,5 p. 100. Le sous-peuplement favorise une dispersion de l'habitat, ce qui implique des frais d'organisation et de transport supplémentaires. Le manque de décentralisation entraîne une opposition nette entre Bangui et les provinces, car cette ville qui compte seulement 1/8 de la population, emploie 65 p. 100 de fonctionnaires et 70 p. 100 des ouvriers (10), ce qui induit l'exode rurale des jeunes et bouleverse le tissu socio-économique des villages.

Malgré la diversité ethnique et coutumière de ce peuple à 85 p. 100 agriculteur, la proximité géographique et l'utilisation d'une langue nationale (Le sango) sont aujourd'hui les principaux facteurs de renforcement des liens de "parenté". Le manque de cadres compétents adaptés, et la faiblesse des capitaux centrafricains "disponibles", imposent une importante participation étrangère dans tous les domaines.

De nos jours l'élevage intègre encore difficilement le milieu humain centrafricain qui manque de tradition initiale en cette matière. Plus grave encore, la plupart des autochtones ne comprennent pas la nécessité de la médecine vétérinaire, car pour eux "leurs fils feraient mieux de les soigner que de s'occuper des animaux". Ils ignorent ainsi inconsciemment la place de ces animaux dans leur alimentation, facteur indispensable du maintien de l'état de santé.

.../...

Ces divergences de conception engendrent des conflits entre autochtones et éleveurs ; les peuhls considérés comme des étrangers (27) sont souvent incriminés faussement par les paysans.

Pour eux le peuhl métamorphose l'homme en bovin pour s'enrichir (c'est pourquoi beaucoup des leurs meurent) et il inhibe par ses fétiches, l'apparition des chenilles comestibles plus appréciées par ces populations de forêt. La dégradation des cultures par les animaux, ne vient qu'accentuer les tensions latentes. Ces conflits se terminent souvent par des bagarres sanglantes et des amendes arbitrairement infligées aux éleveurs par les dignitaires locaux.

D'autres querelles, source de clivage, sont remarquées entre autochtones eux-mêmes car les métayers en particulier (éleveurs autochtones de Taurins) sont détestés par l'autre fraction de la population. En effet, tout esprit d'initiative est brimé et toute effraction à la norme sociale attire l'opposition des voisins par la violence, le sortilège, l'ostracisme. Les animaux considérés comme un danger pour les cultures sont souvent empoisonnés, abattus, volés, et la vie des propriétaires est parfois mise en danger.

Mais soulignons avec insistance que l'esprit d'élevage naît, et se propage de plus en plus au sein de cette population profane, et le nombre déjà important de volontaires (malgré les moyens précaires) est une voie qu'il faudrait judicieusement exploiter.

V.2. LES PRODUCTEURS

L'élevage de gros bétail n'intéresse qu'une infime partie de la population, constituée pour la plupart par les peuhls.

.../...

V.2.1. LES PRODUCTEURS AUTOCHTONES

L'élevage de petit bétail appelé "élevage de case" ou encore "élevage divagant", existait depuis fort longtemps dans ce pays où, les individus n'exploitaient l'animal que pour la boucherie. C'est depuis 1955 que le S.E. a introduit l'élevage des taurins trypanotolérants au sein de la population autochtone. Un contrat pour l'acquisition de ces animaux était signé entre les agriculteurs profane en élevage de gros bétail et ce service : c'est le métayage. Notons au passage que ce système a été abandonné depuis 1970 après la réforme agraire qui enleva tout moyen de contrôle au S.E.

Le nombre actuel d'éleveurs de bovins trypanotolérants s'élève à 370 dont 90 p. 100 sont constitués de notables. Ces anciens métayers étaient pour la plupart ignorants des techniques de base de l'élevage ce qui a conduit à l'échec de ce système de production animale. Il manque à ces métayers (pour eux avoir du bétail c'est un luxe et un moyen de se différencier des autres), ce qui fait la force du nomade à savoir :

- un amour profond de ses animaux,
- une connaissance extrême des animaux,
- une patience infinie, qui va jusqu'au sacrifice pour l'animal.

Mais de plus en plus les autochtones comprennent le bien fondé de l'élevage du gros bétail ; c'est ainsi que les GBAYA sont aujourd'hui nombreux à pratiquer l'élevage de zébu, et certains font partie des Groupements d'Intérêts Pastoraux (GIP) (4). Toutefois le monopole de l'élevage et du marché du gros bétail est détenu par les peuhls.

V.2.2. LES PRODUCTEURS PEUHLS

Les peuhls qui firent leur entrée pas le Nord du pays au cours des années 20, constituent de nos jours environ 10 p. 100 de la population centrafricaine soit 18 000 éleveurs pour approximativement

.../...

150 000 personnes au total (8-37). Ce peuple pasteur est constitué de 3 grands groupes comprenant une diversité ethnique : les Foulbés (sédentaires), les Mbororo (Djafoun, Wodaabé, AKOU) et les "Tchadiens" (AKOU et Wodaabé) nouveaux venus. Ils parlent la même langue (fulfuldé), sont plus ou moins islamisés, ont une volonté manifeste de se regrouper (FNEC - GIP), et disposent d'une forte organisation sociale traditionnelle bâtie autour d'un guide pastoral : le Ardo. Mais au sein de cette population de pasteurs, il existe un certain nombre de problèmes d'ordre socio-politique, pédagogique, professionnel et comportemental qui influencent négativement l'avenir de l'élevage Centrafricain.

Sur le plan socio-politique on remarque :

- Un conflit de compétence entre les différents responsables (Maires, représentants FNEC, Ardo etc...). C'est le cas par exemple d'une mésentente entre le Maire Tombido de la Basse-Kotto et son frère cadet, ainsi que son adjoint et son frère aîné. A l'Ouest le Maire BOUBA de l'Ombella-M'poko ne s'entend pas avec son adjoint YAMSA. Il est difficile de concilier une nomination traditionnelle et une nomination administrative.

- La diversité ethnique conduit souvent à une scission des groupes : beaucoup de GIP ont été ainsi abandonnés. Les "Tchadiens" nouveaux venus sont considérés comme des païens et féticheurs.

- La négligence notoire de leur santé au profit de celle des animaux qu'ils conduisent en brousse, loin des centres médicaux.

Sur le plan pédagogique on note :

- L'épineux problème d'alphabétisation : peu d'éleveurs lisent et écrivent l'Arabe et cela est plus grave encore en ce qui concerne le français (40).

- La scolarisation des enfants n'est pas un souci majeur pour les éleveurs ; les vieux considèrent qu'ils n'ont pas d'enseignement à recevoir des jeunes qui, pour leur parler doivent s'accroupir

.../...

et baisser la tête.

Sur le plan professionnel, les peuhls ont encore quelques carences à savoir ;

- L'ignorance de la médecine préventive : pour eux, il ne sert à rien d'administrer des soins à un animal tant qu'il n'est pas malade. Ils croient facilement à un technicien qui prend promptement ses décisions même si elles sont fausses.

- L'ignorance de la nécessité d'une supplémentation alimentaire.

- La non exploitation commerciale et économique du bétail.

- La non-délimitation des parcelles largement disponibles et et la mobilité anarchique qui les sèvre du contact avec le vétérinaire.

- La non-motivation à comprendre les nouvelles innovations.

Sur le plan comportemental les éleveurs ont certaines lacunes ;

- Ils sont menteurs par faiblesse (ne refusent pas ce que leur dit un chef) et acceptent parfois d'être complices d'une situation d'une situation dangereuse tendant à les humilier, ce qui les pousse à quitter leurs zones : ces attitudes les rapprochent des pygmées, peuples vivant dans les forêts.

- Une grande envie d'être chef ; ils se laissent ainsi facilement escroquer par toute personnalité désireuse de les tromper en leur proposant des responsabilités. Mais malgré ces problèmes évoqués, l'élevage peuhl demeure le plus important dans ce pays où, l'étude du milieu a déjà montré que la vie nomade et l'élevage **transhumant** ne devraient pas s'imposer.

.../...

V.3. L'ADMINISTRATION : LES CONCEPTEURS ET TECHNICIENS

V.3.1. LE MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL (MDR)

En dehors de la Direction générale de l'élevage et des industries animales que nous examinerons après, le MDR comprend deux directions générales et huit directions de service. (Voir organigramme)
L'importance du secteur agricole qui intéresse 85 p. 100 de la population, se fait remarquer par le nombre de directions y afférent.
En 1987 les crédits accordés pour les charges de fonctionnement du MDR, s'élevaient à 2 055 361 000 F CFA, soit 1 725 491 000 Frs pour les frais du personnel permanent et 329 870 000 Frs pour les dépenses courantes et diverses (36). Une étude du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Septembre 1987, propose que la réforme de ce ministère doit s'articuler autour d'une réduction du personnel "pléthorique" ; elle propose la réduction du nombre de directions, ce qui implique la réduction des charges pour le personnel permanent.
Mais pour mieux cerner l'impact des concepteurs sur l'élevage il faudrait examiner de près les structures du S.E.

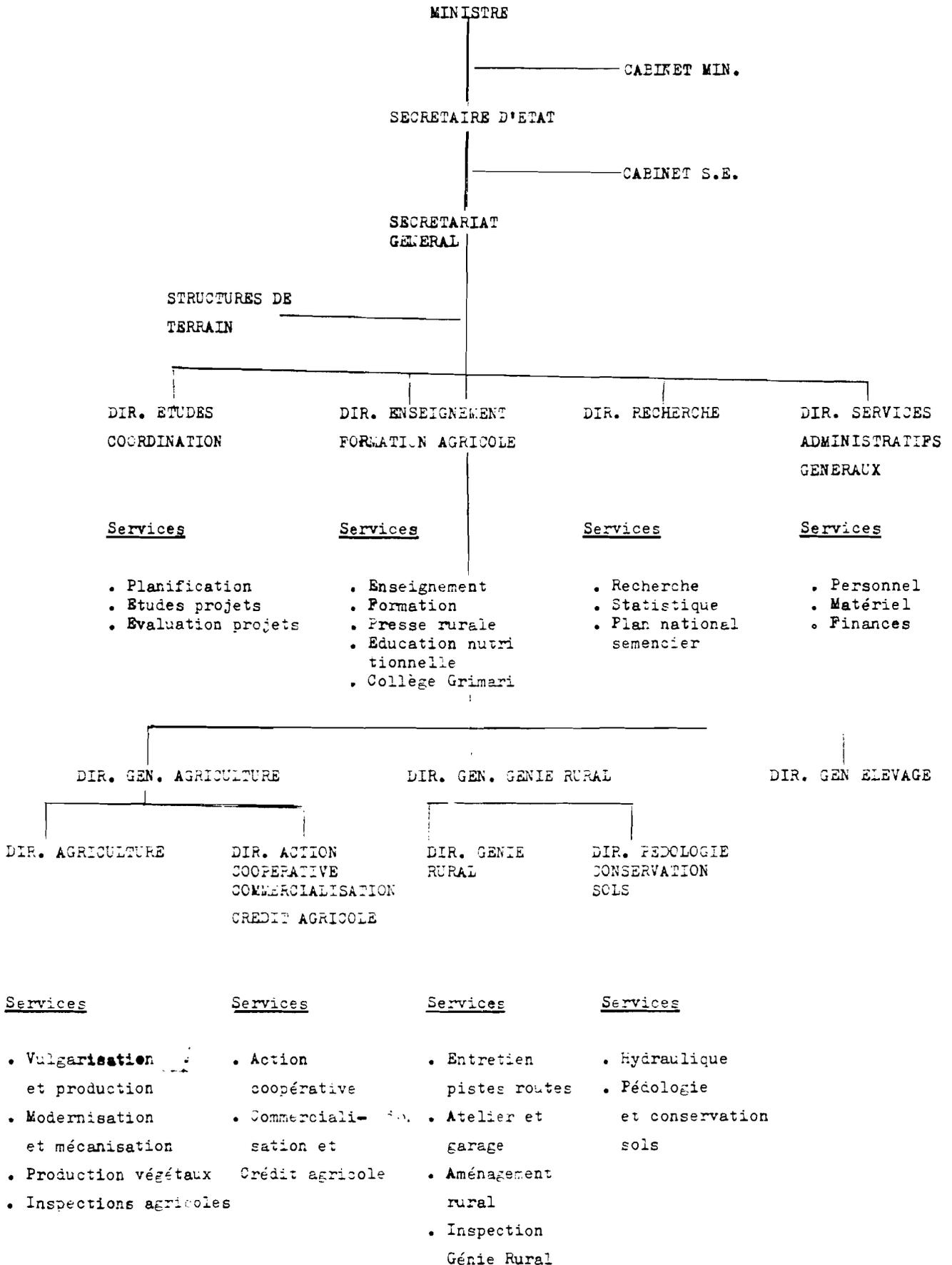
V.3.2. LE SERVICE DE L'ELEVAGE (S.E.)

Créé depuis 1933 par les colons (34), ce service n'a été doté d'une loi nationale le réglementant qu'en 1965 (19) : c'est la loi 65/61 du 3 Juin 1965, qui à l'heure actuelle mérite un certain nombre d'amendements, notamment en ce qui concerne l'inspection sanitaire, les maladies réputées légalement contagieuses etc... Ces dernières années des ordonnances, décrets et arrêtés ont été promulgués, mais leur application pratique sur le terrain demeure un épineux problème.

Notons au passage que juste un an après la réforme agraire de 1970 qui a imposé le départ des expatriés et mis en veilleuse toutes les activités du service, sortit le premier Docteur Vétérinaire Centrafricain (15). Le budget national du S.E. contribue généralement à 97 p. 100 pour les frais du personnel et 3 p. 100 pour le fonctionnement

.../...

Organigramme du MDR (Sauf en ce qui concerne la Direction Générale de l'Elevage)



courant (équipement +investissement) ce qui pose d'énormes difficultés d'intervention sur le terrain.

Tableau n° 6 : Budget Général (Prévisionnel) du S.E.
(en Frs CFA)

ANNEES	BUDGET NATIONAL	BUDGET DU SERVICE DE L'ELEVAGE				TOTAL
		Personnel Cadres	Main d'Oeuvre	Fonctionnement courant		
1982	38 203 178 000	268 000 000	57 600 000	1 590 000	327 990 000	
1983	-	281 970 000	50 600 000	1 725 000	334 295 000	

Source : MDR-DGEIA (30) : Rapport annuel 1983.- (1984).

Le manque de moyens matériels et financiers implique les difficultés d'organisation (exemple lors de l'apparition de la peste bovine en 1983), les problèmes d'insécurité des cadres et de surveillance des frontières. Ainsi, en l'absence des interventions extérieures ponctuelles incarnées par les projets, plusieurs domaines d'activité du S.E. sont abandonnés.

La situation du personnel au S.E. n'est pas maîtrisée alors que le Projet National de Développement de l'Élevage (PNDE) comprend, entre autres objectifs, la réduction du personnel "pléthorique" ; non seulement l'effectif global est sujet à question mais aussi et surtout, il manque des documents dans les dossiers ^{des Cadres} en place. En 1985 l'effectif global du personnel était de 802 personnes, dont 394 cadres Centrafricains de l'élevage parmi lesquels on comptait 20 Docteurs Vétérinaires (12).

.../...

Signalons également que le problème d'intégration des cadres formés se pose et certaines écoles de formation sont fermées (Collège Technique d'Elevage de BOUAR).

A propos des cadres sur le terrain, il nous a été donné de remarquer que les éleveurs font plus confiance aux anciens, même si ces derniers ne sont pas réellement compétents. Certains éleveurs disent que les jeunes ont la tête pleine de connaissances, mais il leur manque la "politique".

C'est une vérité du terrain qui nous amène à penser comme Michael M. HOROWITZ qui au cours de la conférence organisée au Kenya par le CRDI (5) a dit que la plupart des programmes actuels de formation reproduisent les schémas coloniaux et que la médecine vétérinaire est coupée des réalités locales, car ne tenant pas compte du cadre social, politique, culturel et économique qui caractérise l'entreprise pastorale.

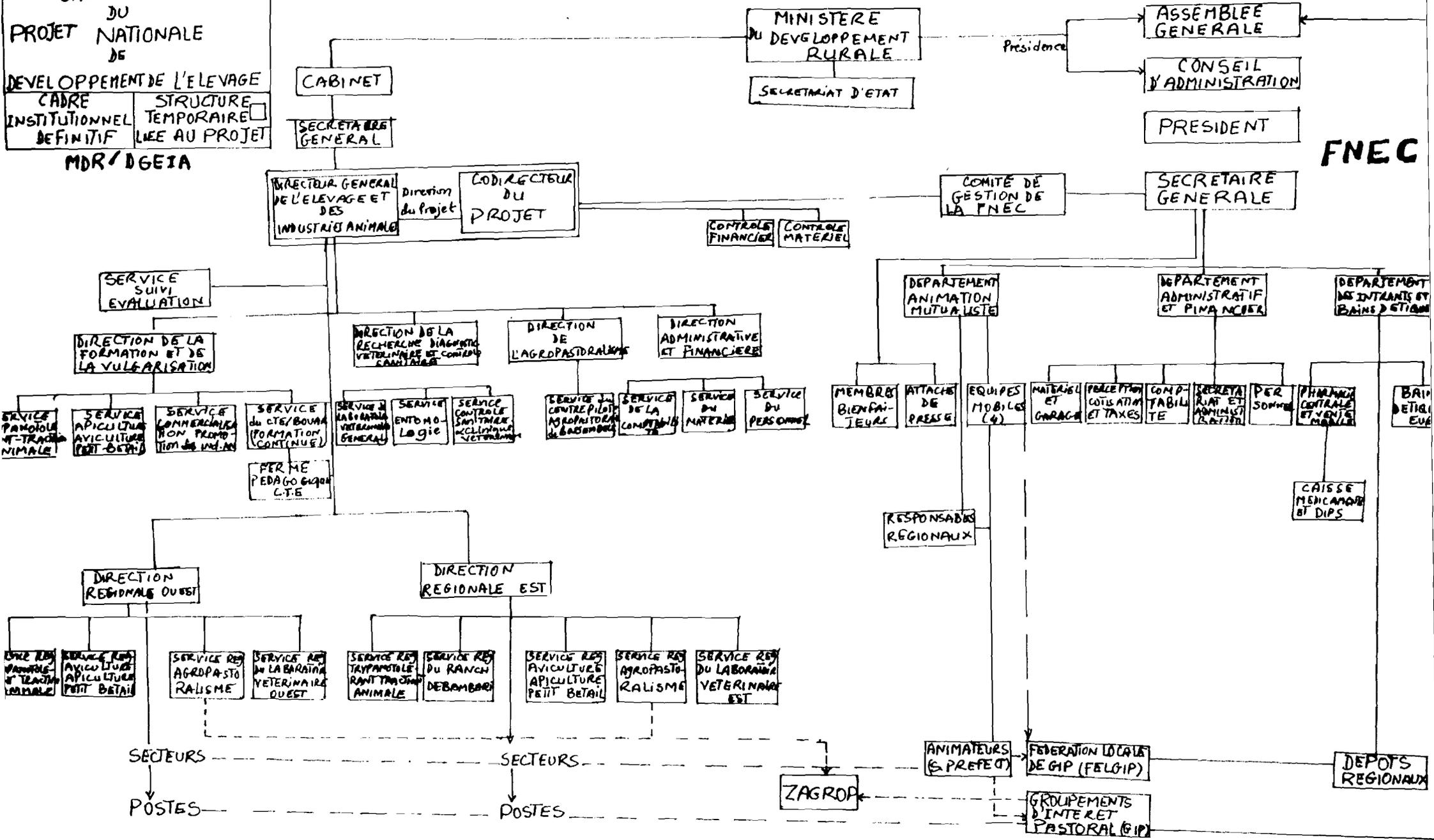
D'autres facteurs négatifs que nous avons notés sont par exemple, le manque de conscience professionnelle de certains cadres, qui ne respectent pas les horaires de travail et celle des subalternes qui ne sont nullement disposés à rendre visite aux éleveurs de brousse (40).

Certaines fautes professionnelles ont été remarquées comme la vente de vaccin à un éleveur pour un animal souffrant déjà de la maladie incriminée. Le problème des fraudes et de la corruption demeurent l'un des points qui gangrènent ce service ; les fraudes fréquentes sont constatées sur les marchés à bétail (12-27), lors des vaccinations payantes (4), au niveau des abattoirs, mais aussi on escroque facilement les éleveurs trop naïfs, en leur proposant des responsabilités (17).

Pour résoudre ces problèmes locaux, des projets, le plus souvent téléguidés, surgissent ponctuellement, mais le mot "Echec" est celui qui revient le plus lors de l'évaluation de ces interventions. Le dernier en date de ces projets est le PNDE dont l'organigramme qui épouse pratiquement celui du S.E., va nous permettre de présenter ces deux structures actuellement bien imbriquées.

.../...

ORGANIGRAMME DU PROJET NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
 CADRE INSTITUTIONNEL DEFINITIF / STRUCTURE TEMPORAIRE LIEE AU PROJET
MDR / DGEIA



V.3.3. LES PROJETS D'ELEVAGE

Les schémas de développement de l'élevage en Afrique ont souvent été conçus par des étrangers parfois modérément qualifiés, prêts à s'expatrier et souvent sollicités par les organismes donateurs, alors que les scientifiques locaux sont sous-utilisés (5), ce qui explique en partie l'échec de la plupart des projets. Nous allons présenter les thèmes en les regroupant en cinq catégories, avant d'aborder les problèmes inhérents au financement, au fonctionnement puis au relais de ces projets. Les cinq principaux axes de développement proposés pour l'élevage Centrafricain sont :

1°/ Les Améliorations portant sur l'animal :

- . Lutte contre les maladies,
- . L'élevage des animaux sélectionnés (comme l'introduction du bétail trypanotolérant).

2°/ La fourniture des systèmes économiques modernes :

- . Installation des infrastructures (abattoirs, usines),
- . Circuit de commercialisation du bétail patronné par le S.E. avec la politique de prix de l'Etat.

3°/ Les politiques axées sur le comportement des Pasteurs :

- . Sédentarisation de l'éleveur nomade par la construction de Bains détiqueurs "adaptés",
- . Modification des pratiques traditionnelles de subsistance par une orientation commerciale,
- . Formation de groupements et d'associations d'éleveurs,
- . Formation pratique des éleveurs.

4°/ Modification portant sur l'environnement :

- . Lutte contre les glossines (débroussaillage, épandage aérien d'insecticide, pièges),
- . Réglementation d'utilisation des pâturages (gestion, pistes de transhumance),

.../...

- . Lutte contre les mauvaises herbes et les feux de brousse,
- . L'hydraulique pastorale.

5°/ Politique de formation et de gestion du personnel local :

- . Octroi de bourse pour une formation dans des écoles moins adaptées aux exigences locales,
- . Réduction du personnel (recyclage et retraite anticipée, non intégration des cadres nouveaux, fermeture des écoles de formation).

inhérentes

Le financement des projets rencontre des difficultés/au fait que l'organisme donateur, le plus souvent impatient et exigeant, se comporte comme un simple vérificateur des comptes, ce qui exclut les ajustements éventuels. L'Etat pourtant impatient dans l'attente des résultats débloque difficilement sa part du financement. Par contre le fonctionnement de ces projets souffre lui, des conflits de compétence entre personnel local et expatriés qui le plus souvent font des stages courts.

En Juillet 1983 le départ des directeurs du projet PDEO (remplacés en Octobre et Décembre) a sensiblement affecté le déroulement des activités. Actuellement, le départ excessif en congé des expatriés ne reconforte pas le personnel local, qui lui, connaît un régime plus rude en matière de congé de travail. Les expatriés volontaires de service souvent moins qualifiés, collaborent avec beaucoup de difficultés avec les locaux les plus qualifiés.

Notons avec regret, l'ignorance du personnel subalterne qui pense que les moyens mis en place par le projet appartiendraient au "Blanc", par conséquent il faudrait vite et suffisamment en profiter pour ses propres comptes.

L'évaluation des résultats des projets est souvent hâtive et l'on pense plutôt à un concepteur expatrié pour l'élaboration de nouveaux plans relais : l'exemple du PDEO qui vers

.../...

la fin avait des difficultés pour trouver sur place un spécialiste en enquête socio-économique ^{en} milieu éleveur (30) en est éloquent. Mais alors allons-nous continuer de projet en projet, par conséquent être continuellement assistés ?

Il est temps que les concepteurs comprennent que toute innovation technique en absence d'innovation sociale conduit inévitablement à l'échec. Le Projet National de Développement de l'Élevage (P.N.D.E.) qui se propose de mettre en place un circuit de fonds spécial de développement de l'élevage impliquant l'autonomie financière future du S.E., doit d'ores et déjà comprendre qu'en 5 ans il sera impossible de faire le tour de la question.

Il est nécessaire de penser à une coordination pluridisciplinaire des plans de développement, à travers les experts techniques qui tous doivent ^{connaître l'importance} l'importance intrinsèque de chaque domaine d'action, afin de bien mener à terme, non seulement le PNDE, mais aussi affiner les techniques d'approche des projets inscrits dans le plan quinquenal 86-90 (Voir Annexe n° 3).

V.3.4. LES AUTRES SERVICES ADMINISTRATIFS

Un certain nombre de services administratifs exercent des activités parallèles souvent contraires au développement de l'élevage. En effet, si les services de la douane et des impôts fixent des taxes et impôts pour l'exploitation des denrées animales, les services communaux d'hygiène inspectent eux, ces denrées sans une collaboration avec le S.E.

Dans les secteurs d'élevage, les éleveurs subissent arbitrairement des exactions de la part des forces de l'ordre qui leur infligent des amendes pour des motifs souvent fallacieux et fantaisistes dans le seul but de se remplir les poches. Les administrateurs préfectoraux ou communaux se rabattent fréquemment sur le S.E. pour l'acquisition des véhicules, carburant ou tout autre matériel du projet, afin d'exercer leurs tâches ; un refus de la part des responsables peut entraîner un rapport pompeux suivi de sanctions graves.

.../...

Enfin une fête gastronomique annuelle dénommée "fête de la moisson" a été instituée par l'Etat depuis ces dernières années ; l'an dernier non seulement la direction générale de l'élevage a suspendu momentanément ses activités pour préparer cette fête, mais plus encore, elle a sensibilisé les éleveurs qui ont fourni 179 bovins, 169 caprins et 72 porcs pour la consommation durant 3 jours de fête. Des financements importants pour cette fête sont effectués par le S.E. et d'autres secteurs économiques de la nation. Nous nous inquiétons tout simplement de l'organisation souvent onéreuse et de la consommation d'un nombre assez important du bétail en peu de jours, car cette fête a d'un autre côté un impact réel sur le moral des producteurs, qui trouvent en cette occasion, l'intérêt que leur accorde l'Etat. (Les meilleurs producteurs sont en effet récompensés lors de cette fête).

V.4. LES CONSOMMATEURS

Les habitudes alimentaires des populations autochtones ont changé, au fur et à mesure que l'élevage s'instaurait dans ce pays. Le tableau n° 7 nous donne une idée de la consommation nationale des viandes de l'élevage.

.../...

Tableau n° 7 : Consommation Nationale de Viande d'élevage
(Abats inclus)

Espèces Animales	Viandes + Abats (tonnes)	Kg/habitant/an *1	Pourcentage par espèce
BOVINS	40 100	16,0	81,2
OVINS-CAPRINS	5 100	2,0	10,3
PORCINS	2 000	0,9	4,5
VOLAILLES	2 000	0,8	4,0
ENSEMBLE VIANDE D'ELEVAGE	49 400	19,7	100,0

*1 En considérant la population de 2,5 millions d'habitants.

Source : République Française - BDPA (41).- Etude pour une stratégie alimentaire (1985).

Par rapport à l'estimation de 1969, il y a une augmentation globale de 22,4 p. 100 de la consommation de viandes d'élevages. Mais il faut noter que cette augmentation est surtout due aux "jeunes" qui adorent prendre la viande sous forme de méchouis (SUYA), le lait et ses dérivés. Les anciens eux, déjà découragés par le prix souvent élevé de ces denrées, préfèrent encore consommer les produits de chasse et de la cueillette (gibiers, chenilles etc...) qui selon eux, ont un meilleur goût.

Certains pensent que le peuhl est un grand féticheur capable de métamorphoser l'homme en bovin d'où leur réticence à consommer la viande bovine. Le tableau n° 8 nous montre l'importance encore élevée de la consommation des produits de chasse. Les viandes d'élevage sont plus

.../...

commerciaux
 consommées dans les centres/ alors que les populations rurales se contentent beaucoup plus de produits de chasse. Les produits animaux couvrent environ 8 .p. 100 des besoins énergétiques (41). Ce qui est insuffisant pour équilibrer une alimentation à base de manioc.

Tableau n° 8 : Consommation moyenne nationale de produits animaux.

Produits Animaux	Quantités Globales	Par habitant/an
Viandes d'élevage	49 400 tonnes	19,7 kg
Laits et Produits Laitiers	52,9 millions L ^{*1}	21,2 L ^{*1}
Oeufs	40 millions	16 Unités
Poisson	8 000 tonnes	3,2 kg
Gibier et cueillette	12 000 tonnes	4,2 kg

*1 en litres équivalent lait liquide

Source : République Française - BDPA (41) .- Etude pour une
 Stratégie alimentaire (1985).

que

Le bilan alimentaire en Centrafrique (41) montre/l'insuffisance énergétique touche l'ensemble de la population pendant les périodes de soudure (grands travaux agricoles), alors que l'insuffisance protéinique frappe particulièrement les enfants, les femmes enceintes et allaitantes. La moyenne d'âge des enfants touchés par la malnutrition est de 18 mois.

L'importation et l'aide alimentaire internationale demeurent importantes, mais le service d'inspection sanitaire des denrées alimentaires d'origines animales n'est pas encore efficace pour assurer une bonne protection des consommateurs.

.../...

CHAPITRE II : FACTEURS LIMITANTS DUS AUX MODES DE CONDUITE ET
D'EXPLOITATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES

I. FACTEURS LIMITANTS DUS AUX MODES DE CONDUITE DE L'ELEVAGE

EN CENTRAFRIQUE
=====

I.1. INFLUENCE DU PASTORALISME CENTRAFRICAIN ;
LE TRANSHUMO-NOMADISME

C'est un mode d'élevage pratiqué par les éleveurs peuhls Centrafricains, qui consiste à effectuer des transhumances saisonnières pendant un certain nombre d'années (en moyenne 6,6 ans (17)), puis à décamper définitivement pour une autre zone jugée plus favorable. Ces déplacements en général Nord-Sud sont considérables et peuvent atteindre 500 km par an. Ils étalent de plus en plus les zones d'élevage dont le front se situe désormais à une centaine de kilomètres de Bangui. Dans ce système on distingue un pastoralisme strict, un agro-pastoralisme et le nomadisme.

Le pastoralisme strict est pratiqué généralement par les Mbororo se définit comme un système dans lequel l'élevage est conçu comme activité économique exclusive, et où les résidences sont plus ou moins mobiles selon les saisons.

Dans l'agro-pastoralisme, l'élevage est pratiqué conjointement avec l'agriculture et/ou le commerce ; il s'accompagne toujours d'un certain degré de sédentarisation même si les troupeaux restent mobiles. Les animaux constituent pour les agro-pastoralistes un capital de base et une garantie pour toute sorte d'activité. La transhumance saisonnière qui est parfois réglementée (pistes de transhumance tracées) reste le dénominateur commun de ces deux systèmes. Les éleveurs partent généralement en début de saison sèche (Novembre-Décembre) pour ne revenir que 4 mois plus tard (Février-Avril).

Signalons au passage que les Wodaabé durent plus^{longtemps} (5-6 mois) que les autres pasteurs (4). Cet élevage bovin transhumant est le plus important du pays comme l'indique le tableau n° 9.

Tableau n° 9 : Répartition Estimée des Cheptels par type d'élevage.
(En pourcentage)

CHEPTELS	1980	1981	1982	1983	1984	1985
<u>BOVINS</u>						
Grande Transhumance	-	-	-	-	-	-
Petite Transhumance	99,2	99,4	99,4	99,6	99,6	99,6
Elevage Sédentaire	2	2	2	2	2	2
Métayage	0,8	0,6	0,6	0,4	0,4	0,4
<u>OVINS</u>						
Elevage Traditionnel	100	100	100	100	100	100
Elevage Moderne	-	-	-	-	-	-
<u>CAPRINS</u>						
Elevage Traditionnel	100	100	100	100	100	100
Elevage Moderne	-	-	-	-	-	-
<u>PORCINS</u>						
Elevage Traditionnel	100	100	100	100	100	100
<u>VOLAILLES</u>						
Elevage Traditionnel	97,5	97,5	97,5	97,5	97,5	97,5
Elevage Moderne	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5

Source : N'ZANDELE (J) (34).- ANNUAIRE NATIONAL DE STATISTIQUES DE L'ELEVAGE CENTRAFRICAIN (1980-1985) .- (1987).

Pendant la saison sèche les éleveurs optent généralement pour un partage du troupeau en deux lots dont le plus gros est soumis à la transhumance. Le tableau n° 10 nous donne une idée sur la composition du troupeau transhumant.

Tableau n° 10 : Composition du Troupeau Transhumant (p. 100)
(Effectif enquêté 2 471 têtes)

	MALES	FEMELLES
VEAUX	8,5	10,5
JEUNES 1 à 3 ANS	15,5	20
ADULTES	3	35,5
CASTRES	7	-
TOTAL	34	66

Source : N'ZANDELE (J) (34) .- ANNUAIRE NATIONAL DE STATISTIQUES
DE L'ELEVAGE CENTRAFRICAIN (1980-1985) .- (1987)

Ces transhumances saisonnières s'effectuent généralement sur un rayon variable de 15-200 km, mais lorsque les conditions environnementales ne répondent plus aux exigences des éleveurs, ils quittent la zone pour une autre : c'est le nomadisme, qui dans le système exposé dérive de la transhumance. L'arrivée récente des éleveurs dans l'extrême Est du pays (Derbissaka) résulte logiquement de ce transhumonadisme.

Mais si l'étude du milieu a démontré que la mobilité du cheptel ou du moins le nomadisme n'est pas nécessaire (7), qu'est-ce qui explique le maintien de ce type d'élevage ? Plusieurs auteurs (4, 7, 19, 41) s'accordent à dire que c'est l'accoutumance aux bons pâturages,

mais aussi la recherche d'endroits salubres qui expliqueraient globalement la mobilité du cheptel bovin Centrafricain. Les éleveurs reconnaissent que même s'ils ne voulaient pas bouger, la faim enleverait toute "raison" aux animaux et les contraindrait à partir d'eux-mêmes vers les zones exploitées les saisons dernières.

La fuite de l'herbe de Laos (27) est devenue de nos jours l'une des principales causes de cette mobilité, car cette plante inhibe complètement les volontés manifestées pour l'agro-pastoralisme par les éleveurs frappés par la crise alimentaire de 1983. Cependant les raisons fondamentales sont d'ordre socio-politique, notamment les conflits de compétence entre chefs peuhls et les multiples tracasseries exercées sur les éleveurs par les autres fractions de l'écosystème (forces de l'ordre, Agriculteurs, Fauves etc...).

Les méfaits de ce transhumano-nomadisme sur l'élevage sont multiples. Lors de ces déplacements en effet, un troupeau sain peut traverser des zones impropres à l'élevage ou rencontrer un troupeau malade ce qui implique la contamination, la diffusion et la propagation de diverses entités pathologiques. Lors de la grande sécheresse de 1983, les éleveurs se sont aventurés très/au Sud, ce qui s'est soldé par une mortalité catastrophique des animaux, suite à une maladie dont ils disent ignorer le nom. Les maladies d'après transhumance, les plus fréquentes, sont cependant la Trypanosomiase, la Piroplasmose et le Parasitisme.

D'énormes difficultés sont rencontrées sur le plan de la gestion, de l'amélioration génétique et de l'exploitation du cheptel transhumant. Les Pasteurs quittent facilement leur GIP, négligent les limites des zones d'action agro-pastorales (ZAGROP), ce qui pose un sérieux problème de contact entre ces derniers et le S.E., qui en cette période n'a que les sédentaires (minoritaires) comme seuls interlocuteurs. La détection des zones de campements de transhumance et de saison de pluies n'est guère facile. Ces énormes déplacements impliquent également une augmentation des besoins alimentaires des animaux et une reproduction hasardeuse avec des risques importants de mortalité des jeunes.

La mise en place de programme de prophylaxie et la collecte du lait, pourtant abondante en cette période (23), sont difficiles faute de

moyens adaptés à ce système où les campements sont éloignés des axes routiers. La fuite du bétail vers l'étranger résulte aussi de ce type d'élevage, ce qui a contraint le S.E. à installer des postes de contrôle de mouvement du bétail surtout vers le Sud.

Les modifications portées sur l'environnement physique et social sont patentées. On assiste à une dégradation rapide des parcours qui se manifeste, d'une part, par l'embuissonnement et, d'autre part, par la désertification. Déjà, de grandes surfaces dans les ZAGROP nouvellement créées, doivent être mis en défens, car complètement dénudées. De sérieux problèmes sociaux sont constatés, suite à l'enclavement volontaire des éleveurs. Ces derniers éprouvent d'énormes difficultés pour s'approvisionner en produits de première nécessité, ainsi que pour l'écoulement des produits d'élevage. Les femmes doivent parcourir 5 à 10 km pour rechercher les produits vivriers. Le problème de santé humaine de plus en plus grave dans ce pays, l'est encore davantage pour ce peuple pasteur volontairement exilé au rythme des saisons.

Cependant un nombre de plus en plus important d'éleveurs prend conscience des limites naturelles (importance des zones forestières impropres à l'élevage du zébu, savanes à glossines, développement des cultures et urbanisation) à ce type d'élevage nécessitant de plus en plus d'espace, et pratiquent de nos jours un élevage grossièrement sédentaire.

I.2. INFLUENCE DE L'ELEVAGE SEDENTAIRE

I.2.1. LE METAYAGE ET LA CULTURE ATTELEE

Le métayage est un système d'élevage de taurins trypanotolérants (Baoulé - Ndama) initié depuis 1955 par le S.E., et qui consiste en un prêt aux autochtones (sédentaires) de cinq vaches et un taureau. Les bénéficiaires remboursent 5 génisses et un taurillon après 5 ans, puis deviennent à leur tour propriétaires.

.../...

Dans la culture attelée, l'élevage n'est pratiqué que comme simple production d'appoint à côté de l'agriculture, en particulier dans le cadre des cultures commerciales.

La plupart des métayers ont disparu après la réforme agraire de 1970, c'est ainsi qu'en 1984, le S.E. n'a recensé que 370 éleveurs dont 90 p. 100 sont des notables. L'importance de ce type d'élevage sédentaire demeure faible car on estime à 10 000, le nombre de bovins trypanotolérants et à 2 930 le nombre de paires de boeufs d'attelage. La politique actuelle consiste en un encouragement de la culture attelée en organisant la fourniture de boeufs d'attelage aux agriculteurs nécessiteux et à la sauvegarde du bétail trypanotolérant. La conduite de cet élevage demeure précaire, car ces néo-éleveurs ignorent les techniques de base de gestion des animaux et des pâturages naturels. Les animaux, la plupart de temps, passent la nuit dehors, dans la cour du village, ou sur les voies publiques, ce qui laisse augurer les risques d'accidents. Le métayage s'est en effet adressé à des profanes, qui pour la plupart ont considéré l'élevage comme une activité secondaire et de prestige. Le système a souffert et souffre encore d'une insuffisance d'encadrement, de centre adéquat de dressage et de diffusion organisée des boeufs d'attelage. Le prix du taurillon Baoulé très sollicité par les adeptes de culture attelée est élevé (80-100 000 Frs CFA/tête) ; les revenus des cultures commerciales qui dépendent de leur cours mondial, sont faibles ; un agriculteur moyen ne peut donc aisément amortir ses investissements.

Les éleveurs d'animaux trypanotolérants qui éprouvent des difficultés à entretenir leur bétail sont bloqués dans l'exploitation par une législation interdisant l'abattage de ces taurins.

Le métayage qui s'est essentiellement adressé à des profanes, eux-mêmes vivant dans une société à système d'héritage incompatible au contrat signé, a généré d'autres conflits qui ont éprouvé durement la cohésion des groupes déjà trop fragile. Souvent il y a eu aussi des oppositions violentes face aux animaux, jugés comme des dangers potentiels pour les cultures.

.../...

Seuls quelques propriétaires influents ont réussi dans le métayage ; ils se sont imposés contre le gré de certains voisins très opposés à ces innovations.

I.2.2. LE RANCHING CENTRAFRICAIN

Le ranching centrafricain peut être brièvement décrit comme étant un système d'embouche animal sur pâturage naturel clôturé. La conception et la réalisation pratique des programmes de ranch ont, le plus souvent, été trop simples et irrationnelles, ce qui a conduit dans la plupart de nos pays à un échec dont les conséquences dramatiques dépassent relativement celles provoquées par les systèmes traditionnels d'élevage (5).

Les objectifs de ces ranches d'Etat concernent, d'une manière générale, l'embouche animale, la sélection des boeufs d'attelage en vue de leur diffusion en milieu agriculteur, les cultures fourragères. De nos jours, le S.E. essaie d'instaurer l'autonomie financière des ranches d'Etat (cas du ranch de Bambari) dont l'importance demeure faible comparativement aux autres types d'élevage.

Après leur installation, le grand problème de ces ranches est celui du manque de moyens logistiques pour la réalisation pratique des programmes initiés afin d'aboutir à une gestion efficace. On assiste à un manque de contrôle zoosanitaire des animaux (c'est le cas de la ferme pédagogique de Bouarqui qui n'a pas de registre sanitaire des animaux), et parfois à l'abandon du ranch (c'est le cas de la Doumie et Katakpa où les animaux ont été momentanément oubliés). Les animaux ainsi oubliés deviennent des gibiers pour les chasseurs des environs.

Cependant un intérêt sans cesse croissant est accordé à ce mode d'élevage par des pasteurs imbus des réalités écologiques du milieu, qui sollicitent l'aide pour clôturer des pâturages, qu'ils se disent prêts à aménager (4). Un représentant de la FNEC s'est d'ailleurs taillé un "ranch familial" de 20 km de long sur 10 km de large ; l'idée est à mûrir...

.../...

I.2.3. L'ELEVAGE SEDENTAIRE DIVAGUANT OU DE CASE

Ce mode d'élevage s'intéresse essentiellement au petit bétail (caprins, ovins, porcins et animaux de basse-cour). Il est pratiqué depuis de longues dates par les autochtones, comme appoint à d'autres activités économiques. Ce petit élevage traditionnel de case est uniformément réparti sur l'ensemble du territoire Centrafricain, mais avec une incidence beaucoup plus marquée dans les villages. L'importance numérique apparemment faible de cet élevage reste encore mal déterminée faute de recensement sérieux. Cependant on remarque facilement son importance socio-culturelle, car c'est la seule source d'approvisionnement en bétail des villageois pour recevoir les visiteurs (GUENES), agrémenter les cérémonies traditionnelles, et récompenser les vaillants fils de la société.

Le mode de conduite des animaux qui est pratiquement le même partout où ce système d'exploitation du petit bétail se rencontre, caractérise ce type d'élevage : la nuit les animaux se regroupent dans la cour du village ou sous les hangars, le jour ils s'aventurent à travers le village ou dans les pâturages des alentours. Les animaux se distinguent par des signes particuliers de marquage propres à chaque propriétaire. Le contrôle zoosanitaire des animaux est négligé, et la sélection se fait naturellement en milieu paysan.

Ces animaux souvent confondus faute de critères d'identification suffisants, causent fréquemment des dégâts générateurs de conflits sociaux. Les produits vivriers généralement exposés pour la vente dans la cour, et les cultures des alentours sont en effet souvent détruits. Suite à ces dégâts la justice est d'abord faite par les belligérants. C'est le cas de cette famille d'agriculteurs (les BOGADA) qui n'hésitent pas sur les moyens (abattage systématique, empoisonnement par les insecticides) pour détruire le bétail de leur frère NGADOGO.

.../...

Les risques inhérents à la consommation des carcasses sont divers, car ces dernières ne sont généralement pas inspectées. La détermination de l'importance numérique de cet élevage est une tâche fastidieuse pour le S.E., mais nous pouvons affirmer que ce domaine occupe une place non négligeable dans l'approvisionnement en protéines animales des paysans Centrafricains.

La sédentarisation des éleveurs peuhls en R.C.A. bien que nécessaire, doit être naturellement envisagée avec l'optique de l'intégrer harmonieusement aux réalités socio-économiques du pays. Déjà le nombre d'éleveurs peuhls intéressés à ce mode d'exploitation augmente, ce qui laisse augurer d'un avenir prometteur pour la sédentarisation de l'élevage bovin en Centrafrique, voie facile pour une exploitation efficiente du disponible animal.

II. FACTEURS LIMITANTS DUS AUX MODES D'EXPLOITATION DES

=====

RESSOURCES ANIMALES

=====

II.1. LE CIRCUIT DE COMMERCIALISATION DU BETAIL EN

, CENTRAFRIQUE

II.1.1. LE CIRCUIT DE COMMERCIALISATION DU GROS BETAAIL

Le circuit est encore mal organisé par le S.E., ce qui impose aux éleveurs l'utilisation d'une filière traditionnelle dans laquelle le taux d'exploitation du cheptel est d'environ 12 à 13 p. 100, soit 250 000 têtes mises sur le marché par an. Dans cette filière les premières transactions s'effectuent généralement au niveau des campements entre les éleveurs et leurs interlocuteurs directs qui sont : les intermédiaires (Kamkamba'en) et les Bouchers locaux qui achètent généralement à crédit ; ou les équipes mobiles d'acheteurs, payant comptant, et travaillant pour un grand commerçant à bétail. Le second niveau des transactions est soit le commerce exercé dans les villages

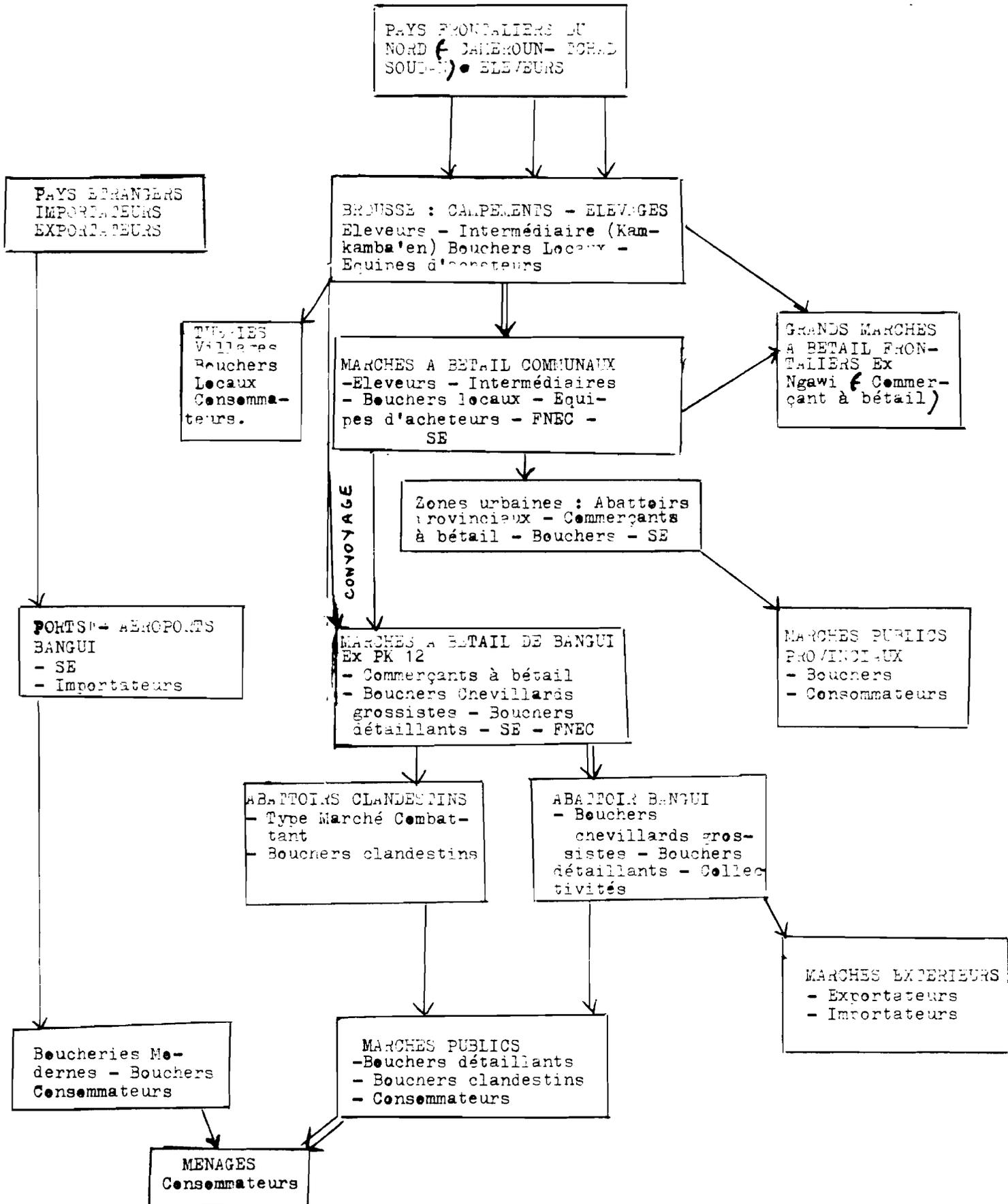
.../...

par les bouchers locaux, soit le convoyage du troupeau acheté en direction des zones urbaines, principalement vers les grands marchés à bétail de Bangui et des frontières (NGAWI). Les bouchers che-
villards grossistes s'approvisionnent en troisième position, puis ils distribuent et vendent également en détails dans certains marchés publics. Les marchés à bétail communaux ont été créés par la FNBO pour faciliter les transactions (Voir schéma n° 1).

Ce circuit dont le monopole est détenu par les musulmans (Haoussa, Foulbé, Mbororo) connaît des difficultés importantes. Le commerce du bétail qui se fait de manière irrationnelle est soumise à la décision du chef de famille, laquelle dépend des besoins urgents d'argent. Les relations sont souvent tendues entre les éleveurs et les marchands de bétail dont les équipes mobiles connaissent d'énormes difficultés pour conduire les convois d'animaux à Bangui. Les fraudes sur les marchés à bétail sont fréquentes (27), ce qui explique partiellement l'existence de nombreux opérateurs clandestins.

.../...

SCHEMA N° 1 : SCHEMA SIMPLIFIE DU CIRCUIT DE COMMERCIALISATION DU BETAIL EN R.C.A.



Le prix du bétail sur pied dont la fixation n'est pas maîtrisée par le S.E. varie sensiblement d'une zone à l'autre, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau n° 11 : Prix moyen du bétail par secteur d'élevage.
(en millions de Frs CFA)

Catégories	DEGAULLE	BOZOUM	YALOKÉ	BOSSEM- BELE	BOSSAN- GOA	BODA
1. Taurillons de 2-3 ans	30-50	35	20-40	20-30	35	30-50
2. Jeunes castrés de 4-5 ans	70-90	40-50	40-50	40-50	40	50-70
3. Castrés de 6-8 ans	80 - 110	70	60-90	70-90	60-80	90
4. Taureaux	80 - 100	60	60-80	70-80		100
5. Génisses de 2-3 ans	40 - 50	25 - 30	30	20-30		
6. Jeunes vaches de 4-5 ans	40	35	40	30-45		
7. Vaches de 6-9 ans	60 - 80	40-50	40-50	60	60-50	70-80
8. Vieilles vaches de 10 ans et plus		30	35	40	30	50

Source : BOUTRAIS (J) (4) .- LE Développement de l'élevage dans l'Ouest Centrafricain.- Etude socio-économique .- (1985)

.../...

Les prix de détail officiellement fixés ne sont en réalité respectés que par quelques bouchers modernes. Les bouchers sur les marchés publics pratiquent des prix approximatifs et majorent en général de 20 p. 100. Voici quelques exemples de prix officiels de viande en Juillet 1984 :

A Bangui = 800 F CFA/Kg avec os - 1 000 F CFA/kg sans os.

A Paoua = 400 F CFA/kg avec os - 500 F CFA/kg sans os.

En dehors de quelques prix de détails officiels, l'Etat n'a pas une politique de prix relative aux transactions commerciales de bétail sur pied, entre producteurs et marchands.

Les autres circuits de commercialisation de produits d'élevage ne sont pas encore bien étudiés. On signale tout simplement que les éleveurs éprouvent des difficultés quant à ce qui concerne la vente de lait, alors que la volaille se vend bien avec un taux d'exploitation d'environ 90-100 p. 100 en élevage moderne.

II.1.2. REGLEMENTATION DU COMMERCE DE BETAIL

En plus de l'arrêté n° 39/MAE/SG/DGEIA/DPPIA du 14 Septembre 1982 interdisant l'abattage du bétail trypanotolérant, les différents opérateurs économiques sont astreints au règlement de plusieurs taxes pour l'exercice licite de leur profession.

MARCHANDS DE BESTIAUX :

- Patente fonction du nombre d'employés,
- Taxe de convoyage dite "Taxe trypanocide" 600 F/tête réservée à la FNEC,
- Taxe de marché à Bangui (500 F CFA/tête),
- Droit de parcage sur le marché (1 000 F CFA/tête),
- Taxe d'exportation (1 000 F CFA/tête).

Notons au passage que ces taxes sont constamment modifiées, c'est ainsi que le PNDE préconise dans le cadre des nouveaux textes de commercialisation du bétail une somme de 2 500 frs payable par le

le vendeur. Cette somme servira à la mise en place d'un fonds spécial de développement de l'élevage qui assurera à la fin du projet de l'autofinancement du S.E.

L

BOUCHERS :

- Patente (détaillant 25 000 F CFA/an ; grossiste 60 000 F CFA/an),
- Taxe de parcage (500 F CFA/tête),
- Taxe d'abattage : 4 500 F CFA/tête à Bangui incluant le transport de la carcasse au marché et 800 à 1 800 F CFA/tête selon la ville en province),
- Taxe en frais de réfrigération des carcasses 250 F CFA/carcasse à Bangui,
- Taxes annexes (Ressuage - Réfrigération des tripes - Exportation des cuirs) à Bangui.

L'annuaire statistique de l'élevage centrafricain (34) indique qu'à ces droits fixes il faut ajouter :

- 50 p. 100 de l'impôt forfaitaire sur les personnes physiques (I.F.P.P.),
- 18 p. 100 des centimes (C.T.),
- 1 500 F de taxe additionnelle.

II.1.3. L'INFLUENCE DE CE CIRCUIT SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE CENTRAFRICAIN

GOLDSCHMIDT au cours de la conférence organisé par le CRDI au Kenya (5) signale que les circuits de commercialisation patronnés par les gouvernements conduisent souvent à l'échec. Les relations unissant éleveurs et les nouvelles initiatives (marchés, nouvelles installations, politique des prix), doivent être clairement définies et établies.

.../...

La filière actuelle de commercialisation du bétail en R.C.A. a été considérée par le Docteur KOTA-GUINZA (17) comme un facteur limitant de l'épanouissement de notre élevage. Le parage des animaux dans les marchés à bétail (souvent difficile car nécessitant des coups de bâtons "SAOUROU" qui induisent des traumatismes), favorisent le contact et augmente les chances de contamination des troupeaux qui sont d'origines différentes (Voir Photo n° 2).

Les taxes fixées sont souvent contestées par les producteurs, tel est le cas du représentant de la FNBC à Bossembélé qui s'inquiétait sur la brusque augmentation des taxes à 2 500 F CFA. Les conflits parfois musclés entre éleveurs et marchands à bétail, les pénibles convois des troupeaux vers Bangui à travers la brousse (durée 25-30 jours pour 400 km) inhibent les volontés d'action des opérateurs. Le manque de collaboration entre S.E., la Douane et le Service de Répression des fraudes gêne le déroulement normal du circuit ce qui favorise l'installation de plus en plus importante des opérateurs clandestins. L'abattage clandestin à Bangui est estimé à environ 100 têtes de Bovins par jour. Ce type de circuit qui ne permet pas au S.E. d'évaluer normalement les marges de bénéfices possibles de chaque opérateur (surtout les marchands) contribue au maintien à un niveau toujours bas du revenu des éleveurs et de la consommation nationale de viande bovine.

Le circuit de commercialisation des autres espèces animales encore moins maîtrisé et réglementé, pose de sérieux problèmes économiques (recouvrement des taxes etc...), hygiéniques (santé des consommateurs), et techniques (manque de données statistiques précises). Le consommateur semble le plus exposé aux risques de ces spéculations incontrôlées.

II.2. PLACE DE L'ELEVAGE DANS LE COMMERCE EXTERIEUR

Le commerce extérieur des produits d'élevage complète le circuit de commercialisation intérieur que nous avons déjà examiné, en s'intéressant aux échanges entre la R.C.A. et les autres pays.

.../...



PHOTO n° 2 : Marché à bétail de Yérémo (1985)

"Rassemblement des animaux d'origines diverses : risques de contagion".

II.2.1. DONNEES SUR LE COMMERCE EXTERIEUR DES PRODUITS

D'ELEVAGE

Nous allons d'abord examiner la production nationale avant les échanges.

Tableau n° 12 : Production Nationale de Viandes (tonnes)

RUBRIQUES	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Viande Bovine	20 790	25 740	27 000	38 460	36 660	37 505
Viande Ovine	251	260	270	280	290	320
Viande Caprine	2 710	2 890	2 960	3 080	3 150	3 170
Viande Porcine	5 291	5 460	5 760	5 880	6 090	6 180
Viande Volailles	1 850	1 967	2 033	2 085	2 215	2 229
TOTAL Viandes	30 892	36 317	38 023	49 785	48 405	49 204
TOTAL Abats	6 172	7 453	7 810	10 707	10 292	10 467

Source : N'ZANDELE (J) (34).- ANNUAIRE NATIONAL DE STATISTIQUES DE L'ELEVAGE CENTRAFRICAIN (1980-1985).- (1987).

N.B. : D'autres auteurs (41) signalent la consommation importante d'autres types de viandes (Gibier - Cueillette estimée à tonnes/12 000

.../...

an) et du poisson estimée à 8 000 t/an.

Tableau n° 13 : Production Nationale des Autres Produits d'Elevage.
(Tonnes)

RUBRIQUES	1980	1981	1982	1983	1984	1985
LAIT VACHE	4 000	4 000	4 100	4 200	4 300	4 600
Peaux Bovins	970	1 201	1 260	1 792	1 708	1 741
Ovins						
+ Caprins	325	346	355	370	378	384
MIEL	5 395	6 500	7 050	6 900	7 000	7 100
CIRE	270	401	533	359	400	420

Source : N'ZANDELE (J) (34).- ANNUAIRE NATIONAL DE STATISTIQUES DE L'ELEVAGE CENTRAFRICAIN (1980-1985).- (1987).

En Centrafrique le déséquilibre des échanges commerciaux se caractérise essentiellement par la faiblesse des exportations comparativement aux importations. Pour ce qui est du secteur de l'élevage que nous allons aborder (Voir tableau n° 14), la balance commerciale cumulée des années 1980-1985 est déficitaire de 1.344 millions de Frs CFA. L'inquiétude persiste au sein des cadres de l'élevage qui, lors des dernières réunions mensuelles (de l'année 87) du PNDE ont amèrement déploré l'excès d'importation. Signalons que dans ce cadre les principaux partenaires commerciaux de la R.C.A. sont : la France, le Portugal, le Zaïre et les pays de l'UDEAC. Les cadres du PNDE (37) signalent que l'élevage intervient néanmoins pour 13,6 p. 100 du PIB global et 45 p. 100 du PIB agricole. Par ailleurs la valeur des exportations s'élèverait en 1987 à environ 4 milliards de Frs CFA, ce qui signifie que dans l'économie nationale, l'élevage compte à lui seul presque autant que toutes les productions agricoles réunies.

.../...

TABLEAU N° 14 : L'ELEVAGE DANS LE COMMERCE EXTERIEUR (MILLIONS FRF CFA)

POURQUOI	1980	1981	1982	1983	1984	1985
- Animaux sur pied	-	-	-	-	-	-
- Viandes et produits dérivés	65,0	33,6	45,4	46,6	76,3	73,7
- Lait et produits dérivés	410,4	386,7	724,1	373,9	536,3	663,1
- Oeufs	14,9	4,6	0,6	1,3	24,0	26,8
- Miel et cire	-	0,7	1,0	0,8	0,7	2,3
- Aliment de Bétail	-	12,6	3,4	-	2,1	0,2
- Cuirs et Peaux	1,6	2,8	5,0	3,9	10,0	15,8
TOTAL	491,9	441,0	779,5	426,5	650,0	781,9
p. 100 des importations des produits d'élevage par rapport au total des importations	1,1	1,8	1,9	1,1	1,7	1,5
- Animaux sur pied	-	-	-	-	-	-
- Viandes et produits dérivés	-	-	-	-	-	-
- Lait et produit laitier	-	-	-	-	-	-
- Oeufs	-	-	-	-	-	-
- Miel et cire	71,8	54,2	195,5	57,5	87,6	66,5
- Cuirs et peaux	144,6	214,9	340,2	178,1	310,9	375
TOTAL	216,4	269,1	535,7	235,6	398,6	455,5
p. 100 des exportations des produits d'élevage par rapport au total des exportations	0,9	-	1,6	0,7	1,0	1,0
BALANCE COMMERCIALE (2 - 1)	-275,5	-171,9	-243,8	-190,9	-215,5	-336,4

Source : N'ZANDELE (3).- ANNUAIRE NATIONAL DE STATISTIQUES DE L'ELEVAGE CENTRAFRICAIN (1980-1985).- (1987)

II.2.2. REGLEMENTATION DU COMMERCE EXTERIEUR DES
PRODUITS D'ELEVAGE

La R.C.A. n'a aucune barrière protectionniste relative aux échanges commerciaux des produits d'élevage ; plus grave encore les moyens dont elle dispose sont ~~insuffisants~~ insuffisants pour assurer un meilleur contrôle sanitaire au niveau des ports, aéroports et frontières. Cependant ces opérations économiques sont réglementées par des patentes, droits et taxes généralement fixées par les Services des Douanes et impôts.

II.2.2.1. LES PATENTES

- Pour les exportateurs de bétail : la patente varie de 45 000 Frs CFA à 60 000 Frs CFA par an selon la zone et pour plus de 200 têtes exportées,
- Les importateurs du bétail et viandes : ils sont taxés de 60 à 200 000 Frs CFA selon le chiffre d'affaires annuel et la zone d'activité.

II.2.2.2. LES DROITS ET TAXES

Elles concernent surtout le commerce extérieur hors pays UDEAC, car pour les échanges avec les pays de cette union, le tarif des douanes abolit certaines entraves au commerce.

.../...

Tableau n° 15 : Droits et taxes applicables à l'exportation des animaux vivants, viandes et abats (1980-1985).

DROITS ET TAXES	BASES IMPOSITION	TAUX p. 100
<u>Animaux vivants :</u>		
- Droit de sortie	FOB	8. p. 100
- Taxe Inspection Sanitaire	Tête	1 000 F/Bovin
- Taxe Chiffres d'Affaires	FOB	2 p. 100
- Droit de Timbre Douanier	-	-
<u>Viandes et Abats :</u>		
- Droit de Timbre Douanier	-	-
- Taxe Chiffres d'Affaires	FOB	2 p. 100
- Taxe Circulation Viande	-	-
- Taxe Inspection Sanitaire	-	-

Source : N'ZANDELE (J) (34).- ANNUAIRE NATIONAL DE STATISTIQUES DE L'ELEVAGE CENTRAFRICAIN (1980-1985).- (1987).

Le Texte en vigueur suspend les droits et taxes relatives à l'importation des animaux vivants, de viandes bovines, équinnes, porcines, ovines et caprines.

.../...

Tableau n° 16 : Droits et Taxes applicables à l'Importation d'animaux vivants, viandes et abats. (1980-1985)

DROITS ET TAXES	BASES IMPOSITIONS	TAUX p. 100
<u>Animaux Vivants</u> :		
- Droit de Douane	CAF	7,5 p. 100 suspendu
- Droit d'Entrée	CAF	10,0 p. 100 suspendu
- Taxe Chiffre d'Affaires	CAF + DD + DE	10,0 p. 100 suspendu
- Taxe Inspection Sanitaire	Tête	1 000 F/Bovin
- Taxes Trypanocides	LAISSEZ Passer:	600 F CFA/Tête Bovin 300 F CFA/ " Ovin Caprin
<u>Viandes et Abats</u> :		
- Droit de Douane	CAF	12,5 p. 100 suspendu
- Droit d'Entrée	CAF	12,5 p. 100 suspendu
- Taxe Chiffre d'Affaires	CAF	10,0 p. 100 suspendu
- Taxe Statistique	CAF	0,2 p. 100
- Taxe Complémentaire	CAF + DD + DE	15,0 p. 100
- Taxe de Circulation Viande	-	-
- Taxe Contrôle Sanitaire	-	-

Source : N'ZANDELE (J) (34).- ANNUAIRE NATIONAL DE STATISTIQUES DE L'ELEVAGE CENTRAFRICAIN (1980-1985).- (1987)

N.B. : Pour les viandes de volailles le droit de douane est de 27,5 p. 100 (importation).

.../...

Une exonération des droits et taxes à l'importation est accordée aux projets d'élevage. L'arrêté n° 040/MDR/DGEIA/DSA/SISU du 26 Septembre 1984 demande aux importateurs et exportateurs de verser 1 500 F CFA par envoi ou par expédition, représentant la taxe sanitaire qui est reversée au Trésor Public.

II.2.2.3. DISPOSITION ADOPTEES PAR L'UDEAC

L'acte n° 31/84 - UDEAC - 413 (42) a adopté un certain nombre de dispositions relatives aux échanges commerciaux entre les pays membres. Nous allons résumer ces dispositions en quatre points essentiels :

- La première disposition concerne le commerce des animaux sur pied: les animaux échangés doivent être accompagnés d'un certificat de vaccination et suivre les pistes définies afin de subir aussi bien à l'entrée qu'à la sortie des visites sanitaires.

Le second point est relatif aux produits d'origine animale, qui doivent provenir d'établissements agréés et être accompagnés d'un certificat sanitaire d'origine.

Le troisième point traite des produits et instruments à usage vétérinaire qui doivent provenir des personnes et établissements agréés.

Le quatrième traite des aliments de bétail dont les échanges sont réservés aux établissements agréés.

II.2.3. INFLUENCE DES ECHANGES COMMERCIAUX SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE CENTRAFRICAIN

La réglementation actuelle du commerce extérieur des produits d'élevage favorise beaucoup plus les importateurs, ce qui a comme conséquence le déséquilibre de l'économie qui rend ainsi la balance commerciale déficitaire ; en ajoutant la valeur de l'importation des intrants (médicaments vétérinaires), on aggrave ce déficit.

Pour certains (8), les exportations ne couvrent que 55 p. 100 des importations et la place de l'élevage dans le PIB reste faible (environ 5. p.100). Les producteurs locaux semblent ainsi moins encouragés par la législation en vigueur.

Les difficultés rencontrées au cours de l'exploitation des documents au niveau du Service des impôts (34) ne permettent pas au S.E. de se faire une idée précise sur le montant des patentes et taxes versées (souvent difficiles à recouvrir), afin de proposer des amendements relatifs aux réalités actuelles du commerce extérieur des produits d'élevage. L'absence de barrière protectionniste doublée d'un manque de contrôle sanitaire adéquat, favorise l'importation des produits de natures douteuses, ce qui expose davantage le consommateur à d'importants risques.

Bien que le niveau de dépendance alimentaire du pays soit faible, la stabilité du taux de couverture des besoins énergétiques résulte d'un recours accru aux importations commerciales et à l'aide alimentaire internationale. L'élevage Centrafricain n'occupe pas encore sa place réelle dans l'économie du pays, par défaut de méthodes cohérentes de gestion et d'exploitation des ressources disponibles.

Les principaux facteurs limitants de cet élevage que nous avons tenté d'identifier, semblent préoccupants et méritent d'être abordés avec lucidité. Au fil des années et selon les priorités qu'il s'est fixées, le S.E. a essayé de les prendre en charge, c'est ainsi qu'au cours des années 70, l'ANDC est apparue comme l'une des principales alternatives de dénouement.

D E U X I E M E P A R T I E



LA FNEC ET SON ROLE DANS LE DEVELOPPEMENT
DE L'ELEVAGE CENTRAFRICAIN

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA FNEC ET COMPARAISON AVEC LES
AUTRES STRUCTURES CONNEXES DE L'ELEVAGE

I. PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA FNEC
=====

I.1. HISTORIQUES - OBJECTIFS - IMPORTANCES

I.1.1. HISTORIQUES

La volonté de l'administration Centrafricaine de regrouper les éleveurs peuhls remonte à 1943, lorsque celle-ci décida de nommer un ardo comme Chef suprême de tous les Mbororo. Toujours pour maintenir un climat de confiance sociale au sein de ces pasteurs, l'Etat créa d'abord 3 communes d'élevage dans l'Ouest en 1959, puis deux autres au cours des années 60 dans l'Est du pays. Ces communes sont dirigées par des maires peuhls désignés parmi les ardos les plus influents de la zone d'élevage concernée. C'est alors que vint la tristement célèbre réforme agraire de 1970 qui provoqua une rupture nette entre éleveurs et services d'encadrement, désintégrant ainsi les structures mises en place.

Mais comme la nécessité de se fédérer s'est imposée à ces unités qui n'étaient plus à la hauteur en cette époque rude, éleveurs et techniciens, doublés de l'appui des projets en cours, ont réfléchi, puis décidé, de créer une organisation ; c'est ainsi que l'association Nationale des Eleveurs Centrafricains (ANEC) fut créée par un acte promulgué le 22 Mars 1973 (15).

Vers la fin des années 70, le fonctionnement de cette organisation encore fragile, allait être gravement compromis par manque de compétence des responsables (mauvaise gestion financière), et aussi suite à des pressions négatives d'origines diverses. Au début des années 80, l'ANEC a attiré l'attention des bailleurs de fonds qui ont décidé de la relancer en lui confiant dans un premier temps (en Octobre 1982) la gestion du fonds de roulement santé du ~~Projet~~ de

.../...

Développement de l'Élevage dans l'Ouest (PDEO). Notons au passage que l'ANEC a connu un succès éclatant dans la distribution des intrants car elle s'est élaboré un meilleur circuit de commercialisation. La dixième Assemblée Générale (A.G.) de l'ANEC tenue à Bangui du 4 au 5 Décembre 1985, s'est principalement intéressée à sa dissolution puis à l'adoption de nouveaux statuts (28), instituant la Fédération Nationale des Éleveurs Centrafricains (FNEC). Signalons qu'auparavant, les experts réunis en Novembre 1985 avaient estimé que les statuts de l'ANEC ne reflétaient plus les réalités de notre élevage. Avec l'élargissement de ses champs d'action la FNEC est devenue de nos jours, une plaque tournante de l'élevage bovin Centrafricain, car ses objectifs sont presque similaires à ceux du S.E. qui malheureusement connaît de graves difficultés financières.

I.1.2. OBJECTIFS

Comme l'indique l'article 2 des statuts (Voir Annexe n° 4) la FNEC a pour objets :

- La défense des intérêts matériels et moraux de ses membres dont elle est l'interprète auprès des autorités publiques ;
- La promotion des éleveurs Centrafricains à travers des structures de type précoopératif et leur formation professionnelle aux nouvelles techniques d'approvisionnement, de production, et de commercialisation en vue de satisfaire leurs besoins dans le cadre du développement économique et social ;
- Le développement de l'élevage sous la supervision des services de l'élevage par une amélioration de la protection sanitaire, de la zootechnie, de l'alimentation des animaux, de la gestion des pâturages et des circuits de commercialisation du bétail et de ses sous-produits, et par toute autre activité de nature à promouvoir ce développement. La diversité de ces objectifs font que l'importance de la Fédération devient de plus en plus croissante.

.../...

I.1.3. IMPORTANCES

Cette fédération qui jouit d'une autonomie financière, n'a pas son semblable en Afrique Occidentale (2) et représente également une force politique dans le pays. Elle représente théoriquement tous les éleveurs centrafricains, mais seulement 60 p. 100 des éleveurs de zébu cotisent. Le nombre d'éleveurs cotisants a largement progressé, ce qui s'est soldé par une nette augmentation du capital qui est passé de 9 000 000 en 1974 à plus de 120 000 000 de frs CFA en 1985. Elle a un impact positif réel sur les éleveurs par le biais de ses nombreuses réalisations socio-économiques. En effet la FNEC accorde des crédits aux éleveurs, dote les maires de véhicules et doit prendre en charge leurs chauffeurs. Elle procède parfois à une distribution gratuite des produits vétérinaires. Elle a construit des parcs, des marchés à bétail, des cases de passage, une mosquée, etc... Elle récompense les meilleurs éleveurs par une décoration nationale, contribue au règlement des conflits éleveurs-agriculteurs, sensibilise et incite ses membres à créer des groupements d'intérêts pastoraux. Elle participe à la formation des éleveurs sous l'impulsion du projet, accorde un appui matériel et financier au S.E. Mais cette organisation connaît encore quelques lacunes et n'est connue que par 58 p. 100 des éleveurs (40).

I.2. MOYENS ET STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA FNEC

I.2.1. MOYENS HUMAINS

La FNEC regroupe théoriquement tous les éleveurs Centrafricains, mais seuls 60 p. 100 des éleveurs peuhls, environ 12 000 personnes versent annuellement leur cotisation. En 1986 cette association comptait 7 maires de communes d'élevage, 14 membres bienfaiteurs et 94 représentants qui pouvaient prendre part aux A.G., en présence de certains éleveurs privés et cadres du MDR. Mais selon les nouveaux statuts, les A.G. qui seront désormais présidées par le MDR ne comprendront que 3 membres de Droit, des représentants désignés par les

.../...

fédérations locales des GIP (FELGIP) et 5 membres à titre d'observateur désignés pour leur compétence en la matière.

Le conseil d'administration (C.A.) deuxième instance de l'organisation comprend 11 membres élus parmi les éleveurs, le Ministre du Développement Rural, et le président de la Chambre d'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et Tourisme. Le Comité de Gestion (C.G.) comprend le président et le Secrétaire Général de la FNEC ainsi que le Directeur Général de l'Elevage et des industries animales. Le personnel le plus impliqué dans les activités quotidiennes de la Fédération est celui qui travaille au siège du Secrétariat Général. En plus du Secrétaire Général, le service compte 3 comptables, 1 responsable de bords détiqueurs, 2 caissiers, 1 vendeuse à la pharmacie Centrale, 4 vendeurs ambulants, 4 goumiers, une dizaine d'employés de bureau, une dizaine de chauffeurs, des gardiens et des manœuvres temporaires, ainsi que des stagiaires en nombre variable. Le personnel expatrié comprend 6 personnes dont 1 Contrôleur Financier, 1 responsable des Intrants et Bords détiqueurs, et 4 responsables de l'animation mutualiste. Les critères de recrutement et la structuration hiérarchique du personnel, reflète la faiblesse organisationnelle de cette fédération.

I.2.2. MOYENS FINANCIERS

La FNEC est dotée d'une autonomie financière et ses ressources comme l'indique l'Article 9 des statuts sont constituées par :

- Les cotisations annuelles des GIP (actuellement cette cotisation représente la valeur d'une carte d'éleveur fixée à 10 000 F CFA) ;
- Les taxes et redevances diverses reconnues par l'Etat :
 - . Taxe trypanocide et du marché à bétail (en tout 2 500 Frs CFA),

.../...

- Carte de convoyage,
 - Redevances de vaccination (25 Frs CFA/tête en 83-84).
- Les biens immobiliers cedés par l'ETAT ;
 - Les excédents sur les opérations commerciales :
 - Vente d'intrants vétérinaires, du bétail et de la viande.
 - Les aides, dons, legs ;
 - Les crédits accordés par les banques (elle a déjà reçu des financements extérieurs provenant de : IDA, FIDA, BAD, CEE, BM, PDEC, FED).

En 1974 le budget de la FNEC n'était que 9 000 000 Frs CFA, mais depuis ces dernières années il y eu une augmentation spectaculaire comme l'indique le Tableau n° 17. Compte tenu des difficultés survenues en cours d'exercice (peste bovine etc...) les recettes réalisées n'ont été que de 363 369 225 F CFA (32). La FNEC connaît souvent de sérieux problèmes de gestion financière, c'est dans cette optique que le PNDE a recruté un contrôleur financier expatrié et un comptable qui assurent l'informatisation du contrôle des biens de la Fédération.

I.2.3. MOYENS MATERIELS

Les moyens matériels de la FNEC ont connu une nette augmentation au cours de 3 années d'activités (de Juillet 1982 à Juillet 1985), car leur valeur monétaire est passée de 16 593 725 à plus de 103 310 335 Frs CFA (9-29).

Voici très succinctement présenté une liste des biens matériels de la fédération :

.../...

TABLEAU N° 17 : Budget Prévisionnel Exercice 1983-1984

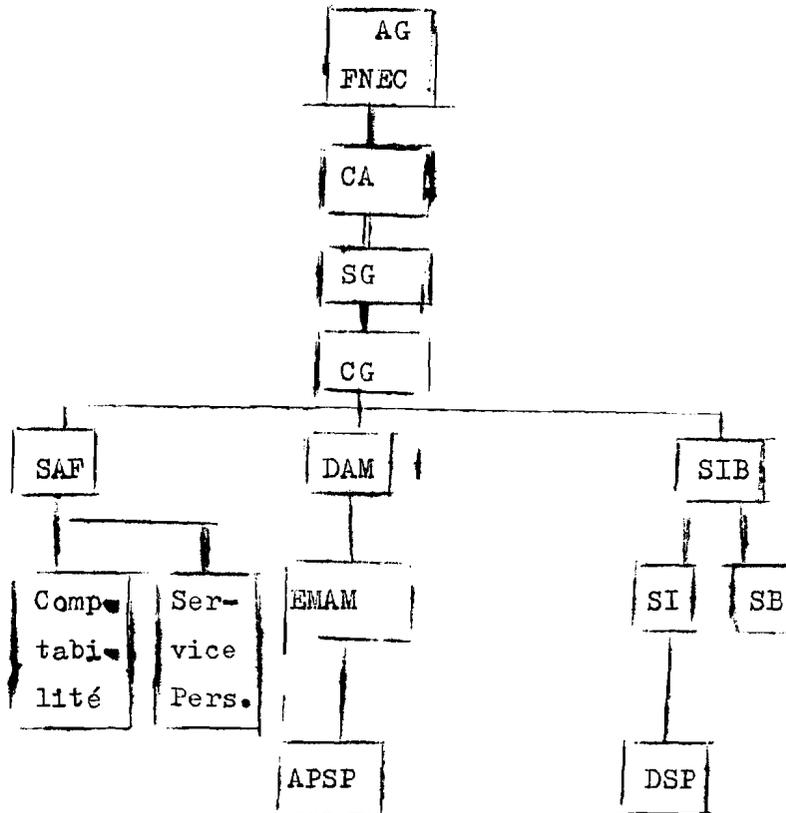
CHARGES	MONTEANTS	PRODUITS	MONTEANTS
<u>Achats</u>	496 735 000	<u>Ventes</u>	
Médicament 273 000 000		Médicaments	300 000 000
Natron 72 720 000		Natrons	80 000 000
Sels 31 815 000		Sels	35 000 000
Bétail 119 200 000		Bétail	174 400 000
<u>Matières et Fournitures</u>		Viande Bouche-	
<u>Consomm.</u>	15 800 000	rie	
		17 500 000	
<u>Transport Consommées</u>	2 500 000		
<u>Autres Consommées</u>	53 250 000	Cotisations	130 000 000
<u>Charges et Pertes Divers</u>	11 900 000	Taxes trypano-	33 000 000
Frais Personnel	19 050 000	Internes aides	
Amortissements	12 000 000	Taxes marché à	
		Bétail	30 000 000
		Vente Renault	1 500 000
TOTAL CHARGES	611 350 000		781 500 000
<u>Résultat Exploitation</u>	<u>170 255 000</u>		
TOTAUX	781 500 000		781 500 000

<u>PHARMACIES VETERINAIRES</u>	<u>VALEURS</u> (en Frs CFA)
(Nombre 6)	
• Centre Bangui	8 616 754
• Kouï (Degaulle)	14 664 835
• Gaudrot (Besson)	15 524 736
• Bossembélé	-
• Bambari	-
• Bozoum	-
<u>MARCHES A BETAÏL</u> (Nombre 12)	
• NIEM-YELOWA	120 000
• Kouï (Degaulle)	170 000
• BESSON	230 000
• OURODJAFOUN	232 000
• SODO (Yaloké)	245 000
• GOUBALI ET NGAKOLO (OUAKA)	30 000
• YEREMO, BOGOULA et PATA (Ombella-M'POKO)	
• GBABO et GAMBOULA (Haute-Sangha).	
<u>BATIMENTS</u>	
• Mosquée (Bangui)	3 438 758
• Siège (Bureau Bangui)	60 000 000
• Paillote (Bangui)	1 051 480
• Terrain Laiterie et Siège	367 000
<u>CASES DE PASSAGE</u>	
• Bangui	17 000 000
• OURODJAFOUN	770 000
• Dimbi et Langandji	-
<u>HANGAR DE STOCKAGE DE TIGAL</u>	118 712 936
<u>VEHICULES</u> (1985)	
• Véhicules	114 286 847
• Equipements	22 963 183

.../...

I.2.4. MOYENS ORGANISATIONNELS

Organigramme de la FNEC



Source : PNDE (38).- Résumé du PNDE destiné aux agents du service de l'élevage et de la FNEC (1986)

Signalons d'abord que la FNEC entretient des relations fonctionnelles avec d'autres structures du MDR (SE, PNDE) comme l'indique l'organigramme du PNDE déjà présenté.

- AG = Assemblée Générale
- CA = Conseil d'Administration
- SG = Secrétariat Général
- CG = Comité de Gestion
- SAF = Service Administratif et Financier
- DAM = Département de l'Animation Mutualiste
- SIB = Service Intrants et Bains détiqueurs
- EMAM = Equipe Mobile d'animateurs Mutualistes
- APSP = animateur Pastoral Sous-préfectoral
- DSP : Dépôts Sous-préfectoraux
- SI = Service Intrants
- SB = Service Bains-détiqueurs.

Les structures de la FNEC sont constituées par les GIP, qui jouissent cependant d'une autonomie sur le plan juridique, financier et administratif. Les fédérations locales des GIP (FELGIP) regroupent au moins deux GIP et quelques éleveurs privés qui délèguent des représentants devant participer aux A.G.. Comme l'indique le titre IV des statuts, la Fédération comprend 3 principaux organes qui sont : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion.

L'AG organe suprême se réunit annuellement, examine les rapports d'activités, délibère, et élit le CA.

Le CA qui se réunit tous les semestres, élabore un programme d'action précis, élit le Président (Prdt) de la FNEC parmi ses membres et nomme le Secrétaire Général lequel coordonne les services exécutifs et rédige les rapports.

Le CG veille à une bonne exécution du programme élaboré.

Pour une période transitoire nécessaire à la mise en place des GIP et FELGIP, les maires et représentants de la FNEC vont continuer à siéger aux AG. Malgré ses faiblesses organisationnelles, cette fédération est la plus importante et la plus indispensable à l'élevage Centrafricain comparativement aux autres structures connexes que nous allons rapidement présenter.

II. PRESENTATION COMPARATIVE DES AUTRES STRUCTURES CONNEXES

=====

DE L'ELEVAGE

II.1. LA SOCIETE D'ETAT DE GESTION DES ABATTOIRS (SEGA)

La Société d'Etat de Gestion des Abattoirs créée par l'Ordonnance n° 75/014 du 15 Février 1975 (25), a pour objet :

- La gestion, l'exploitation et l'aménagement de tous les abattoirs du pays,
- L'encadrement technique des professionnels du bétail (bouchers-commerçants) et l'octroi de crédit d'embouche,
- Le contrôle des marchés de vente de la viande et des marchés à bétail terminaux.

est

Elle /sous tutelle technique du MDR, et sous tutelle financière du Ministre des Finances, mais administrée par un Conseil d'Administration. Dotée d'une autonomie financière, ses ressources proviennent essentiellement des taxes et redevances reconnues, ainsi que des subventions accordées par l'Etat et les projets (FED). En 1983, le montant total des taxes perçues (taxes d'abattage, d'inspection sanitaire, des sous-produits, de parcage et réfrigération) s'élevait à 199 100 760 Frs CFA.

La SEGA effectue des travaux de réfection progressive des abattoirs du pays, fabrique de la farine de sang, participe à l'exportation de viandes, cuirs et peaux. Elle a joué un rôle déterminant dans la création de l'Association Nationale des Bouchers Centrafricains (ANEC) très nécessaire mais encore mal structurée.

95 p. 100 des abattages contrôlés de la SEGA proviennent de l'Abattoir de Bangui, qui malheureusement se trouve confronté ces dernières années à une recrudescence importante des abattages

.../...

clandestins, doublée d'une réduction de ses rendements inhérente à l'imposition en fin 1981, d'un abattage rituel traditionnel. Les conditions hygiéniques de la SEGA (inspection sanitaire, transport carcasses etc...) sont déplorables. Notons au passage qu'il y a eu un conflit de compétence entre inspecteurs sanitaires de la SEGA et l'équipe d'inspection sanitaire du S.E., qui a conduit à une proposition de réactualisation des textes. Signalons enfin que cette entreprise traverse depuis ces dernières années une crise patente à l'origine de nombreuses études de restructuration, menées au cours des derniers mois de l'année 1987 par différentes équipes d'experts.

II.2. LES STRUCTURES REGIONALES MIXTES DE DEVELOPPEMENT

Nous nous intéresserons particulièrement aux 3 structures régionales qui associent l'élevage à leurs principaux attributs ; il s'agit de la Société Centrafricaine de Développement Agricole (SOCADA) de l'Agence Centrafricaine de Développement de l'Ouham-Pondé (ACADOP), et de l'Agence de Développement du Café (ADECAF). Ces structures mettent essentiellement l'accent sur la culture attelée en fournissant aux paysans des boeufs d'attelage.

La SOCADA, société initialement à vocation de production cotonnière, s'est engagée dans un processus de développement rural plus diversifié en stimulant l'accroissement de la production des cultures vivrières (arachide - sorgho - maïs - sésame - riz). Depuis 1983, elle a procédé à la relance de la culture attelée en créant deux centres de dressage d'une capacité totale de 300 têtes par an. Elle doit beaucoup servir à l'élevage, car non seulement elle encourage l'utilisation des boeufs d'attelage mais aussi et surtout elle contrôle l'évolution statistique de la production de graines de coton pouvant être utilisées dans l'alimentation du bétail.

L'ADECAF quant à elle, ne s'occupe que faiblement de la culture attelée dans sa zone de compétence.

.../...

L'ACADOP créée en 1977, a pour but la préparation et la réalisation d'une politique de développement rural intégré dans la région de l'Ouham-Pendé. Elle est sous tutelle du MDR, dotée d'un Conseil d'Administration et a une autonomie financière. Ses domaines d'intervention sont vastes :

- L'organisation et l'association des groupements villageois sur des thèmes divers (magasins villageois, forages-puits, réfection des pistes, formation d'artisan, animation féminine).
- La promotion de la traction bovine avec un système d'accord de crédit individuel aux paysans.

La SOCADA et l'ACADOP ont signé une convention d'harmonisation de l'opération culture attelée en 1987, afin de corriger les imperfections constatées (approvisionnement en boeufs d'attelage et encadrement technique insuffisants, car mal organisés).

CHAPITRE II : FNEC : PRINCIPALES ACTIVITES - DIFFICULTES ET

PERSPECTIVES D'AVENIR

I. FONCTIONNEMENT DE LA FNEC : PRINCIPALES ACTIVITES

=====

I.1. LA CARTE D'ELEVEUR : COTISATION ANNUELLE

La carte d'élèveur est le document justificatif remis à chaque élèveur après le versement de sa cotisation annuelle, actuellement fixée à 10 000 Frs CFA.

Instaurée depuis la création de l'association, cette obligation annuelle a subi de nombreuses variations de taux ; il est passé de 8 000 à 15 000 avant d'être réduit à 12 000 puis à 10 000 Frs CFA.

Versée ces dernières années par 60 p. 100 d'élèveurs, cette cotisation constitue l'une des sources importantes du moyen financier de la fédération. Les tableaux 18 et 19 nous donnent une idée sur l'importance et l'évolution du versement des cotisations au cours des dernières années.

Tableau n° 18 : Comparaison des Cartes d'élèveurs réalisées en
1982/83 - 83/84 - 1985

ANNÉES	NOMBRE D'ELEVEURS ESTIMES	NOMBRE D'ELEVEURS REALISES
Du 1/07/82 au 30/06/83	12 000	9 218
Du 1/07/83 au 31/12/84	12 000	9 473
Du 1/01/85 au 31/12/85	12 000	11 930

Source : MDR-FNEC (32) (1986)

.../...

**TABLEAU N° 19 : SITUATIONS DES COTISATIONS DES ELEVEURS PAR COMMUNE ET HORS COMMUNE
D'ELEVAGE AU 31 DECEMBRE 1985**

<u>COMMUNE D'ELEVAGE DE KOUÏ</u>		:	
- Cotisations Eleveurs 1985.....	36 780 000	:	36 780 000
<u>COMMUNE D'ELEVAGE DE NIEM-YELOWA</u>		:	13 100 000
- Cotisations Eleveurs 1983/1984	13 100 000	:	
<u>COMMUNE D'ELEVAGE D'OMBELLA-M'POKO</u>		:	14 310 000
- Cotisations Eleveurs 1983/1984.....	710 000	:	
- " " 1985.....	13 600 000	:	
<u>COMMUNE D'ELEVAGE DE GAUDROT</u>		:	13 120 000
- Cotisations Eleveurs 1985.....	13 120 000	:	
<u>COMMUNE D'ELEVAGE D'OURODJAFOUN</u>		:	7 860 000
- Cotisations Eleveurs 1985.....	7 860 000	:	
<u>COMMUNE D'ELEVAGE D'EWOU</u>		:	5 380 000
- Cotisations Eleveurs 1985.....	5 380 000	:	
<u>COMMUNE D'ELEVAGE DE POMBOLO</u>		:	560 000
- Cotisations Eleveurs 1985.....	560 000	:	
<u>HORS COMMUNE D'ELEVAGE MOUHAM</u>		:	15 710 000
- Cotisations Eleveurs 83/85.....	610 000	:	
- " " 1985.....	15 100 000	:	
<u>HORS COMMUNE D'ELEVAGE HAUTE SANGHA.....</u>		:	6 880 000
- Cotisations Eleveurs 1983/1984.....	400 000	:	
- " " 1985	6 480 000	:	
<u>HORS COMMUNE D'ELEVAGE LOBAYE</u>		:	3 920 000
- Cotisations Eleveurs 1985.....	3 920 000	:	
<u>HORS COMMUNE D'ELEVAGE IBINGUI ECONOMIQUE</u>		:	2 450 000
- Cotisations Eleveurs 1985.....	2 450 000	:	
<u>HORS COMMUNE D'ELEVAGE KEÏO-IBINGUI</u>		:	550 000
- Cotisations Eleveurs 1985.....	550 000	:	
<u>HORS COMMUNE D'ELEVAGE BAMINGUI BANGORAN</u>		:	20 000
- Cotisations Eleveurs 1985.....	20 000	:	
		:	120 000 000 FCFA

Les maires, représentants ou agents de la FNEC, ainsi que des cadres du S.E. désignés, collectaient ces cotisations, mais ce système s'est révélé inefficace ; les maires et représentants accusaient des retards fâcheux dans le versement des sommes collectées. Même le système actuel qui soustrait les maires et les représentants de la collecte, semble inadéquat si l'on en juge par les statistiques contradictoires fournies par les documents consultés. En effet nous avons relevé deux données pour l'exercice 1983/84, qui sont de 9 785 et 9 473 élèves réalisés soit une différence de 312 cartes, pour un montant de 3 120 000 Frs (à raison de 10 000 Frs la carte).

Le taux de cette cotisation semble arbitraire puisqu'il ne tient pas compte des réalités socio-économiques de chaque élève. Ces dernières années les cotisations versées ont entraîné l'impopularité du S.E., mais surtout de la FNEC auprès des élèves qui se trouvaient alors privés des prestations gratuites (4) : "Nous versons sans voir l'utilité ; ça devient comme un impôt qui fait mal ; la FNEC devient un commerçant". Il est donc temps que les concepteurs orientent la politique des cartes d'élèves.

I.2. LES TAXES ET VENTE DE BETAIL

I.2.1. LES TAXES

La FNEC perçoit un certain nombre de taxes et redevances reçues, qui servent à alimenter sa caisse. Il s'agit des taxes sur le marché à bétail habituellement perçues ensemble avec les taxes trypanocides (d'où les confusions possibles), des redevances de vaccination (25 Frs en 83/84) ainsi que la carte de convoyage. Les taux de ces taxes ont été progressivement modifiés au cours des années, c'est ainsi que le PNDE a fixé à 2 500 Frs CFA les taxes sur les marchés à bétail qui serviront à la mise en place d'un fonds spécial de développement de l'élevage d'ici la fin du projet. Le jour du marché à bétail, les percepteurs délivrent un reçu pour chaque vente d'animal. Les tableaux suivants nous font état des Taxes trypanocides et taxes sur le marché à bétail perçues par la FNEC.

.../...

Tableau n° 20 : Indicateurs des bovins réalisés au cours des trois dernières campagnes des taxes marché bétail.

ANNEES	PREVUS	REALISES
82/83	20 000	10 173
83/84	20 000	8 880
1985	20 000	9 896

Source : MDR - FNEC.- 1986 (32)

Tableau n° 21 : Situation des Taxes Marché à Bétail par Commune et hors Commune d'Elevage. Exercice 1985

LOCALITES	Taxes Marché Bétail 1985
Commune d'Elevage de Kouï	2 723 300
Commune " de NIEM-YELWA	1 393 000
Commune " de Gaudrot	3 366 000
Commune " de Ourodjafroun	554 200
Hors Commune d'Elevage Haute-Sangha	6 817 000
TOTAL	14 983 500 FCFA

Source : MDR-FNEC.- 1986 (32)

.../...

Tableau N° 22 : Indicateurs des Bovins réalisés au cours des
des 3 dernières campagnes de taxes Trypanocides

ANNÉES	BOVINS PREVUS	BOVINS REALISES
82/83	21 000	45 627
83/84	55 000	42 265
1985	50 000	53 704

Source : MDR-FNEC.- 1986 (32)

.../...

Tableau N° 23 : Situation des taxes Trypanocides par commune et hors commune d'Elevage
au 31 Décembre 1985

LOCALITES	Taxes Trypanocides 83/84 en F CFA	Taxes Trypanocides 1985 (F CFA)
Commune d'Elevage d'OMBELLA - M'POKO	400 000	5 114 500
Commune d'élevage de KOUI	1 055 110	2 956 900
Commune d'élevage d'OURODJAFON		2 429 050
Commune " de NIEM-YELOWA		5 793 250
Commune " D'EWOU		448 200
Hors Commune d'Elevage OUHAM		559 400
Hors Commune d'élevage HAUTE- SANGHA		1 566 200
Hors Commune d'élevage LOBAYE		519 000
" " " VAKAGA	812 000	2 611 000
" " " BAMINGUI- BANGORAN	2 080 000	9 069 760
" " " KEMO- IBINGUI		150 000
TOTAL 83/84 + 85	35 564 360	Frs CFA

Source : MDA-FNEC.- (32)

venons

Ces taxes constituent comme nous de le constater un moyen financier important pour la FNEC. Mais elles serviront au fonds spécial devant permettre l'autofinancement du secteur de l'élevage d'ici la fin du PNDE. Les méthodes de perception de ces taxes sont encore archaïques ce qui explique les nombreuses fraudes constatées sur les marchés à bétail (12-27). Le rendement obtenu semble faible et cette hypothèse peut être confirmée non seulement par ces fraudes, mais aussi par le fait que beaucoup d'éleveurs évitent les marchés à bétail à cause des normes fixées.

1.2.2. LES VENTES DE BETAIL

La FNEC s'implique aussi directement dans le commerce du bétail et de la viande. Elle joue ici un rôle régulateur des marchés à bétail de Bangui qui reçoivent ainsi les animaux ayant transité par le ranch-FNEC de la M'BALI. Ce ranch a une capacité d'environ 220-250 têtes par an. Le tableau n° 24 nous fournit l'état du stock de bétail au ranch M'BALI en 1985.

Tableau n° 24 : Etat du Stock de bétail au Ranch M'bali (Boali) au 31 Décembre 1985

Nombres BO- VINS	Ages (An)	Prix Unitaire (Rfs CFA	TOTAL PRIX (Frs CFA
24	1	31 250	750 000
8	1,5	35 000	280 000
14	2	50 000	700 000
42	3	62 000	2 625 000
34	4	100 000	3 400 000
47	5	110 000	5 170 000
169			12 925 000

Source : MDR,.- FNEC 1986 (32)

.../...

Signalons que pour l'exercice 1982/83 la FNEC a commercialisé ~~5989 bovins~~ pour un montant de 46 519 500 Frs FCA.

I.3 LE DEPARTEMENT INTRANTS ET BAINS DETIQUEERS

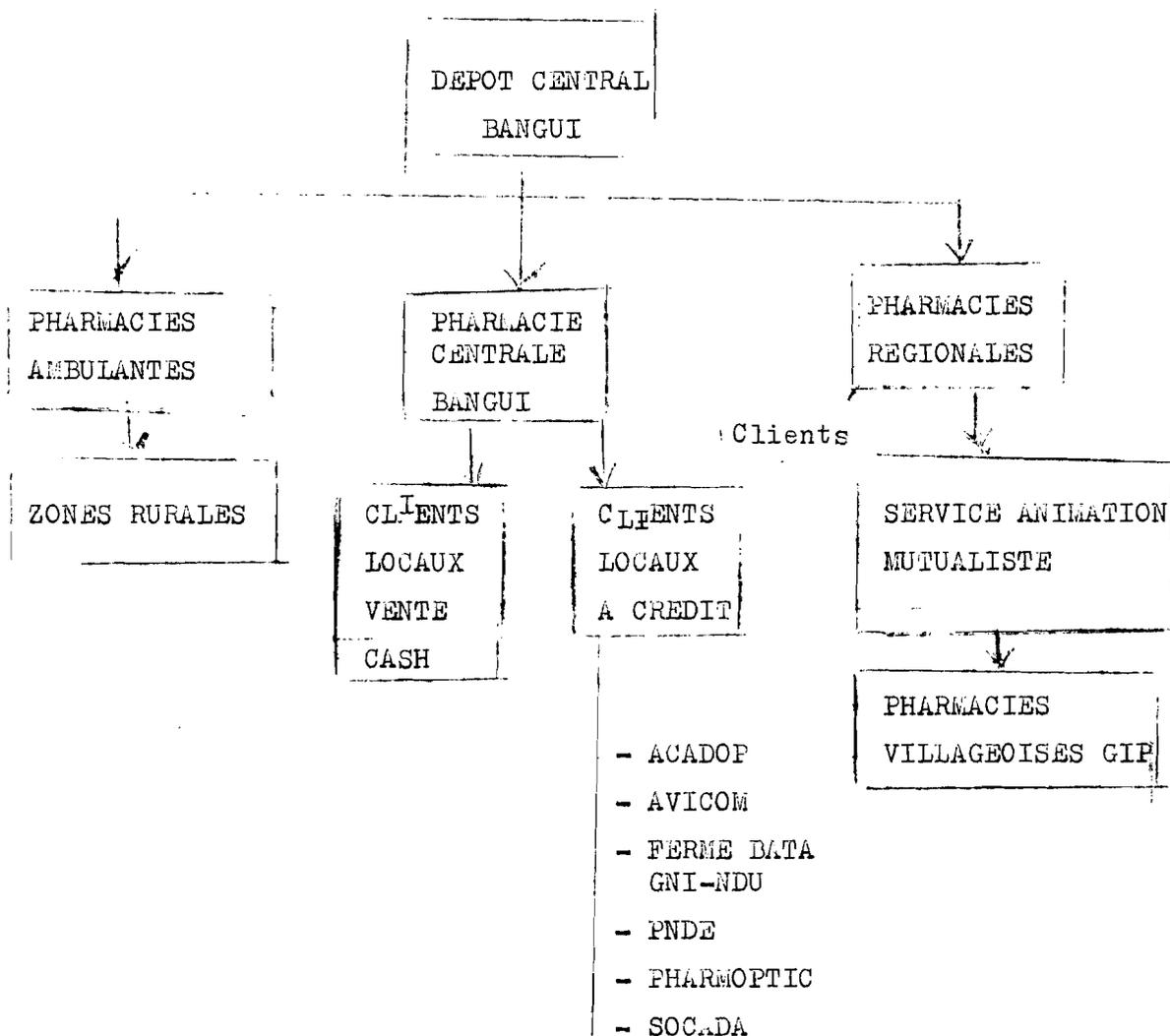
I.3.1. VOLET INTRANTS

C'est en Octobre 1982 que la gestion du Fonds de roulement santé a été confiée à la FNEC, qui était alors pourvue du droit de commercialisation des produits vétérinaires, en même temps qu'on supprimait ce droit aux cadres de l'élevage. L'augmentation de recettes de ventes des intrants a été significative, car cette fédération s'est vite tracé un meilleur circuit de distribution, avec notamment l'installation des pharmacies ambulantes en 1983. Le FNDE s'est proposé d'améliorer ce circuit en informatisant la gestion et le contrôle de stocks dont les capacités seront augmentées. Voici un schéma du circuit de distribution des intrants après réception des commandes.

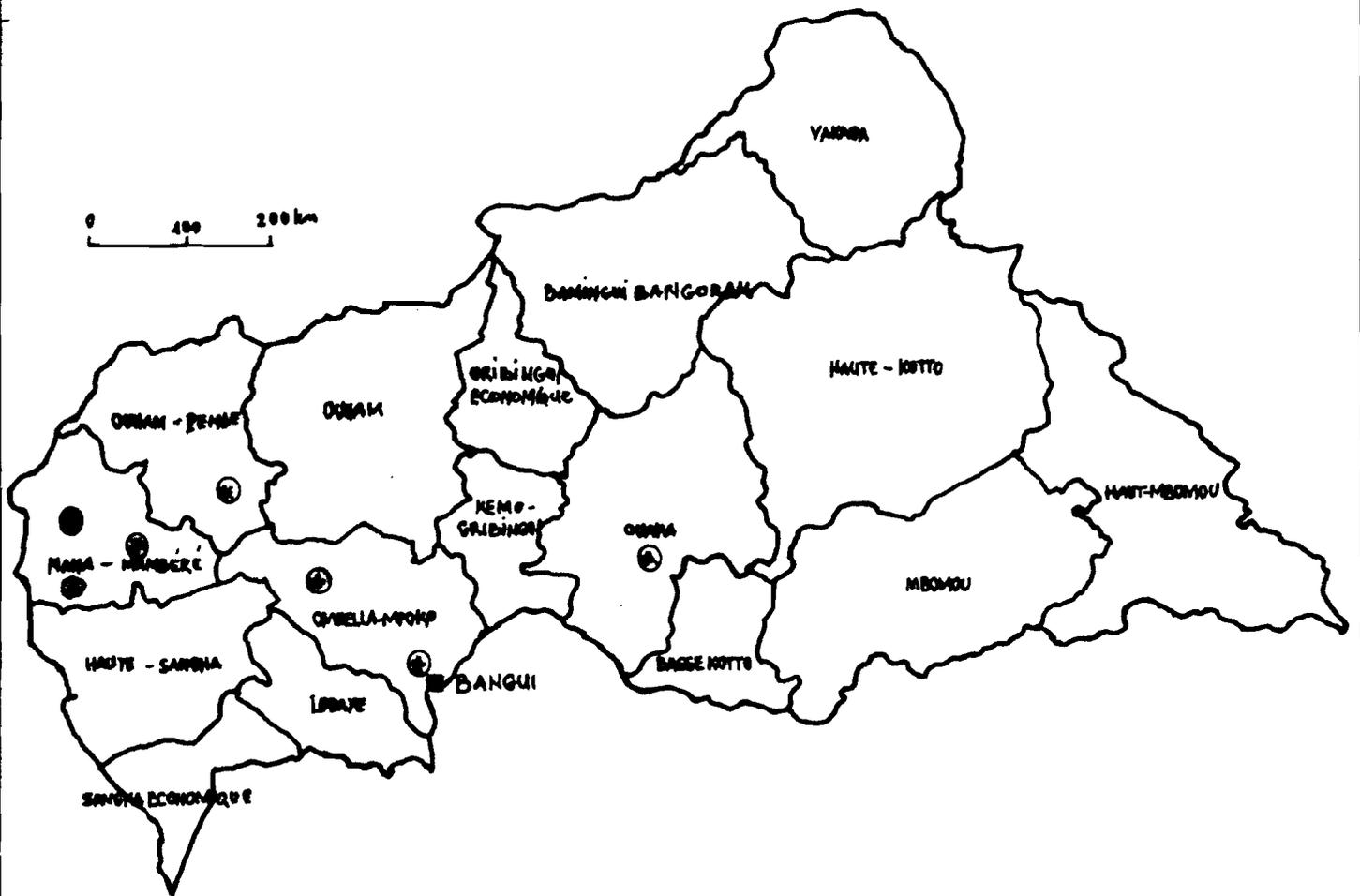
(Schéma page suivante)

.../...

Schéma N° 2 : Circuit de distribution intérieure des intrants
par la FNEC



CARTE N: 3



⊗ = PHARMACIE VETERINAIRE DE LA FNEC (DEPOTS REGIONAUX)

Localisation des Pharmacies Vétérinaires de la FNEC

Le dépôt central approvisionne la Pharmacie Centrale, les pharmacies régionales et les pharmacies ambulantes. Les vendeurs ambulants reçoivent à leur départ un bordereau de livraison et c'est à leur retour que les factures sont établies. Les services d'animation mutualiste se procurent de produits auprès des pharmacies régionales, lesquels sont essentiellement distribués aux pharmacies villageoises des GIP.

L'augmentation progressive des recettes est représentée dans les tableaux suivants :

Tableau n° 25 : RELEVÉS des Factures de Vente de Médicaments du 1er Octobre 1982 au 31 Décembre 1985.

ANNÉES	:	MONTANTS (Frs CFA)
1982	:	32 477 740
1983	:	54 929 590
1984	:	146 236 335
1985	::	315 768 410
TOTAL	:	549 432 075

Source : MDR-FNEC. → 1985 (32)

.../...

Tableau n° 26 : Relevés Mensuels des Factures Médicaments
Exercice 1985

MOIS	MONTANTS (Frs CFA))
JANVIER	19 722 549
FEVRIER	37 052 993
MARS	32 933 773
AVRIL	18 752 100
MAI	24 966 220
JUIN	27 950 465
JUILLET	20 218 905
AOUT	25 198 390
SEPTEMBRE	28 734 625
OCTOBRE	16 847 265
NOVEMBRE	24 659 280
DECEMBRE	38 751 935
TOTAL	315 432 075

Source : MDR-FNEC.- 1985 (32)

Mais cette distribution connaît encore d'énormes problèmes ; les études de programme de commande et de réception des produits ne sont pas encore bien adaptées au cycle pathologique de notre élevage ; les ruptures de stocks ou les gaspillages sont fréquents. Les dépôts et pharmacies ne sont pas construits selon le modèle adéquat, d'où les problèmes de stockage, et d'écoulement progressif. La sélection du personnel laisse à désirer, car la plupart des agents se

.../...

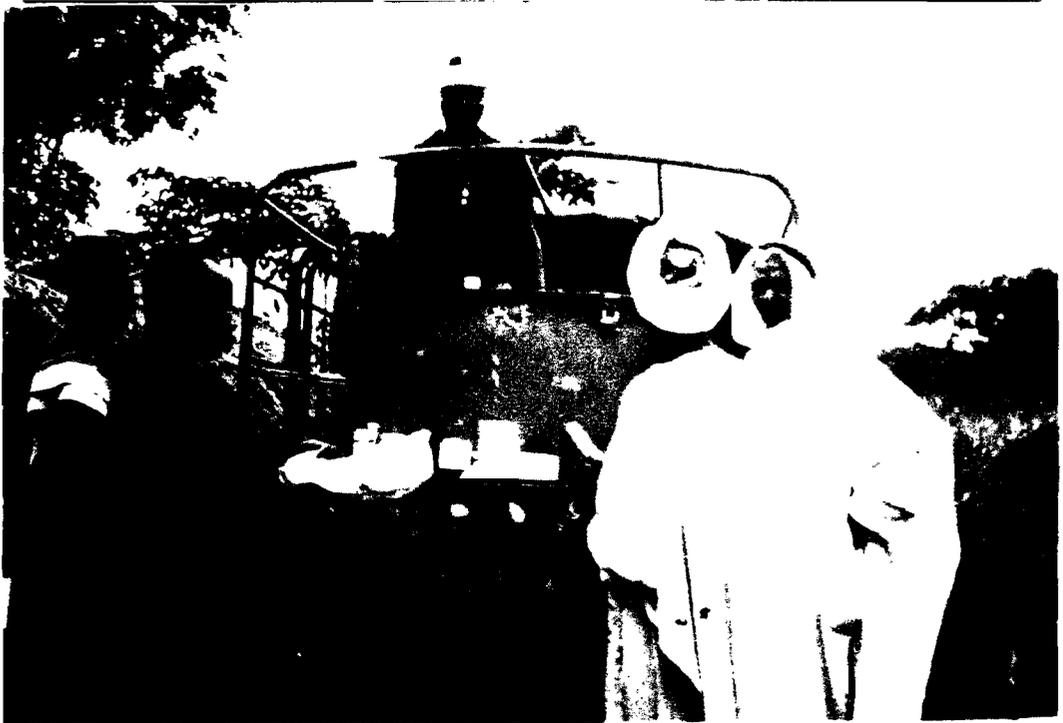
comportent comme des véritables commerçants, qui n'ont de soucis que d'écouler le plus vite leur marchandise, afin d'avoir assez de ristournes ; ils ne donnent pas assez d'informations aux éleveurs, et plus grave encore, certains vendent des vaccins à un éleveur dont les animaux souffrent déjà de la maladie déjà incriminée ; certains produits sont même utilisés par les humains (vermifuges, et antibiotiques pour les maladies sexuellement transmissibles). Des circuits parallèles clandestins de commercialisation existent encore ; ces derniers sont dangereux non seulement parce qu'ils concurrencent illégalement la FNEC, mais aussi et surtout par la vente des produits périmés, importés le plus souvent des pays voisins.

La pharmacie Centrale souffre parfois d'un manque de remboursement des crédits qu'elle accorde à certains clients.

Certaines pharmacies régionales (Ex Bossembélé) mal implantées, souffrent d'une mévente des produits et du cambriolage. Les pharmacies ambulantes font une recette importante contrôlée dès leur retour, mais les frais de transport sont souvent exorbitants. L'état des pistes rurales nécessite des véhicules tout terrain et une mécanique automobile bien adaptée. Les calendriers des tournées ne coïncident pas souvent avec le disponible financier et les besoins des éleveurs. Certains vendeurs ambulants bien qu'initialement répartis correctement se plaisent à se concentrer sur les mêmes marchés hebdomadaires, où les produits sont parfois directement exposés au soleil. (Voir Photo n° 3 et n° 4). Toutes les zones indiquées ne sont alors pas desservies. Les pharmacies ambulantes concurrencent parfois les pharmacies villageoises des GIP dont les gestionnaires détournent souvent les biens.

Donc sur le plan général on retiendra que la demande en produits vétérinaires est loin d'être parfaitement satisfaite, et en particulier celle des Trypanocides (Antitrypanosomiase et RICKETTSIENS) et des anti-parasitaires qui sont les plus sollicités. La diffusion libre et l'utilisation individuelle des produits risquent, si elles ne sont pas bien contrôlées d'entraîner des phéno-

.../...



PHOTOS n° 3 et 4 : Ventes ambulantes de médicaments au marché hebdomadaire de GBOYO (1987)

(Concentration des vendeurs - parfois expositions de médicaments au soleil...).



mènes de résistances aux molécules médicamenteuses les plus distribuées avec des répercussions néfastes sur la santé animale et humaine.

I.3.2. VOLET BAINS DÉTIQUEURS OU "WAOUROU"

Vers la fin des années 60, certains concepteurs ont pensé que le bain détiqueur (BD) pouvait être une voie vers la sédentarisation des pasteurs Centrafricains. Ces derniers après avoir passé quelques années sur place, n'avaient que les tiques comme facteur déterminant inhibant leur volonté de se sédentariser : d'où l'idée du "Bain détiqueur adapté à l'élevage nomade" (7). Mais la réforme agraire de 1970, n'a pas permis la vérification pratique de cette hypothèse. L'infestation par les tiques demeure cependant un fléau en Centrafrique surtout quand les animaux ont passé une moyenne de 3 années sur place. Malgré la géographie fluctuante de l'élevage zébu, le PNDE se propose de relancer les bains détiqueurs, lesquels serviront comme support de l'organisation pastorale en vue d'une sédentarisation des pasteurs.

Le principe de relance consiste à un premier remplissage après versement de 180 000 Frs CFA par la population pastorale la plus proche du BD ; le deuxième remplissage se fait gratuitement par le projet mais le 3^e est subordonné au versement de la valeur du premier remplissage etc... La collectivité pastorale qui aura fait preuve d'une bonne gestion financière au cours d'un certain nombre d'années (environ 10) s'appropriera du WAOUROU. Cette proposition ne rencontre pas l'agrément de tous les éleveurs, qui pour la plupart ont gardé un mauvais souvenir des bains détiqueurs. Néanmoins certains BD ont été remis en état, d'autres construits. Les vidanges des BD que nous avons visités provoquent d'importants dégâts (mort de poissons, risques pour l'homme et les animaux qui boivent l'eau en aval) dans les marigots avoisinants. Ces bains entraînent également un afflux massif des animaux, avec un risque important de désertification.

.../...

Soulignons cependant pour terminer que certains auteurs (4) pensent que les insecticides sur la peau des animaux agiraient aussi bien contre les tiques que les glossines, assainissant ainsi le milieu pastoral environnant.

I.4. LE DEPARTEMENT DE L'ANIMATION MUTUALISTE : DAM

Le DAM relié à la FNEC selon les directives du PNDE, dérive des conclusions des travaux menés par le sous-projet agro-pastoral (SPAP) qui a regroupé les éleveurs afin de les initier aux techniques de gestion des pâturages. L'objectif visé est la gestion des pâturages, mais il a fallu un thème mobilisateur comme la gestion d'une pharmacie villageoise pour attirer les éleveurs.

La volonté de ces derniers à se regrouper est manifeste, c'est ainsi que beaucoup de GIP se sont constitués, leurs statuts (Voir Annexe n° 5) élaborés puis promulgués par l'arrêté Ministériel n° 029/MDR/CAB du 23 Mars 1985.

Pour développer l'esprit d'organisation pastorale, le PNDE s'est fixé comme objectif la formation de 216 GIP regroupant la moitié de pasteurs (environ 11 000 éleveurs).

La DAM comprend 4 équipes mobiles dont chacune est dirigée par un volontaire expatrié. Le résumé du plan d'action des équipes d'animateurs se présente comme suit :

- Prise de contact avec les villages et sensibilisation,
- Stages de formation pour l'utilisation des produits vétérinaires, délivrance de certificat de stage. (en langue fulfuldé transcrite en caractères arabes),
- Création des GIP,
- Suivi des GIP,
- Relance des GIP non fonctionnels.

Le GIP ou "KAOUTAL" dont le rôle est mieux connu par les éleveurs est la structure de base renforçant l'organisation de la FNEC sur le terrain.

.../...

Ces GIP connaissent des difficultés de fonctionnement inhérentes pour la plupart au facteur humain.

L'hétérogénéité ethnique, le problème d'alphabétisation, les conflits de compétence, les détournements des biens par les plus influents fragilisent davantage la cohésion du groupe. Le principe du fonds de roulement des pharmacies villageoises n'est pas encore cerné par l'ensemble des éleveurs. Certains restent à l'écart comme simples observateurs, mais heureux bénéficiaires puisqu'ils achètent au même prix que les membres.

Les problèmes humains évoqués mais aussi les aléats climatiques et pathologiques etc... provoquent souvent le départ des membres du GIP, ce qui laisse augurer que l'objectif visé (gestion des pâturages) ne sera pas facilement atteint, si on aborde le problème sous cet angle libéral et collectif.

I.5. AUTRES ROLES DE LA FNEC

La FNEC travaille de concert avec le S.E. pour toute action visant à développer le secteur de l'élevage. Elle est donc sous supervision du S.E. en ce qui concerne l'amélioration de la santé animale, de la zootechnie, l'alimentation du bétail et la gestion des pâturages etc... C'est dans cette optique que la FNEC a participé aux côtés du S.E. lors des dernières campagnes de vaccination anti-bovine. Il est également demandé à la FNEC d'intensifier la culture attelée et d'élargir sa base à tous les éleveurs centrafricains.

Elle achète des géniteurs (zébu Adamaoua) pour améliorer le troupeau de ses membres qu'elle défend lorsque ces derniers ont des différends avec les agriculteurs. Les maires et les représentants de la FNEC jouent un rôle important de cohésion sociale, par la confiance qu'ils font régner au sein de cette famille pastorale. La désignation des meilleurs éleveurs pour la remise d'une décoration relève aussi du ressort de la FNEC.

.../...

II. FNEC : DIFFICULTES - INSUFFISANCES ET PERSPECTIVES D'AVENIR
=====

II.1. DIFFICULTES DE FONCTIONNEMENT ET INSUFFISANCES

Certains aspects qui seront abordés ont déjà été évoqués, mais il s'agit de les rassembler ici pour mieux se rendre compte des forces négatives qui gangrènent l'organisation.

Rappelons que vers les années 70, l'Association a connu d'énormes difficultés dues aux insuffisances des responsables qui manquaient de qualités nécessaires pour lui assurer une bonne gestion.

L'Etat exerçait des pressions sur l'Association pour qu'elle finance d'autres activités, d'où l'idée des concepteurs de changer le sigle (devenu FNEC) et les statuts pour disent-ils, "éviter" ces problèmes. Mais la FNEC comporte encore des insuffisances capables de générer une crise. Le Secrétariat Général fonctionne à la manière d'une structure centralisée traditionnelle. Les maires et les représentants dont les nominations ne correspondent pas toujours aux volontés des pasteurs, abusent souvent de leur pouvoir (4). Ces derniers imposent souvent des "ZAKKAT" (redevances religieuses et coutumières), infligent des amendes exorbitantes lors du jugement des fréquentes bagarres entre jeunes Mbororo...

Cependant les contestations sont maintenant ouvertes, car pour certains éleveurs ce n'est pas du "ZAKKAT" mais un "SOFALLAAMU" (Taxe du chef). La nomination des nouveaux maires et nouveaux représentants insère les éleveurs dans une hiérarchie politique complexe qui renforce plutôt les prélèvements sur leur bétail.

Pour travailler avec les éleveurs Mbororo, il faut du coeur et de la patience, car ces derniers n'acceptent pas de manière spontanée les innovations. Certains refusent d'adhérer aux GIP, de verser les taxes et cotisations. Les cohabitations entre lignages ethniques différents sont difficiles ; chacun voulant devenir chef. Le personnel de la fédération n'a pas les compétences requises pour travailler d'une manière adéquate. Certains agents mal intentionnés fraudent les taxes et cotisations ou collaborent avec des éleveurs qui ne versent pas leurs droits.

.../...

Si à Bangui, le siège isolé de la FNEC n'est pas bien desservi par les transports en commun ce qui entraîne des retards du personnel, l'état défectueux des pistes rurales entrave lourdement la distribution des intrants. Enfin les éleveurs autochtones n'ont jusqu'alors pas intégré la FNEC, qui n'est connue que par 58 p. 100 des pasteurs puisque mal organisée sur le terrain. Elle ne dispose d'aucun moyen efficace de contrôle et de pressions sur les commerçants clandestins et éleveurs réels. Aussi elle n'arrive pas à sérier de manière précise ces programmes afin d'orienter ses interventions.

II.2. PERSPECTIVES D'AVENIR

Certaines perspectives sectorielles déjà évoquées, seront reprises pour nous permette d'évaluer de manière globale, les potentialités future de cette fédération. Les perspectives d'avenir de la FNEC sont essentiellement recommandées par les AG et les projets. La plupart des programmes sont exécutés en étroite collaboration avec le S.E. et les projets. Nous allons résumer ces perspectives en 4 séries :

1°/ - L'Organisation et l'élargissement des bases de la FNEC par :

- Animation pastorale, avec création de GIP et ZAGROP,
- Intégration de tous les éleveurs Centrafricains et création d'une coopérative d'éleveurs,
- Augmentation du Fonds de roulement des communes d'élevage,
- Accroissement de la gestion en vue de stimuler les financements.

2°/ - L'Amélioration et l'augmentation des infrastructures :

- Construction de nouveaux dépôts de pharmacies humaines et animales,

.../...

- . Construction d'une laiterie à Bangui,
- . Aménagement des pistes rurales,
- . Intensification de la création de marchés à bétail et l'étude des prix et taxes.

3°/ - Politique relative à l'amélioration du mode de vie des éleveurs par :

- . Alphabétisation - Formation,
- . Augmentation du niveau de vie des éleveurs,
- . Instauration d'un fonds de garantie (provenant des cotisations) pour accorder des crédits aux éleveurs,
- . Sédentarisation des pasteurs avec acquisition des titres fonciers,
- . Défenses des intérêts de ses membres (Avocat défenseur).

4°/ - Action sur les animaux avec :

- . Poursuite de l'amélioration génétique des races,
 - . Amélioration de la santé animale : (instauration d'une carte de santé animale, comprenant un numéro pour chaque éleveur, détenue et contrôlée par les maires aux ^{retours} des transhumances).
-

CHAPITRE III : LA FNEC : UNE ALTERNATIVE DU DEVELOPPEMENT FUTUR
DE L'ELEVAGE CENTRAFRICAINE

I. FNEC ET LE RENFORCEMENT DE SES STRUCTURES

Il se dégage de notre étude que l'élargissement et l'amélioration qualitative (par une formation adéquate) des bases humaines de cette fédération sont indispensables. Pour ce faire, il est indispensable et fondamental d'y associer les autochtones mais aussi des pasteurs instruits. Mais il y a deux préalables à l'intégration des autochtones qui sont :

- L'intégration réciproque des peuhls dans la société centrafricaine. Ne plus considérer ces compatriotes comme des "étrangers" : il s'agira de travailler à rompre les différents clivages ethniques.
- Les candidats autochtones doivent subir un test primordial d'enquêtes de moralité lesquelles s'effectueront au cours de la réalisation des petits projets pilotes que nous allons proposer.

Le personnel actuel au siège de la FNEC doit être doté d'un moyen^{de}/transport en commun, pour lui permettre d'accéder sans peine et retard au travail.

Les communes d'élevage à travers les maires et représentants sont indispensables. Mais leur nomination doit être précédée d'une enquête minutieuse de moralité et ne pas relever de la seule compétence du Secrétaire Général de la fédération. Ces maires et représentants ont un rôle à jouer dans la décentralisation des actions ; ils doivent adresser temporairement des rapports sur toutes les activités d'élevage (y compris les éleveurs autochtones) dans leurs secteurs, entretenir les biens matériels dont ils disposent (véhicules, locaux etc...). Chaque exercice budgétaire doit toujours être précédé d'une large campagne de sensibilisation et d'information

.../...

afin de faire connaître davantage les objectifs de la fédération ; toutes les nouvelles dispositions doivent être largement expliquées avant leur mise en application. La fête de la moisson doit être une occasion pour sensibiliser les éleveurs à travers des récompenses concrètes et les remises de décorations, lesquelles ont un impact certain sur la conscience nationale de ces producteurs. Une large place doit être accordée à la nécessité de verser la cotisation lors de ces campagnes qui marquent le départ de la vente des cartes de l'année suivante ; ces campagnes/se dérouler au courant des mois de Novembre et Décembre, pour permettre le démarrage des ventes en Janvier; une suspension des ventes six mois après (Juin-Juillet) est nécessaire, pour permettre à une commission de contrôle et bilan d'enquêter sur le terrain, pour dresser un résultat définitif de l'exercice en Octobre ou Novembre. Des sanctions peuvent frapper les éleveurs irréguliers dans le versement des cotisations (par exemple prestations gratuites ou subventions de l'achat des intrants uniquement réservées aux éleveurs réguliers).

L'image à long terme du pays (41) montre qu'il y aura une forte augmentation de la consommation des intrants. Cette hypothèse n'épargne pas la FNEC sur le plan des intrants vétérinaires, dont elle doit contrôler la distribution. Il est donc opportun de prendre les dispositions préventives adéquates relatives à ce domaine. Il faut faire une sélection qualitative du personnel qui doit orienter les programmes de commandes (contrats avec des fournisseurs sûrs), le stockage et la distribution. Les lieux d'implantation des pharmacies régionales doivent être judicieusement choisis pour faciliter l'accès aux clients. Ces dépôts et pharmacies doivent être construits selon un plan standard (Voir Schéma n° 3) afin de respecter la loi fondamentale de "First-in, First-out" ou "premier entré, premier sorti".

.../...

Les véhicules servant aux ventes ambulantes doivent être adaptés (solidité et respect des conditions de stockage des produits par le froid). Comme l'informatisation de la gestion est déjà chose faite (grâce au PNDE), il reste à surveiller le marché à l'aide d'une brigade anti-commerçants clandestins qui doit être bien sûr, aidée par le service de répressions des fraudes. Les textes relatifs à la distribution des médicaments vétérinaires doivent être restructurés pour éviter un monopole complet du circuit par la FNEC et favoriser notre stratégie de semi-privatisation de la fonction vétérinaire, que nous allons présenter. La thèse de notre camarade SIAOU-FOULOU Sylvestre nous édifiera davantage sur le domaine particulier des intrants.

Pour ce qui est de la gestion financière, la rigueur doit être renforcée au niveau des grandes activités productrices (intrants et cotisations) puisque d'ici la fin du PNDE les taxes sur les marchés à bétail approvisionneront uniquement le fonds spécial de développement de l'élevage.

L'assainissement de la gestion financière (par l'informatique) proposé par le PNDE doit donc être intensifiée. L'instauration d'un fonds de garantie longtemps proposé doit être effective, il doit comme son nom l'indique, être une garantie aux activités futures de la FNEC qui s'en servira aussi pour accorder les crédits aux producteurs notamment pour leur permettre d'acquérir des titres fonciers. La FNEC doit également sensibiliser les éleveurs peuhls, grands thésaurisateurs, à ouvrir des comptes en banque.

En dehors du service matériel du PNDE, un autre, plus permanent, chargé de la gestion des moyens matériels de la Fédération doit être créé. Il servira à l'estimation des besoins, au contrôle permanent, à l'amortissement puis à la liquidation des biens matériels. Pour faire face aux principaux facteurs limitants de l'élevage Centrafricain la FNEC doit davantage renforcer son organisation et ses moyens d'action.

.../...

II. LA FNEC DE DEMAIN FACE A CERTAINS FACTEURS LIMITANTS DE

=====

L'ELEVAGE CENTRAFRICAIN

=====

Dans ce domaine une étroite collaboration avec le S.E. s'avère nécessaire. L'un doit intervenir sur le plan social mais surtout financier, l'autre pour l'orientation politique et technique. C'est à travers cette collaboration que la corrélation entre les politiques de santé animale, nutrition, commercialisation, développement socio-économique des producteurs pourra être établie en regard bien sûr, de la mutation globale des tendances de la société. Concrètement il est indispensable de briser les clivages ethniques et professionnels ; d'abord entre les autochtones eux-mêmes, entre autochtones et les peuhls considérés comme des étrangers, puis entre ces derniers eux-mêmes ; enfin essayer d'établir un lien d'interdépendance entre éleveurs et agriculteurs ; ce sera par exemple des petits contrats villageois permettant l'utilisation des résidus de récoltes.

La surface des pâturages naturels aptes à l'élevage doit être déterminée avec plus de précision ; les chiffres avancés par différents documents consultés sont en effet contradictoires. Certains disent qu'elle est de 6 millions d'ha soit 10 % du territoire (8), d'autres 16 millions d'hectares "environ" (41), pour d'autres le rythme annuel de dégradation des pâturages dans une sous-préfecture est de 30 000 ha (17) ; mais beaucoup (8, 17, 23, 24, 34) s'accordent à dire de manière beaucoup plus théorique qu'on remarque une tendance à la dispersion du cheptel dans le pays... Pour l'instant la FNEC doit s'attaquer aux conséquences de l'élevage sur l'environnement. Elle doit prendre en charge la remise en état (reforestation) des zones dénudées en commençant par un test à petite échelle (sous-préfecture).

Pour prévenir les ruptures de stocks en sous-produits agro-alimentaires la FNEC doit signer un contrat avec des fournisseurs sûrs ; c'est le cas notamment des sociétés et usines telles que la

.../...

SOCADA, les Brasseries, la Sucrerie de la OUAKA, la CENTRAPALM, les différentes usines de coton, la SEGA Renovée, la SICPAD relancée etc... Une intensification de la production de pierres à lècher initiée par SPAP, sinon un approvisionnement régulier en natron et sel doivent être envisagés.

L'amélioration indispensable du circuit de commercialisation du bétail doit commencer par :

- Une intensification de la création des marchés à bétail, dont les lieux d'implantation doivent être judicieusement choisis,
- La modernisation des convoys du bétail combien pénibles (plusieurs jours voir semaines en brousse) en installant, en location, des bétailières devant relier les différents marchés et abattoirs,
- Une concertation entre le S.E. , la FNEC et les services des Douanes et impôts doit déterminer les prix officiels du bétail, les marges de bénéfices de chaque opérateur économique (éleveurs, marchands à bétail et bouchers), les taxes en fonction du pouvoir d'achat du consommateur moyen. Le but essentiel sera de favoriser les producteurs locaux, et diminuer les importations.

Cette pseudo-barrière protectionniste pour être efficace, doit non seulement être accompagnée d'une large mesure publicitaire sur les produits locaux, mais aussi elle se doit de respecter les conventions internationales, et les dispositions adoptées par l'UDEAC. Il est bien sûr évident que la création d'un marché extérieur sera la suite logique de ces démarches.

Une concertation doit aussi exister entre S.E. , la FNEC, les services d'hygiène et la SEGA (si elle est restructurée), afin de réactualiser les textes relatifs au contrôle sanitaire des denrées alimentaires d'origines animales, dans le pays ainsi qu'aux frontières. Une mesure hygiénique rigoureuse (Brigades Mobiles) contre les ventes anarchiques de denrées alimentaires très développées ces

.../...

dernières années dans tout le pays mais surtout à Bangui (SUYATERIE - ZONGOL, NEO-RESTAURANTS) doit en découler.

Dans les actions à mener envers les modes d'élevage ; il ne faudrait pas perdre de vue le respect des volontés individuelles puis collectives afin que les programmes proposés s'intègrent de manière naturelle dans les structures socio-économiques et culturelles du pays.

Pour ce qui est des pastoralistes stricts, le Département d'Animation Mutualiste doit poursuivre leur organisation en GIP, tout en approfondissant, d'une manière progressive, les objectifs visés. Il faut intensifier leur approvisionnement en produits de première nécessité, en essayant d'établir dans ce sens, une relation entre eux et les agriculteurs. Cette option doit évidemment prendre assez de temps. Nos propositions concernent surtout les producteurs avec une forme résidentielle déjà plus ou moins stable ; les agro-pastoralistes, les producteurs autochtones ainsi que les néo-producteurs diplômés que nous allons y associer. En ce qui concerne les agro-pastoralistes et anciens producteurs autochtones, il faut :

- Approfondir les enquêtes de recensement initiés par le PNDE en sondant la volonté des opérateurs à se regrouper,
- Choisir une localité test de mise en pratique des plans,
- Aider les producteurs à délimiter des parcelles, à les clôturer, à les lotir puis à acquérir un titre foncier (Voir Annexe n° 6, démarches nécessaires),
- Créer des Groupements d'Intérêts Economiques (GIE) de ce type d'élevage, et tester la capacité des membres à gérer les biens communs,
- Tester les nouvelles politiques et innovations d'élevage notamment :
 - . L'utilisation des sous-produits agro-alimentaires et des pierres à lécher,

///...

- Introduction de la notion de réserves fourragères pour faire face aux périodes de disette ; habituer nos races à la consommation de fourrages séchés (foin) et formulation de rations équilibrées à base des produits les plus disponibles,
- Démontrer et vulgariser l'utilisation rationnelle des feux de brousse,
- Tester la relance des Bains-détiqueurs,
- Améliorer les résultats négatifs obtenus par NOUAN (33) sur l'insémination artificielle,
- Détermination d'un taux raisonnable des cotisations en fonction du revenu de chaque éleveur.

Concernant la responsabilisation des jeunes cadres diplômés, des jeunes cadres (vétérinaires, juristes, économistes etc...) s'associeront en petits groupes et pourront concevoir de manière pluridisciplinaire des petits projets de productions animales ; ces propositions seront présentées à l'Etat et organismes donateurs qui en assureront le financement de départ. Après une période/démarrage où les taxes et impôts seront allégés, ces jeunes responsables assumeront pleinement l'autogestion et l'auto-financement de leurs programmes. Le choix des localités et des programmes doivent être judicieux. Ils pourront par exemple débiter par l'aviculture péri-urbaine, car l'élevage est une tâche nécessitant en plus de la volonté des sacrifices énormes (pas de week-end).

Au cours de la réalisation de ces petits projets pilotes localisés, les notions de propriétés privées et de coopératives d'éleveurs devant intégrer plus tard la FNEC doivent être soigneusement cultivées. Voilà quelques éléments de la stratégie de sédentarisation, d'instauration du ranching, et de la semi-privatisation de la fonction vétérinaire que nous proposons.

.../...

III. FNEC COMME STRATEGIE DE SEDENTARISATION DE L'ELEVAGE
=====

BOVIN ET DE L'INSTALLATION DU RANCHING CENTRAFRICAIN
=====

Les capacités du S.E. et de la FNEC à sédentariser les éleveurs peuhls ont été reconnues depuis 1977 par le Docteur LAGRUE (20), qui travaillait en Côte-d'Ivoire dans le même domaine.

La FNEC et le S.E. suivront les intégrations sociales des notions de propriétés privées et de coopératives, lesquelles seront prudemment évoquées et instaurées dans les petits projets des producteurs. Si les tests se révèlent concluants on pourra alors songer à une vulgarisation, d'abord au niveau de tous les producteurs sédentaires intéressés, puis les pastoralistes stricts ne sauront être indifférents à ces mutations sociales et techniques relatives à l'élevage.

Le ranching, suite logique, dérivera des actions des concepteurs dans ces propriétés privées contrôlées. Ces derniers introduiront progressivement cette méthode d'exploitation rationnelle facilitée mais à coût élevé du disponible naturel. Le suivi et l'évaluation ne doivent en effet pas être les derniers à entrer en action, pour soutenir ces lourdes charges inhérentes aux respects des volontés conjuguées des opérateurs hétérogènes.

IV. FNEC : COMME COORDINATEUR DE TOUS LES PRODUCTEURS DE
=====

PROTEINES ANIMALES EN CENTRAFRIQUE
=====

Le sigle de l'organisation l'exprime déjà bien "Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains" ; il suffit maintenant de passer à la matérialisation. Mais nous réitérons les préalables de prudence indispensables à l'intégration des producteurs autochtones qui sont :

.../...

- L'intégration réciproque des peuhls dans la Société Centrafricaine (enrayer le terme étranger réservé à ces compatriotes),
- La vulgarisation des projets pilotes de coopératives d'éleveurs valables.

Pour mieux suivre les activités nous proposons, pour un début, deux volets dans les coopératives : un volet gros bétail et un autre pour le petit bétail. Ces coopératives seront sous tutelle de la FNEC laquelle entretiendra des relations fonctionnelles avec le S.E. et dépendra toujours du MDR. Des relations et contrats seront établis entre la FNEC et les différents clients possibles des producteurs, afin de permettre sa supervision des actions intrinsèques de chaque coopérative.

V. FNEC : VOIE VERS LA SEMI-PRIVATISATION DE LA FONCTION

VETERINAIRE EN CENTRAFRIQUE

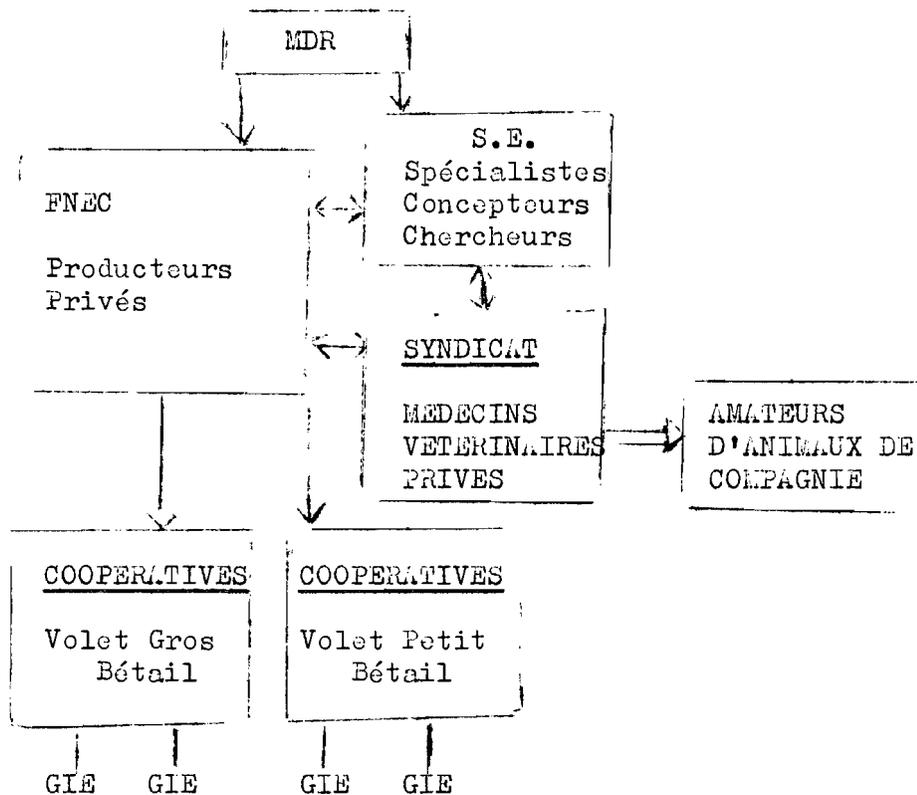
En effet la nécessité de privatiser certains secteurs économiques est devenue au cours des dernières ^{ANNÉES} une nécessité des pays en développement qui se trouvent davantage confrontés à l'épinaux problème d'emploi des jeunes cadres diplômés. C'est dans cette optique que s'inscrit notre stratégie de semi-privatisation de la fonction vétérinaire. Elle peut se faire suivant deux grandes options ; une option zootechnique, déjà évoquée qui se rapporte à des unités de productions exploitées par des jeunes diplômés, et l'autre strictement vétérinaire intéressant la santé animale.

Les cadres vétérinaires volontaires, pourront concevoir, de manière précise, un projet qu'ils soumettront à l'Etat ainsi qu'aux organismes étrangers, notamment les grandes firmes pharmaceutiques qui les aideront à installer une pharmacie ou cliniques privées. Ces derniers pourront servir à l'installation future de firmes productrices d'intrants dans le pays. Les préalables à l'installation de ces médecins

.../...

vétérinaires privés est l'existence d'une clientèle sûre. La réussite des petits projets de producteurs membres des coopératives et de la FNEC est donc fondamentale. Ces deux grandes options santé et productions animales occuperont le grand nombre des vétérinaires formés. Le S.E. qui doit nécessairement, comprendre peu de cadres sélectionnés parmi les spécialistes, chercheurs et concepteurs chevronnés qui orienteront la politique d'élevage de l'Etat. Ils seront les maîtres d'oeuvres, les seuls à la charge de l'Etat qui, par leur intermédiaire contrôlera les producteurs unis au sein de la FNEC ainsi que les médecins vétérinaires privés. La semi-privatisation de la fonction vétérinaire signifie donc l'orientation d'un grand nombre de vétérinaires vers la production et la médecine préventive, et le maintien d'un service d'élevage regroupant quelques rares cadres à la charge de l'Etat. Voici très schématiquement présenté notre idée de semi-privatisation.

Schéma n° 4 : Schématisation de notre vision de la semi-privatisation de la fonction vétérinaire en R.C.A.



GIE = Groupement d'Intérêt Economique.

* * *

La FNEC dispose des potentialités énormes, capables d'entraîner une éradication de certains facteurs limitants de l'Elevage Centrafricain. Mais pour ce faire, elle se doit d'abord de renforcer ses bases, conditions SINE QUA NON, facilitant ses appuis à nos projets de sédentarisation, de productions privées en ranching, de regroupement en coopératives, gages de notre stratégie de semi-privatisation de la fonction vétérinaire en Centrafrique.

C O N C L U S I O N

=====

L'élevage est devenu l'un des secteurs économiques les plus importants de la République Centrafricaine. Il contribue (au PIB) en effet presque autant que toutes les productions agricoles réunies (45 p. 100 du PIB agricole et 13,4 p. 100 du PIB global). Cependant si l'élevage a exploité les importants disponibles naturels existants, il n'en demeure pas moins qu'il est également le fruit d'une lutte ardue contre d'innombrables facteurs limitants, qui ont réduit et ne cessent de réduire encore ses rendements potentiels. Selon notre approche du problème, ces difficultés ont deux grandes orientations plus ou moins distinctes : d'abord les forces négatives inhérentes à l'environnement physique et social, ensuite les mauvaises méthodes de gestion des ressources disponibles. Bien que les autres problèmes soient aussi importants, l'impression d'ensemble qui se dégage de notre étude, est que le facteur humain s'illustre comme celui qui freine le plus le développement de l'élevage centrafricain.

La Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains joue depuis sa création, un rôle important de médiateur entre les producteurs et les concepteurs. Cette organisation qui est à la base des progrès réalisés ces dernières années dans ce secteur économique, est devenue le fer de lance de la politique de l'Etat en matière d'élevage.

Les efforts, des cadres de l'élevage et des principaux opérateurs économiques du secteur regroupés au sein de la FNEC, semblent de plus en plus annihilés par les facteurs limitants de l'élevage. Cependant la FNEC qui dispose d'un potentiel financier encore acceptable, peut faire face à certaines de ces difficultés, mais à condition d'améliorer son organisation et son fonctionnement, en concertation avec le S.E. Cette démarche qui doit être abordée avec beaucoup de minutie, puisque visant un changement d'habitudes et

.../...

de coutumes, pourra conduire à réaliser d'importants progrès qui passeront par :

- Le renforcement des structures de la FNEC,
- L'éradication de certains limitants,
- La sédentarisation puis l'installation du ranching,
- La coordination des activités de tous les producteurs de protéines animales en Centrafrique.

Dans notre étude, nous avons considéré ces deux derniers points comme un préalable à la semi-privatisation de la fonction vétérinaire, source d'emplois en Centrafrique.

Cette stratégie qui nécessite évidemment assez de temps, a la caractéristique de demander plus d'effort aux opérateurs économiques qu'elle n'en demande à l'Etat, et elle peut, à cause du contexte actuel de ce secteur, avoir la chance de mieux orienter l'élevage centrafricain vers son meilleur rendement.

B I B L I O G R A P H I E

=====

1. AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE - LES ATLAS JEUNE AFRIQUE.- République Centrafricaine.- Paris, 1984.- 62 P.
2. BANQUE MONDIALE.- Rapport N° 5909-CA : Rapp; d'Evaluation République Centrafricaine - Projet National d'Elevage.- Mars 1986.- 29 P.
3. BOULARES (M).- Projet d'Embouche de bovins au ranch de la M'BALI, (Campagne 1973).- Février 1973.- 40 P.
4. BOUTRAIS (Jean).- Le Développement de l'élevage dans l'Ouest Centrafricain : Etude Socio-économique.- Rapp. Mars 1985.- 303 P.
5. CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL.- L'avenir des Peuples Pasteurs : Compte Rendu de la Conférence tenue à Naïrobi (KENYA) du 4 au 8 Août 1980.- OTTAWA 1983.- 432 P.
6. CHOQUEL (P).- Diffusion de l'élevage bovin chez les populations sédentaires de la République Centrafricaine.- Rapp. de stage de vacances.- 12 P.
7. CROUAIL (Jean-Claude).- Une étape vers la sédentarisation de l'éleveur Mbororo en République Centrafricaine : Le bain détiqueur adapté à l'élevage nomade.- Th. Méd. Vét. ALFORT, PARIS 1969 N° 23.- 83 P.
8. CROUAIL (Jean-Claude) - RAVEAU (Jean-Claude) - BONFIGLIOLI (Angelo).- Etude de faisabilité du projet de sauvegarde des bovins trypanotolérants en République Centrafricaine : Diagnostic.- Paris, BDPA, Novembre 1984.- 65 P.
9. DAHIROU (El Hadj Wazziri).- Compte rendu des tournées effectuées par le Secrétaire Général de l'ANEC du mois d'Août 1982 au mois d'Octobre 1985.- Bangui Novembre 1985.- 3 P.
10. DONNET (Nadine) - LE BORGNE (Jean-François) - PIERMAY (Jean-Luc).- Géographie de la République Centrafricaine.- Paris 6è : HATIER, 1975.- 79 P.

.../...

11. DORNER (Gerd) - ROEPNACK (Claus-G) - BURCHARDT (Rolf).- Gestion des achats, du stockage et de la distribution des médicaments : Manuel pour les Pays en Développement/ Trad. de l'Anglais par BARRAL (Etienne).- Paris, 1983.- 38 P.
12. FIO-NGAINDIRO (Gabriel) - N'ZANDELE (Joseph).- Rapport Annuel de la Direction Générale de l'Elevage et des Industries Animales.- Bangui, 1986.- 172 P.
13. GOLO (Clément).- ~~Etude~~ de potentialités de la race ovine locale - DJALLONKE : Essai de perspectives de l'Elevage ovin à l'ISDR de M'BAIKI.- Mém. de fin d'études, 1983.- 40 P.
14. GRÉLLET (Gérard) - MAINGUET (Monique) - SOUMILLE (Pierre).- Que Sais-Je ? La République Centrafricaine.- Presse Universitaire de Paris, 1982.- 126 P.
15. GREGBO SANZIA-SAZIN (René).- L'Elevage Centrafricain : Situation Actuelle et perspectives d'avenir.- Th. Méd. Vét. Dakar 1978 N° 13.- 156 P.
16. INSTITUT D'ELEVAGE ET DE MEDECINE VETERINAIRE TROPICALE.- ~~Etude~~ agrostologique N° 21 : Expérimentation agrostologique en République Centrafricaine.- 1967.- 246 P.
17. KOTA-GUINZA (Alphonse).- Mise en place des Pharmacies Vétérinaires Villageoises et analyse de l'activité des premiers Groupements d'Intérêts Pastoraux de la République Centrafricaine.- Mém. Paris, 1986.- 65 P.
18. KOUMIS (Constantinos) - N'GOUANZE (Fidèle).- Note explicative : Carte d'aptitude culturale des terres de la République Centrafricaine à 1 : 1 000 000.- Avril 1986.- 29 P.
19. LACROUTS (Marcel) - SARNIGUET (Jean) - TYC (Jean).- Le Cheptel bovin de la République Centrafricaine - Production - Commercialisation - Perspectives d'avenir.- 1967.- 321 P.
20. LAGRUE (Denis).- La sédentarisation de l'élevage peuhl dans le Nord de la Côte-d'Ivoire.- Th. Méd. Vét. Toulouse, 1977 N° 39.- 108 P.

.../...

21. LE MASSON (A) - KOTA-GUINZA (A).- Rapp. semestriel d'activités
N° 9 : Annexe N° 3 : Sous projet Agropastoral de Bossembélé.-
Mars 1985.- 67 P.
22. LE MASSON (Claude).- Les éleveurs Mbororo de l'Ombella-M'poko :
- Approvisionnement
- Budget Familial
- Commerce des produits laitiers.- Juillet 1985.- 73 P.
23. MADY (G) - MOQUET (R) et al.- Implantation d'une laiterie à Bangui :
Etude de faisabilité technico-économique.- Octobre 1985.- 149 P.
24. M'BANDA (Jean-Pierre).- La formation des cadres en techniques d'en-
cadrement pour les éleveurs sédentaires : Expériences de la Répu-
blique Centrafricaine et de la République du Cameroun.- Mai 1983.-
66 P.
25. M'BIKOGNE (Albert-Alexis).- La société d'Etat de Gestion des Abat-
toirs (SEGA).- Mém. de stage, 1983.- 38 P.
26. MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE - Direction Générale
de l'Elevage et des Industries Animales.- Rapp. annuel 1982.- 92 P.
27. MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE - Secrétariat Général-
Association Nationale des Eleveurs Centrafricains.- Compte rendu
des travaux de la 9è Assemblée Générale d'Association des Ele-
veurs Centrafricains.- 1982.- 15 P.
28. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL - Association Nationale des Ele-
veurs Centrafricains.- Xè Assemblée Générale de l'ANEC :
Recommandations finales.- Danguil, 1985.- 4 P. .-
29. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL - Association Nationale des
Eleveurs Centrafricains.- Rapp. d'activité des trois dernières
années d'exercice de l'Association des Eleveurs Centrafricains.-
Octobre 85.- 29 P.

.../...

30. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL - Direction Générale de l'Élevage et des Industries Animales.- Rapport Annuel 1983.- Avril 1984.- 125 P.
31. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL - Direction Générale de l'Élevage et des Industries Animales.- Rapport annuel 1984.- Juin 1985.- 107 P.
32. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL - Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains.- Rapp. d'activité du 1er Conseil d'Administration de la FNEC tenu du 28 au 29 Avril à Degaulle Mairie de KOUI.- 1986.- 44 P.
33. NOUAN (Simon-Magloire).- Possibilités de conduire l'insémination artificielle en élevage extensif Centrafricain.- Mém. fin de cycle, Bangui 1987.- 53 P.
34. N'ZANDELE (Joseph).- Annuaire National de Statistiques de l'Élevage Centrafricain (1980-1985).- Mars 1987.- 158 P.
35. POULOUGOU (Ambroise).- Valeur bromatologique et exploitation des pâturages en République Centrafricaine.- Th. Méd. Vét. Lyon 1971 N° 43.- 104 P.
36. PROGRAMME DES NATIONS-UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT.- République Centrafricaine - Restructuration du Ministère du Développement Rural.- Bangui Septembre 1987.- 81 P.
37. PROJET NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE - Direction de la Formation et vulgarisation.- Le projet National de développement de l'élevage : Un projet original et ambitieux pour la promotion de l'élevage Centrafricain.- Bangui, Avril 1987.- 14 P.
38. PROJET NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE.- Résumé du PNDE destiné aux agents de service de l'élevage et de la FNEC.- Bangui Septembre 1986.- 16 P.
39. PROJET NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE - Service suivi et évaluation.- Compte rendu de la réunion mensuelle des cadres du Projet National de Développement de l'Élevage (Mois d'Août 1987).- Bangui Septembre 1987.-

.../...

40. REMAYEKO (Assana).- Evaluation des actions de formation et vulgarisation menées par le PDEO pour les éleveurs : Période du 15 Mai au 30 Juillet 1986.- Bangui Septembre 1986.- 27 P.
41. REPUBLIQUE FRANÇAISE - Bureau pour le développement de la production agricole.- République Centrafricaine ; Etude pour une stratégie alimentaire - Rapport intermédiaire .- Paris Juin 1985.- 119 P.
42. UNION DOUANIERE ET ECONOMIQUE EN AFRIQUE CENTRALE - Conseil des Chefs d'Etat.- Acte N° 31/84 - UDEAC - 413, adoptant l'accord relatif à l'harmonisation des législations et réglementation zoonitaires en UDEAC.- Brazzaville Décembre 1984.- 21 P.

ANNEXE N° 2

ARRETE N° 39/MAE/SG/DGEIA/DPPIA

DU 14 SEPTEMBRE 1982

- ARTICLE 1. En application de la Loi n° 65/61 portant réglementation de l'Elevage en République Centrafricaine, l'Élevage des bovins trypanotolérants est déclaré d'utilité nationale et fait l'objet d'un programme de développement.
- ARTICLE 2. Les abattages et ventes des animaux trypanotolérants sont désormais prohibés.
- ARTICLE 3. L'exploitation des bovins trypanotolérants à des fins spéculatives doivent désormais faire l'objet d'une approbation préalable du Service de l'Elevage chargé de la production animale.
- ARTICLE 4. La non observation de la présente disposition entraînera des poursuites judiciaires conformément aux articles 37 et 38 de la Loi n° 65/51 du 4 Juin 1965.
- ARTICLE 5. Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

ANNEXE N° 3 : Tableau : Projet inscrit dans le plan quinquennal 1986-1990 (millions F CFA)

	1986	1987	1988	1989	1990	TOTAL	FINANCEMENTS		
							Exté- rieur	Pu- blic	Pri- vé
développement élevage	3.000	2.500	2.500	2.000	2 000	12 000	9 000	2 000	1000
Commercialisation du bé- tail et de la viande	50	100	100	75	75	400	350	50	-
Elevage sous palmeraie	-	50	100	150	50	350	250	100	-
Unité de production Ovins + caprins	30	150	200	200	200	780	700	80	-
Diffusion de coqs de race améliorée	-	20	10	10	10	50	40	10	-
Développement Avicul-	200	150	150	75	75	650	450	150	50
Développement Apicul-	40	50	50	60	60	260	200	40	20
TOTAL.....	3.320	3.020	3.110	2.570	2.470	14.490	10.990	2.430	1.70

ANNEXE N° 4

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

ASSOCIATION NATIONALE DES
ELEVEURS CENTRAFRICAINS

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

UNITE - DIGNITE - TRAVAIL

TATUTS DE LA FEDERATION NATIONALE
DES ELEVEURS CENTRAFRICAINS

(F.N.E.C.)

P R E A M B U L E

En conformité avec les dispositions de la Loi N°65/61 du 3 Juin 1965 portant réglementation de l'Élevage, de la Loi N°61/233 du 27 Mai 1961 portant réglementation de la Coopération et de la Mutualité Agricole en République Centrafricaine et compte tenu de l'orientation nettement coopérative que prend l'organisation des Eleveurs Centrafricains, l'Assemblée Générale de l'Association Nationale des Eleveurs Centrafricains réunie à Bangui du 25 au 26 Novembre 1985, décide :

- de la dissolution de l'Association Nationale des Eleveurs Centrafricains (A.N.E.C.) ;
- du changement de dénomination de l'Association en Fédération ;
- de l'adoption des dispositions ci-dessous comme statuts de la Fédération.

TITRE I

DENOMINATION - OBJET - SIEGE - DUREE

ART. 1er : Il est créé une organisation nationale des éleveurs à caractère apolitique dénommée Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains en abrégé F.N.E.C. ELLE est placée sous la tutelle du Ministère du Développement Rural dont dépendent les services de l'Élevage. Elle jouit de l'autonomie de la gestion administrative et financière. Elle est dotée de la personnalité morale ainsi que de tous les droits qui en découlent.

.../...

ART. 2 : La fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains a pour objets :

- La défense des intérêts matériels et moraux de ses membres ;
- la promotion des éleveurs Centrafricains à travers des structures de type précoopératif et leur formation professionnelle aux nouvelles techniques d'approvisionnement, de production et de commercialisation en vue de satisfaire leurs besoins dans le cadre de développement économique et social ;
- le développement de l'élevage sous la supervision des services de l'Elevage par une amélioration de la protection sanitaire, de la zootechnie, de l'alimentation des animaux, de la gestion des pâturages et des circuits de commercialisation du bétail et de ses sous-produits et par toute activité de nature à promouvoir le développement de l'élevage.

ART. 3 : La Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains est appelée à mettre en oeuvre des programmes de développement du secteur qui lui est confié à l'exclusion de tout autre objet, conformément à l'article 2.

ART. 4 : Le siège de la Fédération est fixé à Bangui. Il peut être transféré en tout autre lieu de la République Centrafricaine sur décision de l'Assemblée Générale.

ART. 5 : La durée de cette fédération est illimitée sous réserve des dispositions prévues au Titre VII des présents statuts.

TITRE II

COMPOSITION DE LA FEDERATION

ART. 6 : La fédération Nationale se compose de Fédérations locales de Groupements d'Intérêt Pastoral, en abrégé FELGIP.

- Une Fédération Locale de Groupements d'Intérêt Pastoral, en abrégé GIP est composée :
 - d'au moins 2 GIP,
 - des éleveurs indépendants disposant d'un titre privé de concession foncière pastorale.

ART. 7 : Le GIP est la première entité de la Fédération. L'arrêté n° 029/MDR/CAB du 23 Mars 1985 fixe les statuts des GIP qui sont joints en annexe des présents statuts. Tout membre désirant se retirer peut le faire librement à condition d'apurer au préalable

.../...

toute dette éventuellement contractée avec un ou plusieurs membres de la Fédération.

ART. 8 : Peut être déclaré "Membre Bienfaiteur" de la Fédération toute personne morale ou physique qui participe d'une manière bénévole à la vie de la Fédération par l'octroi de dons, legs ou aides quelconques.

Nul ne peut user de son titre de Membre Bienfaiteur pour utiliser la Fédération à des fins autres que celles définies à l'article 2 du Titre I.

Un tel acte entraîne le retrait de l'appellation Membre Bienfaiteur.

TITRE III

RESSOURCES DE LA FEDERATION

ART. 9 : Le capital de la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains sont constitués par :

- les cotisations annuelles des GIP ;
- les taxes et redevances diverses reconnues par l'Etat ;
- les biens immobiliers cédés par l'Etat ;
- les excédents sur les opérations commerciales ;
- les aides en nature ou en espèces ;
- les crédits accordés par les Banques ;
- les dons et legs.

Le montant des cotisations annuelles de la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC) doit être perçu au prorata de l'importance du GIP en fonction du cheptel total et du nombre d'éleveurs membres.

ART. 10 : Le montant et les modalités de perception des cotisations, des taxes et redevances sont fixés par l'Assemblée Générale de la Fédération.

TITRE IV

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

CHAPITRE I : DES GROUPEMENTS D'INTERET PASTORAL

ART. 11 : Le GIP représente la première entité de la Fédération. Il jouit d'une autonomie juridique administrative et financière conformément à l'arrêté N° 029/MDR/CAB du 23 Mars 1985 qui fixe ses attributions et son fonctionnement.

.../...

CHAPITRE 2 : DE LA FEDERATION LOCALE DES GIP, en abrégé FELGIP

ART. 12 : Une FELGIP est créée pour chaque Sous-Préfecture de la République Centrafricaine. Elle se compose d'au moins deux GIP et au plus de 4 éleveurs indépendants.

ART. 13 : Chaque FELGIP désigne annuellement une délégation qui participe à l'Assemblée Générale de la FNEC, dont trois de ses membres disposent chacun d'une voix électorale. Cette délégation est désignée par l'Assemblée Générale de la FELGIP composée :

- des membres des Conseils d'Administration des GIP, adhérents de la FELGIP,
- des éleveurs indépendants tels que définis à l'article 6 des présents statuts.

CHAPITRE 3 : DE LA FEDERATION NATIONALE DES ELEVEURS

CENTRAFRICAINS.

ART. 14 : La Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains telle que définie aux articles 1 et 6 a pour organes :

- l'Assemblée Générale,
- le Conseil d'Administration,
- Le Comité de Gestion.

Section 1 : De l'Assemblée Générale

ART. 15 : La Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains organise chaque année une Assemblée Générale ordinaire.

ART. 16 : L'Assemblée Générale constitue l'organe suprême de délibérations de décisions. Tous les organes détiennent leurs pouvoirs d'elle seule.

ART. 17 : Prennent part à cette Assemblée :

- Comme/de droit : /membre
- Le Président de la Chambre d'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et Tourisme ou son représentant ;
- Le Directeur Général de l'Elevage et des Industries Animales ou son représentant ;
- Les Chefs de Service et Directeurs Régionaux du Service de de l'Elevage ;
- à titre électif : les délégués des FELGIP tels que définis à l'article 13 ;

.../...

- . à titre d'observateurs :
- le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie ou son représentant ;
- les cadres supérieurs du Ministère de tutelle dûment désignés par le Ministre ;
- . Le Directeur Général de la Société d'Etat de Gestion des Abattoirs (SEGA) ou son représentant ;
- . Un représentant de l'Association Nationale des Bouchers Centrafricains (ANBC) ;
- . Un représentant du Ministère de l'Intérieur.

Les travaux de l'Assemblée Générale sont présidés par le Ministre du Développement Rural dont dépendent les services de l'Elevage. Seuls le Ministre du Développement Rural, les membres de droit et les membres électifs sont habilités à prendre part aux votes.

ART. 18 : L'Assemblée Générale ne peut délibérer valablement que si elle est composée d'au moins la moitié de ses membres de droit et membres électifs et après adoption de l'ordre du jour qui doit être communiqué un mois à l'avance.

Si le quorum n'est pas atteint, une seconde convocation est adressée aux membres quinze jours avant la date de la tenue de l'Assemblée. Dans ce cas, l'Assemblée délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité simple.

ART. 19 : L'Assemblée Générale dont les travaux sont présidés par le Ministre de tutelle :

- élit son Conseil d'Administration pour un an ;
- examine les rapports d'activités du Conseil d'Administration et du Comité de Gestion ;
- approuve ou non le rapport financier et le budget prévisionnel après audition du rapport du ou des commissaires aux comptes ;
- approuve ou rejette les candidatures d'adhésion ou les exclusions proposées par le Conseil d'Administration ;
- débat les questions diverses posées par les participants.

ART. 20 : Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être réunie à tout moment sur convocation :

- de l'Autorité de tutelle ;
 - du Conseil d'Administration de la FNEC ;
 - ou des deux tiers de ses membres pour des motifs suivants :
- a), - modification des statuts,
 - b) - dissolution de la Fédération ou du Conseil d'Administration.

.../...

L'assemblée Générale Extraordinaire fonctionne conformément aux dispositions de l'article 18, cependant les décisions sont prises à la majorité des deux tiers.

ART. 21 :- Du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration est élu par l'Assemblée Générale pour une durée d'un an. Il est composé de 11 membres élus, du Ministre de tutelle ou de son représentant et du Président de la Chambre d'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux, Forêts; Chasses, Pêches et Tourisme ou de son représentant.

Le Ministre de tutelle ou son Représentant et le Président de la Chambre d'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et Tourisme ou son Représentant président les travaux du Conseil d'Administration.

Les Membres éligibles au Conseil d'Administration sont les délégués des FELGIP disposant d'une voix élective à l'Assemblée Générale. Ils sont rééligibles.

ART. 22 : Le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale se réunit une fois tous les semestres et, de façon extraordinaire, chaque fois que les circonstances l'imposent.

Il se réunit sur convocation de son Président. Cette convocation écrite, sera notifiée aux intéressés quinze jours avant la date et aux lieux les plus propices aux opérations envisagés. Les membres doivent, en cas d'empêchement, se faire représenter en donnant délégation de pouvoir par écrit exclusivement à un autre membre du Conseil d'Administration. Les décisions étant à la majorité, la voix du Président du Conseil d'Administration est prépondérante en cas de partage.

/ prises

ART. 23 : Le Conseil d'Administration peut appeler à siéger à titre consultatif, toute personne ayant une compétence particulière pour l'étude d'une ou de plusieurs questions inscrites à l'Ordre du Jour.

ART. 24 : Le Conseil d'Administration :

- élit le Président de la FNEC uniquement parmi ses membres élus ;
- nomme le Secrétaire Général de la FNEC ;
- élabore le programme d'action en fonction des orientations tracées par l'Assemblée Générale. Il supervise en conséquence l'élaboration et la réalisation du budget ;

.../...

- approuve les conventions passées entre la Fédération et l'Etat ou les organismes publics ou privés qui utilisent ses services ou mettent à sa disposition des biens et services.
- autorise le Secrétaire Général au nom de la Fédération à faire pratiquer des activités commerciales et à c
des comptes bancaires cogérés. suivre
- Il approuve les rémunérations du personnel et de la Fédération ainsi que toute révision générale des traitements ou autres avantages accordés à ce personnel.

ART. 25 : Le Président du Conseil d'Administration veille à l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration. Il représente de droit la Fédération en justice. Il intente ou suit toutes les actions judiciaires ou poursuites devant toutes juridictions.

Il convoque les membres du Conseil d'Administration en réunion ordinaire ou extraordinaire selon les modalités et voies mentionnées dans l'article 22.

ART. 26 : Du Secrétaire Général :

Le Secrétaire Général est nommé à la majorité simple pour une période de 3 ans par le Conseil d'Administration sous réserve de l'approbation du Ministre de tutelle.

Les conditions de nomination du Secrétaire sont les suivantes :

- Jouir entièrement de ses droits civiques ;
- être éleveur ;
- s'acquitter de ses cotisations ;
- déposer sa candidature au Ministère de tutelle quinze jours avant la tenue du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration lui délègue une partie de ses pouvoirs. A ce titre, toutes ses prérogatives importantes sont soumises à l'approbation de ce conseil.

Il est le coordinateur des différents services exécutifs de la Fédération Nationale. A ce titre, il est chargé de : dresser périodiquement des rapports d'activités ; de tenir les procès-verbaux des réunions et des assemblées générales ; préparer le budget annuel et le soumettre pour examen au Conseil d'Administration.

Il participe de droit aux travaux du Comité de Gestion de la F.N.E.C.

.../...

Le poste de **Sécrétaire Général** est salarié, la rémunération étant établie conformément aux termes de l'article 24.

Il est secondé par un Secrétaire Général Adjoint désigné par le Conseil d'Administration de la FNEC parmi les cadres supérieurs chefs de service de la FNEC. Sa nomination doit être approuvée par le Ministre de tutelle.

Section 3 : Le comité de Gestion

ART. 27 : Un comité de Gestion composé d'une part, du Président de la FNEC ou son représentant, du Secrétaire Général ou de son Adjoint et d'autre part, du Directeur Général de l'Elevage et des Industries Animales est créé afin de gérer les activités de la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains.

Le Directeur Général de l'Elevage et des Industries Animales peut déléguer ses pouvoirs à un cadre du Développement Rural reconnu pour ses compétences pour participer à ce Comité de Gestion.

Le Comité de Gestion a pour tâche de veiller à la bonne exécution du programme de travail, à la cohérence et à l'exécution des actions programmées par la Fédération avec celles de la Direction Générale de l'Elevage et des Industries Animales.

Les fonctions des membres de ce Comité sont gratuites, exceptés les frais de mission et de séjour.

Les modalités de travail seront précisées dans le règlement intérieur de la FNEC.

ART. 28 : Le Président de la FNEC ou en son absence le Secrétaire Général, préside les travaux du Comité de Gestion.

Le Ministre du Développement Rural dont dépendent les services de l'Elevage peut désigner par Arrêté un ou plusieurs commissaires aux comptes qui ont mandat de :

- vérifier les livres de comptes, la caisse, le portefeuille et les valeurs de la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains :

- contrôler la régularité et la sécurité des informations données par les rapports de gestion de la Fédération.

Ce (s) dernier (s) rend (ent) compte à l'Assemblée Générale de ses (leurs) activités.

Le mandat dont jouit (ssent) le (s) commissaire (s) aux comptes peut aussi être confié à des sociétés d'audit externe.

.../...

TITRE V

OBLIGATIONS DE LA FNEC

ART. 29 : Le Ministre de tutelle est saisi par la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains :

- du rapport annuel ;
- du programme d'action annuel et du budget ;
- des conventions passées avec les organismes publics ou privés.

Il vérifie la teneur de ces documents. Dans le cas des conventions passées avec les organismes relevant d'autres Ministères il prend l'avis de ces derniers.

TITRE VI

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

ART. 30 : Pendant la phase transitoire, l'Assemblée Générale de la FNEC ayant prononcé la dissolution de l'ANEC se compose de :

- tous les Maires des Communes d'Elevage ;
- trois représentants des GIP par Sous-Préfecture là où ces groupements existent officiellement ;
- un représentant de l'ex-ANEC dans chacune des Sous-Préfectures où n'existent ni GIP, ni Commune d'Elevage.

L'Assemblée Générale ainsi constituée procède également à l'élection de son Conseil d'Administration pour un an.

ART. 31 : En attendant la généralisation des GIP et FELGIP sur le plan national, les éleveurs centrafricains sont tenus de verser leurs cotisations annuelles conformément aux dispositions arrêtées par l'Assemblée Générale de la FNEC.

Le montant de ces cotisations sera modulé en fonction de l'importance du cheptel de chaque éleveur.

ART. 32 : Pendant la période transitoire, le Directeur Général de l'Elevage et des Industries Animales sera assisté au Comité de Gestion par le ou les Directeur (s) des Projets de développement de l'Elevage en République Centrafricaine.

Les modalités de leur participation seront précisées dans le règlement intérieur de la FNEC.

.../...



DE GROUPEMENT D'INTERET PASTORAL

en abrégé "G.I.P." ou "KAOUTAL"

CHAPITRE I - CREATION

ART. 1 : Forme

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association d'éleveurs de caractère privé, à but non lucratif.

ART. 2 : Dénomination

L'association prend la dénomination de Groupement d'Intérêt Pastoral, en abrégé G.I.P. ou KAOUTAL.

ART. 3 : Objet

L'association a pour but l'entraide entre éleveurs par la mise en place de toute opération susceptible d'améliorer leur niveau de vie, de défendre leurs intérêts et de promouvoir le développement de l'élevage :

- a) sur le plan sanitaire par l'approvisionnement des membres du Groupement en médicaments, produits et matériels vétérinaires et de santé humaine ;
- b) sur le plan administratif par la représentation auprès des Pouvoirs Publics pour les questions en relation avec le Service de l'Elevage.
- c) sur le plan économique par la vulgarisation de techniques d'élevages modernes ;
- d) sur le plan commercial par la recherche des débouchés pour les bétails et les sous-produits de l'élevage ;
- e) sur le plan social par la recherche des contacts avec des associations similaires ;
- f) généralement, dans tous les domaines par l'accomplissement de toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social susceptible d'en faciliter la réalisation.

.../...

g) et, sur le planifoncier, par la jouissance éventuelle d'un droit d'exploitation exclusif d'un pâturage précisée par décret ultérieur contre un cahier des charges établi par l'Administration.

ART. 4 : Durée

La durée de l'association est illimitée.

ART. 5 : Siège social

Les GIP sont installés dans les zones d'élevage
Le siège social est fixé à.....(Commune de.....sous-préfecture de) ; il pourra être transféré en tout autre endroit, sur décision du Conseil d'Administration.

CHAPITRE II - CAPITAL SOCIAL

ART. 6 : Constitution du capital

Le capital social de l'association est constitué par les cotisations de chaque adhérent.

Le capital peut être complété par des subventions de l'Etat, d'organismes privés nationaux ou internationaux, par des emprunts auprès des banques, par des dons et des legs.

L'augmentation du capital se fait automatiquement par l'admission et la participation de nouveaux associés, ou peut être décidée en Assemblée Générale par l'augmentation de la cotisation de chaque adhérent.

ART. 7 : Ressources

Les ressources de l'association comprennent :

- a) les cotisations obligatoires ;
- b) les revenus du capital et en particulier de la rotation des différents fonds de roulement ;
- c) les subventions de l'Etat, des collectivités locales , et de tous Etablissements publics, des dons et legs.

CHAPITRE III - LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

ART. 8 : Admission

Les personnes physiques ou morales qui désirent devenir membres de l'association en font la demande par écrit au Président et s'engagent à respecter les statuts de l'association.

ART. 9 : Obligation des adhérents

Lors de leur adhésion, les associés s'engagent à :

- a) s'acquitter de leur cotisation ;
- b) développer le principe d'entraide et de bonne relation avec les membres de l'association ;

.../...

c) s'efforcer de faire progresser l'élevage par l'application des conseils édictés par l'association et l'utilisation des moyens que l'association met à la disposition de ses membres ;

d) respecter le cahier des charges établi par l'Administration dans le cas d'octroi d'exploitation exclusif d'un pâturage précisée par le décret ultérieur.

ART. 10 : Nombre minimum

L'association est composée d'un minimum de 5 membres.

ART. 11 : Démission

Un membre peut à tout moment démissionner. Lors de sa démission, l'adhérent se voit remboursé de sa cotisation, déduction faite des dettes qu'il aura contractées auprès de l'association.

ART. 12 : Radiation

La radiation d'un membre peut être prononcée par le Conseil d'Administration :

- s'il ne se conforme pas aux statuts et aux décisions régulières de l'assemblée générale et du Conseil d'Administration ;

- s'il a trompé l'association par des déclarations mensongères ;
- s'il nuit ou tente de nuire à l'association par des actes injustifiées ;
- si son endettement auprès de l'association atteint la somme versée en participation au capital sans que des dispositions particulières de prêt à court terme ne lui aient été accordées par le Conseil d'administration ;

- s'il a subi une condamnation infamante ;
- ou pour toute raison grave à l'appréciation du Conseil d'Administration.

La décision de l'exclusion peut faire l'objet de la part de l'associé d'un recours suspensif devant l'Assemblée générale.

ART. 13. : Responsabilité

Les membres sont responsables financièrement et solidairement des engagements de l'association jusqu'à concurrence de leur participation au capital.

ART. 14 : Constatation des droits des membres

Il sera tenu au siège de l'association un registre indiquant :

- l'identité et la résidence des adhérents ;
- la date de leur admission, démission ou radiation ;
- leur participation au capital (cotisation).

Les droits des membres sont constatés lors de la remise du reçu de cotisation portant les mentions susnommées et exigibles pour le remboursement lors de la démission ou radiation.

ART. 15 : Prestation de services

L'association étant définie à l'article 1 "à but non lucratif" et n'assurant que des prestations de services, les associés ne peuvent prétendre à aucune ristourne ni à aucun revenu financier de leur participation au capital.

Le Conseil d'Administration peut décider de l'ouverture des services de l'association à des usagers non membres en fixant une surtaxe spéciale dont le produit, en augmentant les ressources de l'association, contribue à abaisser le coût des services dont bénéficient les associés.

CHAPITRE IV - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ART. 16 : Composition du Conseil d'Administration :

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composée de 3 membres au minimum : 1 Président, 1 Secrétaire, 1 Trésorier : ces membres sont choisis parmi les associés et élus à la majorité simple en Assemblée Générale.

ART. 17 : Durée du mandat des Administrateurs

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une durée de trois ans. Leur mandat se prolonge toujours de plein droit jusqu'à l'Assemblée Générale qui suit l'expiration normale de leurs fonctions.

Les membres sortant sont toujours rééligibles.

Le conseil peut prononcer d'office la résiliation du mandat d'un de ses membres si celui-ci s'abstient, sans motif valable, de participer à deux réunions consécutives du Conseil. La suspension du Président pour défaillance, peut être proposée à l'Assemblée Générale par un minimum des 2/3 des membres du Conseil.

ART. 18 : Gratuité du mandat

Les membres du Conseil d'Administration exercent leurs fonctions gratuitement. Toutefois les frais et débours occasionnés par l'accomplissement de leur mandat pourront être remboursés sur état justificatif.

ART. 19 : Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

La répartition des fonctions au sein du Conseil d'Administration peut être revue chaque année par les membres du Conseil.

Le Conseil se réunit à date fixée une fois par mois au siège de l'association ou en tout autre endroit désigné lors de la précédente réunion.

.../...

Il peut se réunir en session extraordinaire sur la demande de son Président.

Tout administrateur peut donner pouvoir, pour le représenter, à l'un de ses collègues, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un de ses collègues.

La présence effective de la moitié au moins des voix des membres composant le Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux.

ART. 20 : Responsabilité et pouvoir du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer l'association et agir au nom de cette dernière. Il a notamment les pouvoirs suivants dont l'énumération n'est pas limitative :

- 1) Il représente l'association vis-à-vis des tiers et de toutes Administrations.
- 2) Il établit un programme trisannuel, à soumettre à l'Assemblée Générale, à chaque renouvellement du Président.
- 3) Il établit le budget proposé chaque année à l'Assemblée Générale, gère les crédits et rend compte à l'Assemblée du bilan de l'exercice annuel.
- 4) Il établit tout règlement d'ordre intérieur.
- 5) Il nomme et révoque tous agents de l'association, fixe leurs traitements.
- 6) Il convoque les Assemblées Générales.

ART. 21 : Du Président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration assure, sous sa responsabilité, la direction générale de l'association.

Le Conseil d'Administration délègue au Président les pouvoirs qu'il juge convenables dans la limite de ses attributions.

Si le Président se trouve empêché d'exercer ses fonctions, il peut déléguer pour une durée limitée, tout ou partie de celles-ci à un Administrateur.

ART. 22 : Conseillers techniques - Contrôle financier

L'Assemblée Générale, pour l'exercice annuel, désigne un ou plusieurs conseillers techniques et un ou plusieurs commissaires aux comptes choisis pour leurs compétences en dehors de l'association. Elle fixe les indemnités auxquelles ils auront droit.

.../...

Les Conseillers et Commissaires aux comptes peuvent assister avec voix consultative aux séances du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En cas d'urgence, ils peuvent convoquer l'Assemblée Générale.

Un Représentant de la Direction Générale de l'Elevage et des Industries Animales doit figurer parmi les Conseillers techniques.

CHAPITRE V - L'ASSEMBLEE GENERALE

ART. 23 : Dispositions communes aux Assemblées Générales

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des adhérents. Les personnes morales sont représentées par un délégué ayant reçu pouvoir à cet effet. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents.

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration. Il doit inclure les questions qui ont été communiquées pour le moins quinze jours avant la réunion. Il ne peut être mis en délibération d'autres propositions que celles portées à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration.

Les délibérations sont constatées par les procès-verbaux signés par les membres du bureau (le Président et assesseurs).

ART. 24 : Des Assemblées Générales ordinaires

Une Assemblée Générale ordinaire doit être obligatoirement convoquée chaque année, avant le 15 Octobre. Les convocations sont faites au moins QUINZE jours à l'avance. Ce délai peut être réduit à SIX jours en cas de deuxième convocation.

L'Assemblée Générale extraordinaire peuvent être convoquées pour des questions graves ou d'urgence à la demande du Conseil d'Administration, les Conseillers et Commissaires aux comptes ou sur pétition de la moitié des membres de l'association.

Elles suivent les mêmes règles que les Assemblées ordinaires.

ART. 25 : Compétence des Assemblées Générales

L'Assemblée désigne et révoque le Président du Conseil d'Administration, les Administrateurs, les Conseillers et Commissaires aux Comptes. Elle approuve et rejette les rapports et bilans annuels, les programmes et budgets prévisionnels qui lui sont obligatoirement soumis par le Conseil d'Administration.

Elle décide en dernier ressort de l'admission et de l'exclusion des membres. Elle adopte et amende les statuts et décide de la dissolution de l'association. Elle confère au Conseil d'Administration tous pou-

.../...

voirs qui sont sollicités pour des opérations spéciales, à condition que celles-ci ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire.

CHAPITRE VI - REGLEMENT INTERIEUR - MODIFICATION des STATUTS -

DISSOLUTION

ART. 27 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur sera établi par le Conseil qui le fera approuver à l'Assemblée Générale. Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus aux statuts.

ART. 28 : Modification des statuts

La modification des statuts : peut être prononcée qu'à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés réunis en Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire.

ART. 29 : Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les trois quarts au moins des membres présents ou représentés à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est mis à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide de son utilisation.

Fait à Bangui, le 15 Décembre 1984.

ANNEXE N° 6 : Procédures d'acquisition d'un titre foncier en RCA.

REQUISITION D'IMMATRICULATION
=====

PIECES A DEPOSER :

- 1 Arrêté à titre définitif
- 1 Réquisition d'immatriculation.

REGISTRES A UTILISER :

- Registre de dépôt
- Registre de formalités préalables
- Registre réquisition d'immatriculation.

FRAIS A PAYER :

- Taxe de publicité Foncière = 0,60 %
- Frais d'immatriculation = 0,40 %
- Insertion au Journal Officiel = 4 000 Frs
- Bornage = 10 000 "
- Taxe de dépôt = 500 "

IMPRIMES A UTILISER :

- Bulletin de non sèignement - Réquisition d'Immatriculation CF 15
- Réquisition d'immatriculation CF 17

IMMATRICULATION
=====

PIECES A DEPOSER :

- Arrêté à titre définitif
- Procès-verbal de bornage

REGISTRES A UTILISER :

- Registre des dépôts
- Registre des formalités préalables
- Répertoire réquisition d'immatriculation
- Registre des titres de propriété (copie de titre de propriété)

IMPRIMES A UTILISER :

- Bulletin de renseignement (Mutation Immobilière).

ACTE DE VENTE
=====

PIECES A DEPOSER :

- Acte de vente

.../...

REGISTRE A UTILISER :

- Registre de dépôt
- Registre des titres de propriété (copie)

PREIS A PAYER :

- T.F.F. (Taxe de publicité foncière) = 0,60 %
- F.M. (Frais de mutation) = 0,40 %
- Dépôt = 500 FRF

IMPRIMES A UTILISER :

- Bulletin de renseignements (mutation in obilière)
- Fiche individuelle

.../)... 0 ... C E M E ... L E ...
=====

PIECES A DEPOSER :

- Acte de vente
- 2 Procès-verbaux de bornage
- (parcelle restante + parcelle cédée)
- Extraits de bornage (parcelle cédée - parcelle restante).

REGISTRE A UTILISER :

- Registre de dépôt
- Registre des titres de propriété (copie T.F.)

PREIS A PAYER :

- T.F.F. (Taxe de publicité foncière) = 0,60 %
- F.M. (Frais de mutation) = 0,40 %
- bornage = 10 000 FRF
- Journal Officiel = 4 000 FRF
- Dépôt = 500 "

IMPRIMES A UTILISER :

- Bulletin de renseignements (Mutations in obilières)
- Fiche individuelle

.../)... UNANION PAR DECES
=====

PIECES A DEPOSER :

- Un acte de décès
- Un certificat d'hérédité
- Une attestation de service de l'enregistrement

.../...

FRAIS A PAYER :

- T.P.F. = 10 000 FRS (par copie)
- Dépôt = 500 FRS

() CERTIFICAT DE PROPRIETE OU NON PROPRIETE
=====

FRAIS A PAYER. :

- 1 000 FRS par Titre de Propriété

En application de l'Ordonnance n° 76/01 du 8 Janvier 1976,
portant modification de la procédure foncière en République Centra-
fricaine.

/ E CONSERVATEUR

SERMENT DES VETERINAIRES DIPLOMES DE DAKAR.

----- 00000000 -----

"Fidèlement attaché aux directives de Claude BOURGELAT,
Fondateur de l'Enseignement Vétérinaire dans le monde, je promets
et je jure devant mes maîtres et mes aînés :

- D'avoir en tous moments et en tous lieux le souci de la dignité et de l'honneur de la profession vétérinaire.
- D'observer en toutes circonstances les principes de correction et de droiture fixés par le code déontologique de mon pays.
- De prouver par ma conduite, ma conviction, que la fortune consiste moins dans le bien que l'on a, que dans celui que l'on peut faire.
- De ne point mettre à trop haut prix le savoir que je dois à la générosité de ma patrie et à la sollicitude de tous ceux qui m'ont permis de réaliser ma vocation.

QUE TOUTE CONFIANCE ME SOIT RETIREE
S'IL ADVIENNE QUE JE ME PARJURE".

Le Candidat

VU
POUR LE DIRECTEUR
de l'Ecole Inter-Etats des
Sciences et Médecine Vétérinaires

Pour LE PROFESSEUR RESPONSABLE
de l'Ecole Inter-Etats des
Sciences et Médecine Vétérinaires

VU
LE DOYEN
de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie

LE PRESIDENT DU JURY

Vu et permis d'imprimer-----

Dakar, le _____

LE RECTEUR, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE L UNIVERSITE
DE DAKAR